JEAN FERRARA

*

LIQUIDATION EXPULSION MODE D'EMPLOI...

Comment, après Furiani, j'ai été broyé par la juridiction consulaire

***

Edition La Béboule

OUTREAU... OU PAS ASSEZ

Les travers desTribunaux de Commerce
qui laissent au cœur
comme le goût amer
de l'Injustice…

***

Du même auteur

Skoblar, Chasseur de buts (Olivier Orban)
La Belle Aventure des Minots (EPS Avignon)
Jean-Pierre Papin, Lutin buteur (Jean-Michel Garçon)
OM : L'Epopée Européenne (Autres Temps)
Envoyé Spécial à Furiani (AutresTemps)
OM : La Saga des Sept Présidents (AutresTemps)
Tirez sur le Journaliste (Pour le Livre)
Lune Rouge sur Marseille (Autres Temps)
La Marche Citoyenne (Lycée La Cabucelle)
Arlandis, Peintre de la Lumière (Autres Temps)
Kiki le Taxi (Pour le Livre)
Il était une fois les Boules (Autres Temps)
Edouard Kula : Cet OM qui fit rêver Marseille (Barbanza)
Allô Police (Barbanza)
Les Tribulations du 36e Président de l'OM (Barbanza)
Qui a taclé Tacklo (Barbanza)
L'Ombre Furtive des Souvenirs (La Société des Ecrivains)

***

AVANT-PROPOS

La France est une démocratie. Une République dans laquelle la notion de liberté, d'égalité, de fraternité est encore à ce jour enviée par bien des peuples de la planète Terre. Une nation dont on dit volontiers qu'elle est aussi le berceau des Droits de l'Homme. Pour la seule raison qu'à l'intérieur de ses frontières, ses habitants et quelquefois même ses étrangers, peuvent y exprimer toutes formes de pensées, de critiques et pourquoi pas de revendications, sans risquer le moindre inconvénient.

Vu sous cet angle, c'est évidemment un Eldorado et on comprend bien que les lois, par ailleurs d'hospitalité, d'un tel régime fassent l'objet de beaucoup de convoitises. Le Français moyen sait toutefois que ce bilan positif suscite également quelques sujets de réflexion. Car, dans cet Hexagone de rêve, depuis pas mal de temps déjà, il y est question d'une réforme de la Justice. Cela démontre que le pouvoir pratiquement régalien, accordé à nos juges et notamment à nos juges consulaires par notre Constitution, a quelquefois été la cause de quelques retentissants dérapages. Lesquels n'avaient plus grand-chose à voir précisément avec les beaux tableaux brossés par la palette démocratique.

Quand, fort des prérogatives qui lui étaient conférées, un « petit » juge pouvait, dans un autre

domaine, s'en prendre à la personne même de notre ancien chef de l'Etat, il ne tardait pas, malgré tout, à mesurer l'étendue de son geste présomptueux, pour être renvoyé bientôt à ses chères études. Son action, contraire à notre Code, bien que chacun, en principe, soit égal devant la loi, dénotait tout de même qu'il ne doutait de rien. La preuve, c'est qu'une fois son mandat terminé, le même haut dirigeant a bel et bien été rattrapé par ses affaires de fonctionnement, propres jadis aux partis politiques, si l'on en croit les aveux de tout bord. Dans les urgences du moment, il devait exister, je suppose, d'autres problèmes plus pressants à traiter, mais un quart de siècle plus tard, le nouveau retraité, mis en examen à 75 ans, ce qui, d'après ses proches et ses fidèles, ne pouvait réjouir que les sectaires et les dogmatiques, voire tout de même surprendre un bon nombre d'autres démocraties, a bien été tenu de venir rendre des comptes au confrère dudit « petit » juge. Lui qui, pendant douze années, avait été en charge de la destinée de la France, étant maître, entre autres, dans ce pays, de la puissance nucléaire ! Selon les dires de certains, la rancune était donc tenace…

Au-delà, malgré tout, de la situation un rien ubuesque pour celui qui avait été aussi à la tête du Conseil Supérieur de la Magistrature, on mesure le sort qui peut être réservé au citoyen lambda quand il lui incombe de faire valoir sa présomption d'innocence. Ou, comme ce fut le cas pour moi, de faire entendre devant la juridiction compétente qu'il a été lésé dans ses droits de citoyen !...

Car, pas tout le monde n'est Président de la République. Comme, par exemple, les infortunées

victimes du trop fameux procès d'Outreau, envoyées des années en prison sous l'inculpation de monstruosités qui n'avaient jamais été commises. Là, le « petit » magistrat en cause a certes dû écouter tout penaud les observations, loin d'être complaisantes, des représentants d'une commission d'enquête. Mais était-ce suffisant pour payer l'humiliation, le déshonneur et souvent la ruine, tant physique que morale, de toutes ces familles marquées à vie par la conséquence de ces fausses accusations ? Bien sûr que non ! Et le juge, lui, s'en est évidemment tiré à bon compte par rapport aux désastres qu'il avait infligés.

Pour ma part, bien que ce livre soit un véritable cri de révolte et d'indignation, mes juges ne m'ont pas envoyé en prison. Ils se sont contentés de me déposséder d'un commerce, acquis avec le prix de mes os brisés, m'ont pris ma maison, fruit du travail de toute une vie d'honnête homme, et ont tout à la fois réussi le tour de force de me condamner à la liquidation judiciaire, sans jamais ne m'avoir communiqué le moindre compte, ni permis -ce qui est tout de même un comble- d'assister à mon procès.

A la réflexion, il s'agissait d'un procédé étonnant. Une banque qui, sous le prétexte d'être remboursée de son prêt, commande, sans réelle légitimité, la saisie de quelque cinquante millions de centimes, pour faire constater ensuite que notre trésorerie est à sec. Un juge qui nous accorde de présenter un plan de redressement, mais un autre, trop pressé d'en finir sans avoir même commencé, qui estime que c'est nous faire trop d'honneur. Il avance la date de l'audience prévue pour présenter notre redressement et le tribunal, sans nous entendre, nous condamne à

la liquidation judiciaire, en ayant oublié de nous convoquer dans les délais.
Moralité, partie défaillante bien involontaire, dans le temps où notre avocat, curieusement, estime ne pas devoir faire appel, nous perdons notre commerce, notre maison, tout le mobilier qu'il y avait à l'intérieur, à la suite d'une action commando tout à fait arbitraire de notre mandataire judiciaire. Et nous nous trouvons démunis de tout, sans avoir eu seulement la possibilité de nous défendre. Pour un pays de droit, il y a évidemment matière à s'interroger. C'est alors ce que j'ai essayé de faire afin de trouver une explication à ces manœuvres d'un autre âge. Et tenter de les dénoncer, avec la secrète espérance, pour ma modeste part, de pouvoir y porter remède.
Mais ce serait un réel tour de force d'y parvenir avec le seul concours de cet ouvrage. La pente à gravir, on va le voir, est bien trop sévère. La clé de la réussite nécessiterait un miracle et celui-là ne pourrait se manifester que par une prise de conscience et une association de tous ceux qui, comme moi, auraient espéré en la Justice consulaire, pour être, au bout du compte, dépouillés de tout. Le message est lancé…

*****

J'ai donc choisi de raconter ce qui m'était arrivé. Si, par ailleurs, je pouvais nourrir quelque réticence à bousculer ainsi ce qu'il est convenu d'appeler l'ordre établi, "*Le Temple des Marchands*", de Bernard Boespflug, avait bien avant moi dénoncé avec réalisme ce genre de pratiques. De même que

l'émission *"Pièces à conviction"*, à côté de beaucoup d'autres, celle-là présentée par Elise Lucet sur France 3, le vendredi 18 mai 2007, m'avait permis, elle aussi, avec son titre : *"Les Tribunaux de Commerce en accusation"*, non seulement de recevoir un large écho médiatique à mon propre problème, mais aussi de m'appuyer, une nouvelle fois, sur le témoignage de gens responsables à propos d'un ensemble de dysfonctionnements dont j'ai été moi-même la victime. Un témoignage qui s'ajoutait à ceux de la "Confédération Nationale des Entreprises à Taille Humaine" et de l'Association "Léon 16", toutes deux mobilisées pour la défense des commerçants menacés par ces irrégularités de procédure. Relayés depuis par Internet, les débats devant des millions de téléspectateurs ont été sans concession sur le petit écran pour les nombreux travers de ces institutions. Ils m'ont encouragé par là même à faire entendre ma voix par le biais de ces lignes, sans risquer de me voir reprocher une action à l'avant-garde de je ne sais quelle contestation outrancière, voire de me situer en marge de la légalité.

Que ce soit l'ancien inspecteur Antoine Gaudino, auteur du best-seller, toujours en bonne place dans les bacs des libraires, *"La Mafia des Tribunaux de Commerce"*, paru voici déjà quelques années aux Editions Albin Michel, ou encore le député Arnaud Montebourg, acteur en vue d'une enquête parlementaire, leurs prises de position étaient sans équivoque. Collusions, combines, arrangements, dévoiements, les critiques les plus acerbes, les mots les plus durs ont été prononcés pour stigmatiser les

agissements douteux relevés quelquefois dans la cour de ces prétoires. Mandataires judiciaires indélicats, aux honoraires souvent faramineux en regard de malheureux justiciables, quant à eux dans une détresse absolue ; rôle ambigu de juges commissaires, peu soucieux de vérifier le montant des passifs ou de s'inquiéter pour savoir si le sauvetage de tel ou tel petit commerce en péril ne serait pas encore possible. Mais très enclins, au contraire, à autoriser la vente des biens, leur pleine connaissance des dossiers n'étant pas, en l'occurrence, une nécessité absolue. Rien, dans ces émissions sur le service public, n'était oublié pour souligner ce qu'avait à subir tel commerçant, petit ou grand, en se présentant devant un tribunal de commerce. Exactement ce qui devait m'arriver avec toute ma famille.

Le tout sous le contrôle occulte mais pourtant omniprésent de certains organismes bancaires (pas tous, heureusement), responsables dans la plupart des cas d'un nombre impressionnant de dépôts de bilan. Et qui, affirmait-on encore, pouvaient aller jusqu'à utiliser les services de quelques malfrats pour faire pression sur ceux qui oseraient refuser de passer sous les fourches caudines de ces messieurs les liquidateurs. Bigre ! On a bien fait état ici et là de quelques lourdes peines de prison infligées tout de même à quelques juges responsables de ces banqueroutes quelque peu provoquées, mais tout ceci fait quand même peur. D'autant que l'Etat est plus ou moins partie prenante dans l'activité des banques et que c'est lui, en fait, qui décide de la stratégie de la Justice consulaire.

Dès lors, comment espérer pouvoir s'en sortir,

sachant que sur cent affaires traitées par les tribunaux de commerce, 95 se terminent inexorablement en liquidations. Comme beaucoup d'autres, je n'avais donc aucune chance de sauver maison, commerce et autres biens accumulés avec mon épouse en cinquante ans de vie commune, en misant seulement sur l'action, assure-t-on, désintéressée de notre liquidateur et de ses juges commissaires successifs, tous vraiment unanimes pour signer les ordonnances, sans être réellement tenus d'y regarder au plus près.

Mais quand on est un citoyen sans reproches, qu'on a travaillé toute sa vie pour s'élever dans la société et laisser en toute légitimité un patrimoine décent à ses enfants, doit-on se résigner à accepter tout ça ? Se voir dépouiller de ses biens, avec la conviction d'avoir été la victime de ce trop fameux système mafieux évoqué dans son livre par Antoine Gaudino ? Non ! On ne peut pas se résoudre à donner quitus à tous ces gens qui vous ont ruiné sans jamais vous informer sur l'état réel de vos créances, ni vous donner une quelconque explication, voire une preuve de leur bonne volonté d'agir vraiment en faveur de vos intérêts. Comme le voudraient les règles de cette juridiction.

Alors, même dépossédé de tout, sans avoir eu seulement le droit d'être entendu à la barre d'un procès digne de ce nom, je veux continuer à me battre. Me faire entendre par une autorité de la magistrature ou autres qui voudra bien enfin se pencher sur la honte, les cicatrices infamantes et les désastres qui nous ont été indûment infligés. Cet ouvrage est précisément l'illustration de cette ferme

volonté de faire valoir ma bonne foi et de retrouver surtout l'honneur perdu de toute ma famille. Plus que la disparition de tous mes biens, c'est cette façon arbitraire d'avoir été dépouillé comme un malpropre qui a été le plus dur à surmonter. Il est toujours possible, financièrement, de refaire surface, l'honneur perdu, lui, ne se rattrape plus. Comme le disait Pagnol, "*c'est comme les allumettes, ça ne sert qu'une fois*"…

*****

Jetés sans pitié à la rue avec mon épouse -à défaut d'être hébergés par l'un de nos fils, nous y serions bel et bien-, je me demande, en attendant le jour d'une improbable réhabilitation, si notre sort est plus enviable que les pauvres victimes du malheureux procès évoqué plus haut. D'autant que contrairement à cette bavure juridique d'Outreau, je n'entrevois guère pour l'heure l'éventualité d'une révision.
On aura compris qu'à travers les lignes de cet ouvrage, un tribunal de commerce, celui de Marseille en l'occurrence, sera sur la sellette. Une entreprise évidemment osée, certains diront même téméraire, dans la mesure où il est toujours audacieux pour un pot de terre, comme l'a laissé entendre notre bon vieux fabuliste, de vouloir jeter des pierres dans le jardin du pot de fer. Si je m'y hasarde c'est, d'une part, dans l'espoir d'apporter, après d'autres maints témoignages, la preuve d'avoir été injustement poussé à la ruine. Mais surtout, de l'autre, parce que je tiens du Ministère de la Justice lui-même un écrit officiel selon lequel les Services du Garde des Sceaux,

on le verra, n'avaient pas trouvé très académique la procédure conduite, dans mon affaire, par le tribunal de commerce de Marseille. Même s'il y eut par la suite un curieux démenti, c'était suffisant pour m'encourager à ne pas lâcher prise. Sans cela, qui renforçait ma conviction, je ne me serais jamais permis, bien évidemment, d'écrire aux plus hautes autorités des tout récents gouvernements pour réclamer le droit de justice que le dernier de nos présidents a promis d'assurer, au même titre que la sécurité, à tout le bon peuple de France.
Il faut également le préciser, je n'ai jamais cherché à contester la décision d'un tribunal, ce qui serait une entorse à la loi. Je me plains au contraire de ne pas avoir été jugé et cela constitue une sacrée différence dont il faudra tenir compte tout au long de ce livre.

*****

Je ne suis pas le premier non plus à trouver troublantes, voire suspectes, telles actions administratives qui amènent quelquefois un malheureux gérant de petite entreprise, ses affaires (et surtout ses relations avec les banquiers) n'ayant pas très bien marché, à venir plaider sa cause devant un tribunal de commerce. En plus du pamphlet de l'ancien inspecteur Antoine Gaudino, parlerai-je encore du livre de cet avocat parisien, Me Bernard Méry, dont le titre "*Justice, franc-maçonnerie, corruption*", paru aux Editions Spot, est aussi un véritable brûlot lancé contre ce tribunal et ses juges consulaires qu'il va jusqu'à comparer aux prêtres de l'Ancien Régime. Des livres dont j'ai finalement

regretté de ne pas avoir fait la lecture plus avant. Ils m'auraient ouvert les yeux sur bien des points d'ambiguïté que, faute de références, je n'avais pu contester avec plus de fermeté.

Il n'en reste pas moins que les accusations, finalement reconnues fondées, jetées à la face de l'institution, sont d'une virulence et même d'une gravité dont on pourrait attendre une réaction tout aussi musclée. Eh bien, non ! Ici non plus, les personnes mises en cause n'ont, à ma connaissance, jamais cherché (ou si peu) à défendre leur honorabilité. La meilleure façon, sans doute, de ne pas faire de vagues…

Je laisse cependant le lecteur analyser de cette attaque en règle les traits les plus acérés.

"*L'action des parquets*, écrit ainsi l'auteur, *sauf rares exceptions, est totalement inefficace au sein des tribunaux de commerce… Suit alors le partage de fait entre les initiés que sont parfois les repreneurs bien introduits près les auxiliaires de Justice, les clients des mandataires liquidateurs, les experts judiciaires et certains magistrats indélicats.*"

Le ton est donné et comme pour confirmer qu'il ne s'agit pas d'affirmations fantaisistes, voici présenté "*le cas de cet administrateur judiciaire condamné à 2 ans de prison avec sursis et 300 000 francs d'amende, qui avait été protégé par un substitut pour des demandes d'expertises saugrenues, proférées de surcroît avec véhémence. Lui-même destitué.*"

Et de préciser :

"*Le pouvoir des juges,* annonce encore Me Méry, *succède au pouvoir d'une Eglise insensible à l'évolution des mœurs ou à la présomption*

d'innocence. Ce pouvoir est la seule autorité née de l'Ancien Régime et du Pouvoir absolu, à avoir résisté aux effets novateurs de la Révolution française. Les juges sont les héritiers des gens de robe des anciens parlements. Robes noires et robes rouges."

Et enfin, une question : "*Comment de simples particuliers à la formation incertaine, ayant seulement réussi parfois dans le beurre et le fromage, voire traînant à leur suite le lourd fardeau de leur échec, peuvent-ils se voir conférer autant de pouvoirs et surtout le droit de juger les autres, ceux qui ont le mérite d'avoir entrepris ?"*

J'arrête là le réquisitoire, le reste est à l'avenant. Le tout m'a quand même aidé à comprendre pourquoi et comment mon dossier, pourtant relativement aisé à plaider la défense, a pu enregistrer, tout au long de ces années de lutte, une telle succession d'échecs, pour en arriver, avec ma famille, à être, pour ainsi dire, au milieu de la rue. C'est que les dés étaient pipés, tout simplement !

A ce jeu, sans jamais pouvoir user de la moindre parade, on peut y perdre son commerce, son argent, sa maison, voire tout son mobilier, sans jamais être persuadé d'avoir commis une faute à la mesure de cette sanction. C'est alors ce que j'ai vécu.

"*Quel crime avons-nous bien pu commettre pour en arriver là ?*" m'a demandé mon épouse devant le constat d'une pareille déchéance.

"*Aucun !*" lui ai-je répondu. Sinon, aurais-je pu ajouter, celui d'avoir fait confiance à un expert comptable pas très honnête, un directeur d'agence régionale de banque tout aussi peu à cheval sur les bons principes, un avocat, puis un autre, champions

du double jeu et un juge commissaire peu soucieux d'équité. Mais aussi un mandataire judiciaire qui a préféré - on se demande pourquoi - brader nos biens lui-même plutôt que de nous les laisser vendre à leur juste prix. Et enfin, un tribunal de commerce qui ne s'est pas préoccupé de savoir s'il était vraiment nécessaire de nous convier dans les temps à notre procès pour mieux nous condamner.

Sans la possibilité de présenter notre défense et à la fois nos arguments de redressement, il était bien entendu plus aisé de prononcer notre liquidation. Sans que notre mandataire soit une fois en mesure de nous communiquer - ce qui est, je le répète, pour le moins ahurissant - le montant de nos dettes supposées et encore moins l'argent récolté avec le produit des ventes aux enchères. Et je me garde de parler des sommes qui, ma foi, pourraient encore subsister…

N'en déplaise alors aux auteurs de la sentence, tout ceci n'était pas en harmonie avec le pays des Droits de l'Homme. Soi-disant, il y avait urgence et cette procédure, au bout de dix ans, n'était pas encore bouclée. Il manquait, paraît-il, de l'argent ? Pardi, un bar-tabacs de 4 millions a été cédé aux enchères à 1 600 000 francs, alors que fermé depuis des mois, nous avions réussi à signer un compromis pour presque le double de cette somme ! Pourquoi nous avoir empêchés de vendre ?

Quant à notre appartement, coté 250 000 euros, il a été enlevé, tenez-vous bien, à 52 000 unités de cette même nouvelle monnaie. Même si quelqu'un est venu ensuite surenchérir (mais qui était donc ce quelqu'un ?), ce genre de tractations nauséabondes est-il bien raisonnable ? Tout en étant frustré, j'ai

fini cependant par avoir l'intime conviction que le bénéfice de ce genre d'opérations n'était jamais perdu pour tout le monde…

Cette suspicion d'être le jouet de pareilles manœuvres, je l'ai soumise tour à tour, je l'ai dit, bien avant les dernières élections présidentielles, aux plus hautes personnalités de l'Etat, non pas pour avoir une faveur, mais simplement pour réclamer justice. J'attends toujours une mesure et pourquoi pas une enquête, ce qui serait normal dans une démocratie quand un honnête citoyen réclame qu'on lui fasse son droit. Malgré mon insistance à m'adresser aux dirigeants de ce pays, je n'ai pu jusqu'ici susciter assez d'attention pour provoquer vraiment l'étude de cette affaire.

J'ai même pris le parti d'adresser un courrier à Monsieur André Vallini, lequel avait présidé la Commission d'enquête parlementaire, après le procès d'Outreau. Très professionnel, le député de l'Isère, après avoir pris connaissance de ma correspondance, m'a fait savoir qu'il l'avait transmise à Madame Rachida Dati, en lui demandant de lui réserver la meilleure attention. J'en ai été agréablement surpris. Même si, de la part du nouveau Garde des Sceaux, je n'ai pas eu l'honneur d'une réponse.

Peut-être ce livre contribuera-t-il quand même -qui sait ?- à ajouter un message de plus à l'adresse des récents maîtres de l'Etat, selon lequel il se passe parfois d'étranges choses dans la cour des tribunaux de commerce. C'est pourquoi, je leur raconte, à eux aussi, dans cet écrit, aussi fidèlement que possible, comment, après avoir été un homme public pendant plus de trente ans dans la bonne ville de Marseille,

j'ai été conduit, au soir de ma vie, avec une réputation intacte, pourrais-je ajouter, à une situation de ruine, sans pouvoir même dire ouf !

*****

Mais, comme l'ont crié les intervenants des émissions dont j'ai fait état, il faut que cela cesse ! A travers ces divers chapitres, je veux prendre mes lecteurs à témoin, notamment ceux qui, comme moi, ont pu tomber dans cette sorte de traquenard, avec le sentiment amer d'avoir été bernés. Leur sort est malheureusement scellé mais ensemble, nous devons dire à d'autres futures victimes potentielles qu'il faut arrêter de faire le dos rond et de croire que leur déchéance est due à la seule fatalité. Même si la bataille est rude -je suis là pour en attester-, même si l'adversaire est coriace, s'il se croit à l'abri de tout retour de manivelle, des lois existent pour se défendre. J'invite donc les braves gens susceptibles de lire ces lignes et qui seraient aux prises, sans grand espoir, avec ces mêmes ennuis juridiques, de ne pas rester isolés. S'ils parvenaient, en nombre suffisant, à faire entendre de légitimes doléances, leur cas ne serait peut-être plus si désespéré. Je suis persuadé que les innocents faussement accusés d'Outreau ont dû finalement leur heureux dénouement au fait qu'ils aient pu être plusieurs à crier leur innocence. Moi, j'ai su malheureusement un peu tard qu'il ne fallait surtout pas aller tout seul à ce genre de bataille.

Je suis là, d'ailleurs, à me poser une question brûlante. Comment se fait-il qu'avec tant de dénonciations, que ce soit de la part de simples

particuliers, venus se plaindre d'avoir, en suspicion légitime, été volés comme au coin d'un bois par la juridiction consulaire, ou par le biais, comme déjà cité, d'une multitude d'ouvrages ou d'émissions de télévision, comment se fait-il, disais-je, que ce dysfonctionnement avéré, dans les procédures conduites par les tribunaux de commerce, puisse laisser à ce point insensibles les pouvoirs publics de notre pays de droit ? 500 000 entreprises détruites en dix ans ! comme le souligne encore l'ouvrage de Didier Loisel et François Bourlet, de la "Confédération Nationale des Entreprises à Taille Humaine" *: "Arrêtons le jeu massacre* !" Celle-là même qui, avec l'Association "Léon 16", chère à M. Verneuil, se bat, elle aussi, pour mettre un terme à des pratiques juridiques désastreuses pour l'économie de notre pays.

A défaut de réponse, on peut même hasarder une deuxième interrogation. Devant un tel mutisme de nos gouvernants, que resterait-il pour parvenir malgré tout à faire entendre sa voix ? S'immoler sur la place publique, se livrer avec sa famille à un suicide collectif, ou bien, comme on a pu le lire dans la presse, se couper un morceau de son petit doigt pour l'envoyer au Garde des Sceaux ?...

A ce dernier propos (granguignolesque mais malheureusement bien réel), il faut évidemment se garder d'un éventuel scepticisme pour de pareils événements, car devant le drame humain provoqué par une liquidation judiciaire, mal vécue pour avoir été injustifiée, il peut arriver bien pire qui surviendra très sûrement un jour par quelqu'un qui, dépossédé de tous ses biens, aura perdu aussi la raison ! Et là, il

y aura bien entendu des réactions indignées du gouvernement en place, voire des accusations à l'endroit des responsables de pareilles situations. Mais, comme à l'accoutumée, il sera une fois de plus trop tard...

*****

Pour mémoire, je tiens donc à relater d'un bout à l'autre ce qui a été pour moi une bien triste histoire. Car, en dépit de toutes ces plaidoiries, fort bien étayées pour chacune d'entre elles, rien jusqu'ici n'a bougé. Je me suis efforcé, quant à moi, d'expérimenter d'autres formes de défense et j'ai pu mesurer à mes dépens combien il était pratiquement impossible, ne serait-ce que de capter une attention. Les écrits vers les plus hautes autorités du pays, des présidents jusqu'à leurs ministres, malgré des réponses empreintes d'un regret, accompagné le plus souvent d'une apparente compassion, sont restés lettres mortes. Les appels vers la Justice pour tenter de préserver la propriété de mon appartement ont invariablement été rejetés, m'obligeant au contraire à acquitter d'innombrables "frais" d'avoués.
Je n'ai par ailleurs nullement l'intention, à travers ces lignes, de porter un ombrage quelconque à la profession d'avocats, mais sur les quatre que j'ai dû tour à tour solliciter, dans le cadre de mon affaire, j'ai gardé seulement de bonnes relations avec l'un d'entre eux. Pour les autres, j'ai eu le sentiment, soit qu'ils étaient plus intéressés par mon argent que par mon dossier, soit qu'ils étaient plus proches du mandataire que de moi-même.

Un juriste, auprès duquel je m'étonnais de ce peu de sens du devoir, m'a bien demandé pourquoi je n'avais pas assigné la Compagnie d'assurances de ces conseils défaillants, comme la loi me l'autorisait. Tout simplement parce que le simple fait de solliciter les services du confrère dans un autre département, pour cause de déontologie à respecter, coûtait une petite fortune. Je n'avais pas fini de dire bonjour au dernier en date de ces chers défenseurs qu'il exigeait, sans aucune garantie, 5 000 euros de provisions ! N'en aurais-je déjà versé d'abondance de ces avances, sans autres résultats, que j'aurais pu m'astreindre à la dépense, tant j'en avais gros sur le coeur d'avoir eu quelquefois l'impression d'une véritable trahison. Mais chat échaudé craignant l'eau froide, j'en ai conclu, là aussi, qu'il était plus raisonnable de s'abstenir.

Non ! aucun moyen de défense n'a été possible. Quand j'ai déposé plainte, à la suite de l'exclusion sauvage de mon appartement, pour vol aggravé, violation de domicile par personne dépositaire de l'autorité publique, dégradations, ce qui n'était tout de même pas rien, six mois plus tard, j'apprenais par le Procureur de la République en personne que cette plainte, à défaut de terminer sa course dans une corbeille à papiers, n'aurait droit à aucune poursuite de la part du Parquet. Motif : "Les huissiers, en entrant dans ma maison en mon absence, ne se seraient livrés qu'à un simple inventaire..."

Message reçu. Avec cette fois le "concours" d'un avocat parisien (pour éviter les pressions), j'ai bien tenté de constituer une partie civile auprès du Doyen des Juges d'Instruction du Tribunal de Grande

Instance de Marseille. Encore six mois d'attente pour être informé, tout à fait incidemment, que ce juge, appelé à d'autres fonctions, n'était plus responsable de ce dossier. Sans autre considération, j'ose le dire, pour un couple de retraités qui, à défaut d'avoir pu être hébergé par l'un de leurs enfants, aurait pu coucher depuis près de deux ans sous les ponts. Et notre défenseur dans tout ça ? Depuis la capitale, il n'était au courant de rien ! Ce qui m'a incité, une fois encore, à le "remercier" de ses services pour tenter une ultime expérience avec un conseil, je dirai, un peu mieux déterminé à défendre "raisonnablement" mon dossier.

J'ai compris néanmoins pourquoi mon mandataire judiciaire était très à l'aise quand, après avoir fait forcer les portes de mon habitation, lui ayant suggéré que son action commando risquait fort de relever de la Justice, m'avait répondu benoîtement "qu'il n'en avait rien à foutre !" Il savait, le brave, qu'il ne risquait pas grand chose...

Mais alors, pourquoi ce livre, si tout est à ce point bloqué ? pourra-t-on me dire encore, avec peut-être le sous-entendu de m'apprêter à de nouveaux ennuis. Tout simplement, en priorité, je l'ai dit, pour porter témoignage. Avec l'espoir, dans un deuxième temps, de susciter, comme à Outreau, la curiosité d'un magistrat, d'un procureur, ou tout bonnement d'un responsable politique, qui chercherait à savoir si tout ce qui est ici rapporté ne risquait pas, une fois avéré, d'aller à l'encontre des règles fondamentales d'un pays démocratique, berceau des Droits de l'Homme.

Une autorité quelconque, éprise d'une saine justice, qui irait demander au premier avocat pourquoi il n'a

pas fait appel. A l'un de ses confrères, troisième de la liste, pourquoi, comme par hasard, il a "égaré" toutes les pièces essentielles de mon dossier. Au quatrième, pour quelle raison, après avoir encaissé une petite fortune, je n'avais plus eu pendant des mois la moindre de ses nouvelles. Celui-ci s'était même permis un petit tour de passe-passe dont la corporation n'aurait certainement pas eu de quoi se glorifier. Il m'avait affirmé ne pas avoir reçu une facture de quelque 2 300 euros, tout de même. Je lui ai donc envoyé un deuxième chèque en recommandé, étant entendu entre nous qu'il me renverrait le premier, en cas de double réception. Eh ! bien, ce monsieur a encaissé les deux ! Belle mentalité, en effet...

Ensuite, pour en revenir à un improbable redresseur de torts, il interrogerait le mandataire judiciaire. Un, pour savoir ce qu'il avait fait des deux millions de francs, produit de la saisie et de la vente aux enchères de notre commerce, dont il ne nous a pas dit un mot, pendant près de 10 ans. Deux, comment a-t-il pu s'autoriser, contrairement à la loi, à faire forcer, en notre absence, les portes de notre appartement. Et puis, par la même occasion, le "justicier" irait s'informer auprès des huissiers pour connaître, après leur fameux "inventaire", ce qu'était devenue ma collection de cravates... En dernier ressort, puisqu'il y était, il pourrait même s'inquiéter auprès du tribunal de commerce pour savoir s'il était vraiment républicain de prononcer à mon encontre une liquidation judiciaire ? Alors que, faute d'avoir été averti dans les temps d'un changement de dates, j'avais été dans l'impossibilité, le débat contradictoire

étant escamoté, de présenter mon plan de redressement ? Autant de manquements, dois-je le préciser, qui m'ont valu dix années d'un insupportable harcèlement. Là où tout aurait pu être réglé en quinze jours, si tout avait été fait dans les règles. Dans ce cas, je n'aurais pas eu non plus à endurer avec ma famille, outre le préjudice, tout un ensemble de tourments inutiles.

Avant de m'engager, je me dois toutefois de prendre certaines précautions. Pour ne pas risquer, en plus, de tomber sous le coup de la diffamation. D'aucuns pourront, certes, tirer profit de la leçon, si jamais ils sont affrontés un jour à de pareils problèmes. D'autres, dont j'ai été tenu de masquer l'identité, pourront néanmoins se demander s'ils sont toujours en paix avec leur conscience. Ceux-là n'auront aucun mal à se reconnaître sous les pseudos. Des gens qui apparaîtront tour à tour sous les traits déguisés de messieurs Jean Brouille, Alain Posteur, Yvan Lécien, maître Lemarquis, Jacques Hapare, maître Rapas et autres faux témoins dénommés Sucret ou Petimec. Sans parler du clone de maître Lécien, j'ai nommé maître Faifaubon, le troisième de mes conseils établis à Marseille. Lequel, on en jugera, qui m'avait été recommandé pour défendre mes intérêts et qui s'est préoccupé de préserver surtout ceux de mes adversaires. Il devrait exister également une loi pour condamner ce genre louche de pratique.

Le malheur de toute une famille, dont on sera témoin à travers ces lignes, est avant tout la conséquence, j'ose le rappeler, d'une catastrophe dans laquelle l'Etat français porte déjà une lourde part de responsabilité. Sans Furiani, où ma carrière de

journaliste et ma vie d'homme ont été brisées dans l'exercice de mes fonctions, rien de ce qui va suivre ne serait arrivé. Quant au fait d'avoir laissé conduire à la ruine un couple d'honnêtes retraités, d'être restés indifférents en le sachant expulsé de chez lui en toute illégalité, tous ses biens dispersés dans la nature, sans autre forme de procès tronqué, il pouvait à la rigueur être le lot d'une République bananière.

En aucun cas, il n'était digne d'une démocratie, d'une nation civilisée, encore moins du pays des Droits de l'Homme. En un mot, de la France !

Voilà donc narrés dans le détail presque dix ans d'un intraitable harcèlement. Sans que personne -je dis bien personne- parmi les autorités de l'Etat, n'ait daigné lever le petit doigt, quand je me plaignais auprès d'elles de ne pouvoir bénéficier d'aucun système de défense. C'est, quoi qu'il en soit, dans un esprit de justice, je le dis haut et fort, que ce livre a été écrit.

Avec lui, je le sais, je ne fais rien d'autre que de jeter une bouteille à la mer. Mais je tenais à faire savoir, à tous ceux qui m'ont lu pendant de nombreuses années dans les lignes du "Provençal" et du "Soir", ou m'ont écouté sur les antennes de "Radio Maritima", que je ne méritais pas d'être traité comme un moins que rien. Peut-être mon message pourra-t-il aussi parvenir un jour à se faire entendre en haut lieu. Juste pour me faire restituer, dans l'ordre, mon honneur et mon droit.

Rien qui ne garantirait encore de devenir chasseur après avoir été gibier. Mais qui, pour une toute première fois, sait-on jamais, pourrait permettre aux

événements de prendre enfin une autre direction. Et faire que ce combat inégal puisse un jour changer d'âme et l'espoir, pour une fois, venir se loger dans notre camp…
Dans cette attente, en exposant les faits, je laisse à chacun le soin d'apprécier. L'histoire -j'aurais dû davantage m'en méfier- a d'ailleurs débuté, on va le voir, comme un véritable roman noir…

J.F.

*****

I – La lettre de cachet du juge commissaire

Quand je vis la fille pousser la porte du bureau, un petit sourire au coin des lèvres, j'eus comme un étrange pressentiment. Apparition furtive, je ne saurais décrire cette gente demoiselle avec exactitude. Sa présence, disons inattendue, avait simplement frappé mon attention.
Svelte, d'une démarche aguichante, un rien légère dans son déhanchement, elle était un contraste avec l'austérité des lieux. Sans être pour moi d'un heureux présage.
« Si le mec, me dis-je inquiet, entretient une danseuse, nous ne sommes pas encore sortis de l'auberge… »
Je voyais ce juge pour la première fois, mais son aspect, lorsqu'il nous reçut, ne fit rien, dès l'abord,

pour dissiper cette espèce de doute, pas si aisé à gommer, qu'on le veuille ou non, quand on a affaire à pareil personnage.
Il nous pria de nous installer. Mon avocat s'assit à ma droite, un dossier, dont l'ampleur me surprit, posé sur les genoux. Que pouvaient bien contenir tous ces feuillets en si peu de jours de procédure ?...
Mon fils Philippe se mit à ma gauche, discret, visiblement prêt néanmoins à tout écouter.
J'éprouvais pour ma part quelque difficulté à me caser sur mon siège, tout en m'efforçant de trouver une place pour mes cannes anglaises, désormais indispensables à ma marche.
Comment vous décrire ce juge sans risquer d'être soupçonné de nourrir à son endroit quelques fâcheux a priori ? Tête ronde et chauve, rasée de frais comme au goût du jour. Jusque-là rien d'anormal, même si la sympathie, à dire vrai, ne se dégageait guère du personnage.
Le juge Posteur, Alain de son prénom, était de taille moyenne, la cinquantaine, une allure qui pouvait être celle d'un ancien sportif. Il aurait suffi d'un rien, au-delà de sa fonction, pour faire de cet homme un interlocuteur comme un autre. En apparence réceptif à ce que l'on pourrait lui dire, mais sans qu'il se sentît obligé pour autant de grimper sur la hauteur de son rôle pour bien garder ses distances.
Lui, le juge et, vous, le justiciable ! Ce qu'il me fit sentir par cette sorte d'attitude impatiente qu'adopte volontiers un supérieur pour signifier au pékin d'en face son désir subtil de ne pas éterniser les débats.
« Quel attrait, me surpris-je à penser, la belle au pied léger, entraperçue tout à l'heure, peut-elle bien

trouver chez un partenaire pareil ?… »
C'est vrai que pour avoir du charme, le bonhomme était forcé d'y mettre le prix. Une fois encore, je ne tins pas cela comme un élément à mon avantage.
Il commença pourtant par une flatterie dont le ton mièvre me déplut autant que la lueur un rien condescendante de son regard. En traduisant, cela pouvait vouloir dire : « Attention, mon petit gars, j'en ai mis d'autres que toi dans ma poche !... »
- Monsieur Ferrara, commença-t-il tout de même, je connais votre brillant parcours journalistique. Nous sommes donc des professionnels (?) tous les deux ! A ce titre, je puis vous assurer que ce qui s'est passé dans le Cantal, ne peut, en aucun cas, se produire à Marseille !
- Je suis rassuré, monsieur le juge, lui dis-je, de vous l'entendre confirmer. Mais pourquoi avoir alors précipité notre liquidation judiciaire ? Nous étions convoqués le 26 octobre pour présenter au tribunal un plan de redressement tout à fait acceptable et nous avons été condamnés par anticipation, sur saisine d'office, le 21 de ce même mois, sans être convoqués dans les temps. De ce fait, nous avons été, bien involontairement, partie défaillante pour n'avoir pas été informés de ce changement de dates. Pourquoi nous a-t-on empêchés de faire valoir notre défense ?
En exposant notre position, j'avais néanmoins noté avec une intérieure satisfaction que l'argument du Cantal, la liquidation d'une librairie à Aurillac, dans des conditions pour le moins troublant avait touché la fibre sensible de ces messieurs, en plein dans le mille ! Dans le cas contraire, le juge n'y serait pas allé par

quatre chemins pour me rappeler à l'ordre. Ma question, toutefois, n'eut pas l'air de le prendre au dépourvu.

- **C'est moi, dit-il, l'œil cependant un peu plus sévère, qui ai voulu faire avancer les choses ! Un de vos employés, monsieur Petimec, est venu vers moi avec femme et enfants, pour m'apprendre qu'il n'avait pas reçu son salaire du mois de juillet. J'en ai déduit qu'il fallait mettre rapidement un terme à cette situation !**

Je me retins pour ne pas bondir, tant cette explication me parut très franchement vaseuse. Jamais il n'avait été question de léser cet employé. Ce n'était pas dans la nature de Philippe.

- **Je ne comprends pas ! monsieur le juge, rétorquai-je. Le salaire de monsieur Petimec, c'était 6 000 francs que nous nous serions efforcés de régler. Mon commerce, ainsi perdu, valait 4 millions Vous avez mis les deux prix sur la balance et ce sont les 6 000 francs qui ont fait pencher le plateau ?...**

- **Eh bien, oui ! cria presque le juge, cette fois visiblement énervé. Dans ce genre d'affaires, on sait toujours comment les choses commencent, mais jamais comment elles finissent ! Dans le doute, j'ai préféré tout arrêter ! J'étais sûr au moins que votre dossier n'allait pas s'aggraver. Tel a été mon choix, un point, c'est tout !...**

L'accent, devenu catégorique, était usé, à ce que j'en déduisis, pour masquer une teinte évidente de mauvaise foi. Il était dès lors inutile de me faire un dessin pour mieux me signifier la fin de l'entretien. Je jetai un regard interrogateur vers mon avocat, pour tenter de savoir si une question de sa part, une

quelconque réaction, pouvait survenir pour se poser comme une ultime objection.

Mais, non ! Maître Yvan Lécien, continuait son même manège de feuilleter, comme il n'avait jamais cessé de le faire, les pages de son dossier. Il ne fit pas un geste pour prendre le relais. Je ressentis comme une sorte de gêne étonnée devant cette étrange passivité. J'essayai toutefois de me rassurer en espérant qu'il s'agissait peut-être d'une tactique.

Philippe, lui, me parut s'agiter sur son siège, comme s'il avait souhaité qu'on lui donnât la parole. Mais il s'abstint lui aussi de tout commentaire, même si son visage tourné vers moi me laissait entendre qu'il avait pas mal de déclarations à faire.

J'eus encore le temps d'apercevoir, dans un coin de la pièce, une secrétaire sans âge, dont la discrétion, pour ne pas dire l'effacement, avait été un modèle du genre pour noter les débats avec un art aussi consommé du camouflage.

Le juge commissaire était maintenant debout derrière son bureau. Pour lui, le moment était venu de prendre congé. La séance d'explication avait assez duré…

Je sortis néanmoins de ce bureau avec le sentiment que le salaire soi-disant non réglé de l'employé ne pouvait être le seul prétexte de notre liquidation. Je m'étonnaid'ailleurs que Philippe fût à ce point insouciant de laisser un père de famille sans ressources. Je l'ai dit, cela ne lui ressemblait pas.

Quant à cet employé, nous l'avions toujours traité avec humanité, le préservant notamment du chômage quand ses anciens patrons s'apprêtaient à le licencier. Pourquoi devenait-il soudain un ennemi ? Le premier

à venir nous mettre les bâtons dans les roues ? Par qui était-il manipulé ?...

*****

II – L'origine d'un drame : Furiani

Tout avait commencé par un invraisemblable bourdonnement aux échos duquel tout votre être, à défaut de ressentir encore de la douleur, est envahi par une sorte de malaise. A dire vrai, vous n'avez pas mal, votre esprit est simplement étreint par un inconfort accablant dont vous ne parvenez pas à définir l'origine. Vous avez la nausée et vous êtes tout entier empreint d'une indicible hébétude.
En résumé, vous ne comprenez pas ce qui vient de vous arriver. Vous avez l'impression que le ciel vous est tombé sur la tête. Vous êtes au centre d'un chaos auquel vous ne savez pas donner de nom. Vous avez aussi le sentiment d'être un autre. Vous vous dites que ce corps étendu au milieu d'un fatras de décombres n'est pas le vôtre.
Le seul indice, peut-être, susceptible de vous ramener à une terrifiante réalité, c'est que vos jambes ne bougent plus. Et là, un éclair de lucidité parvient tout de même à jaillir à travers votre inconscience, pour vous avertir crûment que rien ne sera plus comme avant.
Je voyais un à un des visages se pencher vers moi. Les traits autant tirés par l'ampleur du drame qu'ils venaient de vivre que par l'inquiétude manifeste de me voir dans une si précaire situation. J'entendais des commentaires dans lesquels était déjà recensé le

nombre de morts et de blessés. Un brouhaha énorme autour de moi, des cris aux accents insupportables et, comme pour fournir le décor de circonstance à ce drame ambiant, tout un ensemble de ferrailles tordues étaient amoncelées en une sordide toile de fond. L'image même de l'Apocalypse…

Même si elles étaient déformées par les rides de l'émotion et de l'angoisse, je les reconnaissais toutes ces têtes penchées sur moi avec compassion. Elles étaient celles de footballeurs vedettes, adulés par tout un peuple marseillais. Je travaillais avec eux tout au long de l'année pour relater leurs exploits.

J'arrivais à lire dans leurs yeux cette sorte d'inquiétude que l'on s'efforce en vain de masquer à la pauvre victime et qui était d'autant plus évidente que l'excitation incontrôlée de chacun était en fait tout le contraire de la sérénité. Parmi tous ces visages blêmes, je reconnaissais Jean-Pierre Papin, Franck Sauzée, Jean-Pierre Bernes…

L'un d'eux, Didier Deschamps, m'avait demandé le numéro de téléphone de mon domicile. Je fus surpris de le lui annoncer sans me tromper. Pendant quelques minutes, j'avais dû perdre certainement connaissance, mais là, apparemment, j'avais quelque peu retrouvé mes esprits.

- **Je vais avertir ton épouse, me dit-il. Je tâcherai de la rassurer…**

Il était l'un des leaders de l'équipe. C'était sympa de sa part de penser ainsi à ma famille, mais je n'étais pas sûr du tout que son intervention allait apaiser les craintes de Maryse et des enfants.

C'est pourtant à ce moment-là que me vint à l'idée le pourquoi et le comment de ce très pénible événement.

La tribune sur laquelle nous étions installés avec les confrères s'était certainement effondrée. Ce match de football n'aurait jamais lieu et moi, dans cette morne plaine de Furiani, je venais tragiquement d'enterrer ma carrière de journaliste. Ce qui, je le savais aussi, n'irait pas sans répercussions sur ma vie d'homme tout court…

*****

Lors du retour à Marseille, dans cet avion bondé de blessés, je me souviens avoir eu une pensée pour mes amis venus comme moi à Bastia pour rendre compte à leurs lecteurs ou leurs auditeurs de cette rencontre de Coupe de France. Etaient-ils encore tous vivants ? Si moi j'étais dans un tel état, quel devait être leur sort à eux tous ?

Avant le décollage, nous étions restés pratiquement toute la nuit dans cet appareil. Probablement que la récupération et le recensement de tous les infortunés passagers de ce voyage infernal n'avaient pas dû être pour les sauveteurs non plus une simple partie de plaisir.

Je ne saurais dire à quoi l'on pense vraiment dans ces moments-là. Curieusement, l'idée de la mort ne m'avait même pas effleuré. A titre anecdotique, moi qui n'étais jamais réellement à l'aise avant d'aborder un transport aérien, je ne ressentais ici aucune appréhension. Sans doute mon subconscient était-il alors convaincu de n'avoir plus grand-chose à perdre.

J'ai encore le vague souvenir de l'arrivée à Marseille, vers la fin de matinée au lendemain de ce maudit 5 mai 1992. La prise en charge par les

marins-pompiers dès l'atterrissage à Marignane. Les recommandations de leur médecin, lors du trajet vers l'hôpital de la Timone.
« Monsieur Ferrara, me disait-il, il ne faut pas dormir ! Essayez de résister ! Vous devez rester éveillé… »
A la descente du fourgon, depuis mon brancard, je devinais une foule énorme massée devant l'entrée du grand centre hospitalier. Maryse était là avec mes deux fils. Je leur dis quelques mots pour tenter de donner le change aux tourments qui manifestement les étreignaient. Mais, à leurs mines ravagées par l'inquiétude, je compris que je ne devais pas être très beau à voir. Et puis, plus rien ! Le trou noir ou presque, entrecoupé seulement par une vague impression d'être happé dans l'étroit tunnel du scanner. Pour me retrouver, sans plus aucune notion du temps, les bras percés par les aiguilles du cathéter et du goutte-à-goutte, des capsules appliquées sur tout le torse, un masque à oxygène sur le nez, gisant parmi quelques morts vivants sur un lit de salle de réanimation…
Je passe sur les seize jours de soins intensifs, dans les premières heures desquels je suis resté, paraît-il, de façon intensément préoccupante, entre la vie et la mort. Les professeurs P., pour la colonne vertébrale, et C., pour le bassin, ont réussi le miracle de me ramener de l'enfer. Trois opérations, six mois de rééducation dans des centres spécialisés, un an de fauteuil roulant… Je suis finalement parvenu à m'en tirer, mais avec une note à payer pour le moins exorbitante !
Entendez par là une carte d'invalidité définitive au

taux de 80%. Sans entrer dans les détails, cela veut dire que votre organisme n'a plus que 20% de bon fonctionnement. C'est peu, frustrant à bien des titres, mais encore heureux, se dit-on, après avoir vu bien pire dans les maisons habilitées à accueillir les grands infirmes…

*****

Bien sûr, il y eut un procès en responsabilité au terme duquel les victimes, leurs parents, étaient en droit d'attendre un verdict équitable. Un jugement, à défaut de rendre la vie aux 17 morts, ou de guérir les traumatismes des 2 000 blessés, qui eût été de nature à mettre un peu de baume sur les blessures morales. Mais non ! Cette Justice qui se veut souveraine, indépendante, irréprochable, inattaquable et dont il sera question tout au long de cet ouvrage, allait déjà manquer aux devoirs de sa tâche ! J'aurais pu voir dans ses atermoiements, ses hésitations à prononcer la juste sentence, quelques avertissements prémonitoires à mes futurs ennuis.
Las ! pour les juges de ce tribunal d'exception, 17 morts et quelque 2 000 blessés ne représentaient pas grand-chose en regard de l'honorabilité menacée de certains pontes. Surtout, pas de vagues !
Dans cette véritable catastrophe nationale, il n'y avait pour l'autorité judiciaire ni responsable ni coupable. Si l'on excepte, bien évidemment, le pauvre lampiste, lequel, pour sauver la morale, ne fut pas manqué d'être montré du doigt. A un moment, on a même failli accuser le pompier de service. C'est dire si dans ce prétoire, on avait su s'y prendre pour dresser un écran de fumée devant les yeux de la

défense ou la pensée de l'opinion.
La réaction virulente des victimes et de leurs proches n'y changea rien. Personne dans cette tragédie ne portait une quelconque responsabilité. J'avais bien fait, je crois, de n'accorder aucune espèce d'intérêt à ces audiences du tribunal insulaire. Leur verdict à l'emporte pièce, rendu à l'évidence pour épargner quelques hautes personnalités, n'était rien d'autre qu'une insulte à la mémoire des morts ! Elle était belle, alors, la Justice française !…
Après ce simulacre de procès, des confrères de la télévision étaient venus me demander mon avis. J'ai répondu que j'avais eu honte. Je ne savais pas ce qui m'attendait…

*****

J'en arrive aux indemnités, celles-là mêmes qui devaient m'entraîner dans une bien fâcheuse mésaventure. Deux ans après l'accident et tout un ensemble d'expertises, j'ai reçu, c'est vrai, une somme, certes non négligeable, en dédommagement de mes très graves blessures. Elle ne fit rien, je puis l'assurer, pour influer sur mon sentiment de frustration. D'une part, parce que le trésor perçu pour compenser une santé perdue est purement de la foutaise. De l'autre, parce que ce pactole, soi-disant tombé du ciel, m'avait été adressé en fait par le Diable lui-même. Et j'aurais dû savoir qu'on ne peut jamais tirer profit d'un don satanique… C'était lui aussi de l'argent maudit, l'expérience n'allait pas tarder d'en dégager l'amère confirmation.
Une fois indemnisé, j'ai donc choisi de faire l'acquisition d'un commerce. Au vu des très pénibles

conséquences, on a pu me reprocher (les instances juridiques ne s'en sont pas privées) de m'être engagé un peu à la légère, sans avoir récupéré assez de bons sens, après un pareil traumatisme, pour être en mesure de déceler tous les pièges souvent cachés dans ce genre d'opérations.

Bon, la suite devait, hélas, donner raison aux critiques. Mais, était-ce vraiment insensé d'avoir eu cette idée d'entreprise ? Au moment où sont écrites ces lignes, près de dix ans se sont passés après cette option. En dépit des tourments qu'elle devait m'imposer, un harcèlement insupportable de la part de gens censés appliquer le droit et dont l'attitude est en fait celle de véritables naufrageurs, je me pose toujours la question, sans réellement répondre par la négative.

Je m'explique. Cet argent, de toute façon, je n'allais pas le cacher sous un matelas. Lui, il fallait le laisser vivre et si possible fructifier, pour une raison toute simple. Meurtri dans ma chair, comme je l'étais, il devenait pour moi essentiel d'assurer l'avenir de ma famille, dans le cas où…

Maryse, qui avait élevé trois enfants, dont l'un, une fille adulte handicapée moteur, était dans un centre spécialisé depuis sa plus tendre enfance, n'avait aucune retraite et pas davantage de patrimoine. Sa seule ressource dépendait de mes pensions de retraite. Moi disparu, elle n'avait plus rien.

Philippe, technicien éclairagiste dans une agence d'intermittents du spectacle, était sans travail depuis que son entreprise, en proie à de graves problèmes administratifs, avait dû cesser son activité. Quant à Jean-Marie, l'aîné, journaliste au « Provençal », bien

qu'il fût pour l'heure dans une situation plus stable, il ne savait trop non plus de quoi demain serait fait. Il était question en effet d'une possible fusion de son quotidien avec « Le Méridional ». Laquelle s'est d'ailleurs réalisée, depuis, pour faire naître « La Provence », mais dont on n'était pas sûr à l'époque qu'elle allait s'effectuer sans compression de personnel.

Je ne sais pas ce que d'autres auraient fait à ma place. Moi j'ai pensé qu'en mettant les couples des deux frères à la tête d'une affaire commerciale rentable, c'était leur fournir non seulement la stabilité de l'emploi, mais aussi l'opportunité de s'élever l'un et l'autre socialement. J'ai donc acheté un bar-tabacs pour leur en confier la gérance, dans le quartier de la Belle-de-Mai, l'un des plus populaires de Marseille.

En principe, tous les voyants auraient dû être au vert. Seulement voilà, quand le mauvais sort a commencé à vous prendre pour cible, il se plaît le plus souvent à enfoncer le clou. L'acte de vente à peine rédigé, les premiers gros problèmes se sont mis à surgir, sans que nous puissions seulement faire machine arrière. Après 17 ans de mariage, le ménage de Jean-Marie, comme par hasard, choisit juste le moment pour battre de l'aile. Mon fils aîné doit divorcer. Je ne peux plus lui confier, comme il était prévu, les parts majoritaires car son épouse, mariée sous le régime de la communauté, eût été en droit de réclamer son dû. Elle aussi, par paradoxe, se posait involontairement comme une entrave.

Or, pour former la Société, Philippe ne peut pas rester seul. L'unique solution pour permettre la

création de la SNC, c'est d'inscrire sa mère comme gérante non active. Les conditions de départ, évidemment, ne sont plus du tout les mêmes. Les conséquences ne vont pas tarder de le démontrer.
Je conviens qu'il soit fastidieux d'exposer les préambules de notre affaire et, partant, de suivre le cours de ces événements. Mais pour la bonne compréhension de la suite, elle-même on ne peut plus nébuleuse, il est indispensable, je crois, de connaître tous les tenants depuis le début.
Première incidence du désistement forcé de Jean-Marie, les deux employés (dont celui évoqué par le juge commissaire pour nous donner le coup de pied de l'âne) qui auraient dû quitter la place avec les vendeurs, sont réengagés par Philippe. Au plan social et humanitaire, c'était parfait, du point de vue pécuniaire, ce l'était beaucoup moins.
Pourtant, ces frais de fonctionnement supplémentaires, dont on mesure de quel poids ils pouvaient peser sur l'équilibre d'un budget, n'eussent pas été autant accablants si, en parallèle, Philippe ne s'était vu confronté à un sérieux décalage entre les prévisions optimistes établies par l'expert comptable chargé de présenter le dossier à la banque et la réalité un peu moins mirobolante des bénéfices. Bilan, soit dit en passant, que les banquiers avaient bel et bien accepté malgré, on le verra, quelques imperfections criardes pour des professionnels avisés. En clair, au bout de quelques semaines à peine d'exploitation, les chiffres ne sont pas ceux espérés. En dépit d'importantes recettes, réalisées par un établissement réputé pour tenir le haut du pavé sur la place des distributeurs de tabacs, les dépenses,

paradoxalement, font apparaître un bilan négatif. Notre comptable est formel, il faut injecter de l'argent au capital de la Société, sous peine d'aller au devant de sérieuses difficultés de gestion. C'est, on l'imagine, la stupéfaction. Sur la foi de gens présumés honnêtes et responsables, nous pensions tous avoir fait l'acquisition d'une belle affaire. Et là, c'est un peu comme si l'on était venu nous dire que le joli jouet n'allait pas fonctionner. Le rachat du passif, savamment éludé au départ, agissait en fait comme une bombe à retardement. Mal conseillés, nous avions, c'est vrai, manqué de vigilance.
Philippe n'en est pas moins tout à fait désemparé. Il sait que ses parents ont fait de gros sacrifices pour le placer à la tête de ce commerce, il ne tient pas déjà à les décevoir. Le problème, c'est qu'il n'a pas non plus une planche pour fabriquer les billets. Il veut néanmoins comprendre les raisons de ce surprenant déficit. Pour ce faire, il prend rendez-vous à Avignon avec les experts de la Fiduciaire de France. Ainsi, ont commencé à apparaître au grand jour les premiers indices d'une affaire tordue…

*****

III – Expert, oui, mais du « maquillage » !...

Philippe est donc reçu par un professionnel de cette honorable Maison, spécialisée dans le droit commercial. L'homme, très minutieusement, entreprend l'étude du bilan comptable dont personne n'a encore perçu les défauts.
Ses premières réactions sont marquées par quelques haussements de sourcils en guise d'étonnement, puis

ses traits se crispent pour manifester cette fois comme une forme de stupeur. Quand sa lecture s'achève, il porte carrément les deux mains à sa tête. Serait-il sur le point d'annoncer l'imminence d'un malheur qu'il n'eût pas adopté une autre désespérante attitude.

- **Monsieur Ferrara, annonce-t-il à mon fils, prenant un accent grave illustrant une réelle préoccupation, vous ne parviendrez jamais à réaliser un bénéfice quelconque avec des chiffres pareils ! La conclusion est en tous points négative. Votre affaire est vouée à l'échec !**
- **Mais, monsieur, nous débutons à peine, dit Philippe, tout à fait déboussolé. Comment cela se peut-il ?**
- **Cela se fait, précise le brave homme, que vous avez été abusés ! Le dossier soumis à la banque ne tenait pas debout ! Il a été monté en trompe-l'œil et son équilibre bancal ne peut se terminer que sur une chute ! Alors, si vous avez de l'argent à ajouter sur votre compte, vous parviendrez tant bien que mal à vous en tirer sans trop de dommages. Dans le cas contraire, je préfère vous prévenir, votre commerce doit s'attendre à de tristes lendemains !...**
- **Pourtant, dit mon fils, monsieur Brouille, Jean Brouille, le comptable duquel dépendait l'agrément de la banque, au moment de l'achat, est un homme à la bonne foi supposée au-dessus de tout soupçon. Il nous a d'ailleurs coûté assez cher, près de 17 millions de centimes ! Nous lui avions fait confiance. Si aujourd'hui, la preuve est faite qu'il a failli à sa tâche, simplement pour empocher son argent, nous serions en droit de lui demander réparation de ses fausses manœuvres. Ce serait la moindre des**

choses…

- **Hélas, mon cher monsieur, répond l'expert, le dénommé Brouille est connu dans la profession pour se livrer à quelques calculs pas très clairs. Je dirai même qu'il est nommément souligné à l'encre rouge sur les tablettes du Conseil de l'Ordre des experts comptables. Mais ne vous avisez pas d'intenter telle ou telle action à son endroit. Malgré quelques ennuis, il a su s'arranger pour être à l'abri de gros pépins. A ce jour, contre lui, rares sont les particuliers à avoir obtenu gain de cause.**
- **Mais alors, comment faut-il faire ?**
- **Le seul conseil que je puisse vous donner, c'est celui de résister aussi longtemps que vous pourrez. Vous aurez certainement à payer le prix des découverts bancaires. Si la banque vous en donne la possibilité, c'est la seule solution pour tenir jusqu'au terme des trois années de gestion obligatoires imposées par la Régie des Tabacs. Ensuite, vous serez libre de vendre au plus offrant. Je crains qu'il n'y ait pas d'autre alternative…**

Ainsi apparaissait au grand jour l'une des clés de l'énigme. Le colis était donc piégé ! A ce stade de l'affaire, trois ans seulement après Furiani, ma rééducation n'était pas encore assez avancée, ni les dysfonctionnements de procédure suffisamment établis, pour que je puisse légitimement suspecter une machination quelconque. Mais, très officiellement, le responsable d'une Firme, considérée en France comme une institution de la finance, venait, d'une certaine manière, de dénoncer le comportement véreux d'un expert comptable. Et personne, dans ce pays, sans mauvais jeu de mots, n'était en mesure de

lui demander des comptes ?...
Plus tard, on viendra me dire qu'aucune erreur de procédure impliquant la Justice n'avait été constatée dans la gestion de mon dossier. C'était faire fi d'un détail important. En prononçant à la va-vite ma liquidation, les juges ne pouvaient pas ignorer le bilan maquillé, établi par un expert pas très net. Ni fermer les yeux sur l'acceptation tout à fait complaisante de la banque dont on ne peut pas croire que ses propres comptables ne se soient aperçus de rien. Les bailleurs de fonds ont tout de même avancé la somme de quelque deux millions cinq cent mille francs de l'époque à un chômeur et à sa mère sexagénaire, tous deux sans ressources ni autres répondants.
Etaient-ils aussi naïfs les banquiers de distribuer ainsi leur argent à des gens insolvables ? Je ne le pense pas. Car le bar-tabacs et l'appartement étaient, en revanche, de sacrées garanties sur lesquelles il serait plus que suffisamment opportun de se rembourser. Il suffisait alors d'avoir un peu de patience pour aller cueillir le beau fruit mûr, faussement accusé d'être rongé par les vers. Quant au bilan, peu importait qu'il fût bancal ou pas, à partir du moment où il était à même de déclencher l'avalanche.
Dès lors, si l'on me permet, on s'y était bel et bien assis dessus. En prétextant, par exemple, que les banquiers n'avaient pas à rectifier le comportement malsain d'un expert cupide. Parce que, chez ces gens-là, monsieur, on trouve toujours la réponse adéquate pour se forger une virginité...

*

Pendant trois ans, selon les recommandations de la Fiduciaire de France, notre bar-tabacs s'est donc efforcé de faire marcher ses affaires. Même si c'était par le biais de découverts bancaires, il a ainsi contribué à écouler une grande quantité de marchandises au profit de l'Etat. Il a assuré la subsistance de deux employés et de leur famille, tout en empêchant ses gérants, jusqu'ici sans travail, d'aller pointer au chômage.

Compte tenu des difficultés de gestion, enregistrées dès le départ, nous aurions pu considérer la performance comme une véritable action de civisme. Et je me garde de toute plaisanterie.

Cela étant, on nous avait prévenus aussi de la nécessité d'avoir recours à des avances de caisse. Pendant ces trois années, notre banque s'est prêtée à cette opération, semble-t-il, de bonne grâce. Sans oublier, il faut également le préciser, d'en tirer le bénéfice sous forme d'agios.

On a eu l'air, par la suite, de montrer du doigt cette façon soi-disant peu orthodoxe de procéder, comme si nous avions été avec son usage les propres fossoyeurs de notre commerce. Quel mauvais prétexte, une fois encore, usé par nos adversaires !

Lors de la trop fameuse crise due aux augmentations successives des divers produits du tabac, un responsable national de la corporation des buralistes est venu à la télévision pour dire en fait que 90 à 95% de ces commerçants étaient obligés de travailler avec des découverts bancaires.

Tout simplement, disait-il, parce que le montant

d'une commande de cigarettes auprès de la Régie se chiffrait pour un détaillant à gros débit, comme c'était notre cas, à une fourchette variant de 400 à 600 000 francs, quelquefois plus selon la période, dans la monnaie de l'époque. Et le gérant qui doit faire face à bien d'autres obligations, n'a pas toujours une telle somme à disposition dans sa trésorerie. La banque couvre alors les 40 ou 50 000 francs manquants et récupère son avance en l'espace des 24 ou 48 heures à venir quand le buraliste, comme il le fait pratiquement chaque jour, vient déposer ses prochaines recettes.
Dans cette opération, chacun, c'est le cas de le dire, retrouve son intérêt. Le patron, parce qu'il peut continuer à faire tourner son affaire. La banque, parce qu'elle perçoit légitimement le coût des agios. Pendant trois ans, notre établissement a marché à ce rythme-là. Ce n'était certes pas la meilleure façon de réaliser de gros bénéfices, mais nous n'étions pas pour autant des extra-terrestres, dans la mesure où bien des confrères de la corporation, on l'a dit, étaient tenus à ce même type de fonctionnement.
De plus, d'après les conventions passées avec la Régie, une fois le cap des trois années passé, nous pouvions enfin procéder à la vente de notre commerce. Comment pouvions-nous soupçonner que la banque attendait elle aussi cette échéance pour changer fondamentalement d'attitude ?
Du jour au lendemain, les sourires convenus de ses collaborateurs ont pourtant disparu pour laisser la place à des mines récalcitrantes, lesquelles n'avaient plus rien à voir avec les accueils ô combien chaleureux du début. La confirmation de cette

étrange métamorphose survient alors sous la forme d'une note péremptoire de l'agence régionale. Sans le moindre ménagement, les masques tombent.
"Messieurs, les avances de caisse sont terminées, il faut nous rendre tout notre argent !..."
En deux mots, les banquiers exigent le remboursement immédiat et intégral de leur prêt ! Ouille ! Voilà qui commence à ressembler à une sorte de guet-apens !
Non seulement, notre banque ne nous couvre plus, mais elle impose aussi qu'on lui rende son argent sur le champ ! Bien entendu, nous demandons une explication. Réponse : "*Nous préférons nous couper un bras, plutôt que de perdre les deux !...*" Merci à cet organisme bancaire, que je ne peux (encore) nommer ! Mais que j'appellerai le Crédit Capital, de la peine du même nom, tant son palmarès, dénoncé, outre la télévision, par bien des ouvrages accusateurs, regorge de ruines et de mises sur la paille, pour de malheureux entrepreneurs qui ont eu la malchance d'être enserrés par ses griffes crochues...
Comment ne pas suspecter déjà une basse manœuvre là-dessous ? La trame en était visible à l'œil nu. Il aurait suffi sans doute de la dénoncer à ce moment-là pour s'épargner des suites douloureuses. Mais c'était du ressort de notre premier avocat lequel, pour des raisons restant à élucider, a préféré fermer les yeux, en prétextant un futur procès face à cette banque que je ne devais jamais voir.
Je n'en avais pas moins commencé à émettre de sérieux doutes sur la moralité des gens que nous avions sollicités pour être nos partenaires financiers

ou autres. La suite devait, hélas, me donner raison. A cette époque-là néanmoins, rien ne pouvait me l'ôter de l'idée, nos banquiers, bien qu'ils fussent en mesure, par leur puissance, de tenir en respect tout contestataire, étaient les premiers maillons sur la chaîne de notre naufrage commercial. Comment et pourquoi, du jour au lendemain, refusaient-ils de nous aider à fonctionner ? C'était louche…

Le problème, c'est que tout semblait parfaitement cloisonné entre les divers protagonistes de la procédure, pour ne laisser apparaître aucune faille. Mais, au risque de mettre ainsi tous ses clients en faillite, une banque a-t-elle le pouvoir de leur réclamer à tout moment l'argent qu'elle leur a prêté ? Et la Justice a-t-elle celui de condamner les débiteurs dans le cas où ils ne pourraient assumer ? On serait tenté de dire non. Pour nous, en tout cas, c'est bien ce qu'il est advenu et le (mauvais) tour a été joué !...

Dans un pays de droit, on peut néanmoins attendre une tout autre tournure. Je regrette simplement que l'enquête administrative, demandée par mes soins au Premier ministre, puis au Garde des Sceaux, n'ait pas eu de suite. Elle aurait pu faire la lumière sur bien des points restés obscurs. Ce qui sera vérifié plus tard, on verra dans quelles conditions…

Il restait, c'est vrai, un autre moyen pour tenter de contrer tout un ensemble d'agissements nébuleux. Celui, entre autres, de déposer plainte avec constitution de partie civile, pour manquement au devoir de conseil et retrait brutal du concours bancaire, comme se proposait de le faire notre avocat, sans jamais vraiment le réaliser. Mais aussi à

propos de la procédure elle-même, en constatant au fil des jours un ensemble de circonstances dont l'image commençait sérieusement à se colorer de tous les tons d'une véritable magouille ! Terme que je ne me serais jamais permis d'employer si le micmac n'avait été officiellement constaté par le Ministère de la Justice en personne.
Or, mon premier défenseur m'a fortement déconseillé d'entamer quelque action que ce fût envers un membre de la magistrature. J'ai eu le tort, à ce moment, de me ranger à son avis. Quand j'ai compris qu'il fallait changer de conseil, pour confier mon affaire à un pénaliste, les conditions apparemment étaient enfin réunies pour passer à l'attaque. Voire ! On avait oublié que le temps s'était écoulé. Les faits, paraît-il, étaient prescrits ! En guise de conclusion, je n'avais plus qu'à mettre mes regrets dans la poche. Le mouchoir par-dessus.
Le pauvre commerçant X ou Y n'a pas les moyens de s'attaquer, fût-ce légalement, à la force conjuguée d'un tel appareil. Voilà ce que j'avais commencé à apprendre...

*****

IV – L'étrange silence de notre avocat

Je reviens néanmoins à notre juge commissaire. En quittant son bureau, nous étions déjà, Philippe et moi, dans une toute autre disposition d'esprit. Jusque-là, la fatalité semblait être la cause première de nos problèmes. Cette courte audience chez l'homme dont dépendait en fait notre sort, illustrée par le mutisme assez peu compréhensible de notre

défenseur, venait de nous ouvrir les yeux, en quelque sorte, sur des considérations, disons, un peu plus matérielles.

Sans trop définir encore les contours d'une situation elle-même confuse, nous n'en étions plus à évoquer le seul fait d'un destin contraire. Nos ennuis, en un mot, ne nous paraissaient plus résulter d'un simple coup du hasard…

Avant même d'appeler l'ascenseur, je crus nécessaire de faire part de mon sentiment à notre avocat.

- **Maître, lui dis-je, je ne sais pas quels enseignements vous tirez de cette réunion, mais j'ai eu l'impression de vous y voir mal à l'aise…**
- **Mal à l'aise ? Non ! Pourquoi, à votre avis, j'aurais dû être gêné ? rétorque maître Lécien.**
- **Vous n'avez pas dit un mot ! Notez bien, je comprendrais tout à fait votre réserve à l'endroit de ces messieurs du tribunal. Vous travaillez toute l'année avec eux et votre intérêt, je suppose, n'est certainement pas de venir les titiller sur leur terre. Si donc votre préoccupation est d'éviter de vous heurter à eux, je ne saurais en aucun cas vous en faire le reproche. Je vous demanderais simplement de m'en informer. Je prendrais aussitôt d'autres dispositions, sans vous tenir rigueur de quoi que ce soit…**
- **Non, non ! monsieur Ferrara, se défend maître Yvan Lécien. Loin de moi l'idée de vouloir ménager telle ou telle personne dans le cadre de mes activités professionnelles. Si je n'ai pas pris la parole, c'est que je voulais avant tout écouter. N'y voyez aucune intention de ma part.**
- **Il n'en reste pas moins, intervient Philippe, que ce juge a énoncé quelques contrevérités. D'après lui,**

nous n'aurions pas acquitté le salaire de juillet à l'un de nos employés. C'est tout à fait faux !

Puis, se tournant vers moi.

- **D'ailleurs, Pa, me dit-il, j'ai un avis de virement de la banque sur le compte de ce garçon de salle. Il est encore dans mes papiers et je le tiens à ta disposition dans les tout prochains jours. Je me demande où ce juge a pu aller chercher une information pareille. Sans entrer dans les détails, j'ai pu déjà recueillir quelques renseignements sur la mentalité de cet homme, notamment sur sa façon présumée particulière de traiter les dossiers. J'espère qu'il ne s'amuse pas, comme on dit, à nous jouer une entourloupette…**
- **Si tel était le cas, je coupe avec indignation, en me tournant vers l'avocat, je vous demanderais, maître, d'intenter une action sans tarder !**
- **Non, monsieur Ferrara ! essaie de me calmer notre défenseur. Il ne faut pas se tromper d'adversaires ! Notre seul ennemi, pour l'heure, c'est le Crédit Capital. Nous avons choisi de faire un procès à cette banque. Très sincèrement, je crois qu'il faut s'en tenir là…**

Je ne suis pas convaincu, mais je n'entrevois guère une autre formule. J'ai confié notre sort à ce conseil, c'est lui, par conséquent, qui doit mener les débats comme il l'entend.

Alors que nous sortons maintenant du tribunal, je tiens toutefois, avant de nous séparer, à éclaircir quelques points restés obscurs avec maître Lécien.

- **Pour revenir sur certaines déclarations, maître, lui dis-je, ce juge nous a annoncé la visite chez lui d'un de nos employés. Comment ce dernier a-t-il pu**

prendre contact avec le commissaire, alors que moi-même je ne connaissais même pas son existence ?

- **Je ne saurais vous dire…**
- **J'ai cru pourtant entendre que cet employé avait été amené chez le juge par un certain monsieur Sucret…**
- **Oui ! Eh bien, je ne trouve rien d'anormal à cela…**
- **Si ce n'est que ce monsieur Sucret devait tout bonnement nous aider pour présenter notre plan de redressement. C'est lui qui nous priait instamment de ne pas vendre, car affirmait-il, il allait nous proposer une cession à un prix défiant toute concurrence. Je vois qu'il était aussi en contacts étroits avec monsieur Posteur, le juge commissaire. Cela me paraît un peu troublant…**
- **Vous pensez vraiment ?**
- **Oui ! A la rigueur, on peut admettre que l'un de nos conseillers ou prétendus tels, soit en liaison avec notre juge. Mais la règle du jeu ne tient plus quand notre supposé protecteur vient fournir au commissaire des arguments susceptibles de causer votre perte. Cette question de salaire non payé a tout l'air d'être un coup monté !**
- **Mais comment pourrais-je le démontrer ?**
- **En apportant tout simplement la preuve qu'il s'agit de propos fallacieux ! Philippe nous dit qu'il a un avis de virement. Il suffit de le produire. Et si cet employé avait effectivement reçu son dû, quelle était alors la véritable motivation de faire prononcer en urgence notre liquidation judiciaire ?**
- **Vous savez, dit l'avocat en s'efforçant toujours de tempérer mes soupçons, le juge agit généralement en son âme et conscience. S'il a pris cette décision d'accélérer la procédure, c'est en pensant qu'il n'y**

avait pas d'autre solution…

- **Maître, annonçai-je alors en appuyant sur chacune de mes paroles, le juge se devait surtout, dans un souci d'équité, de venir prendre mon avis après avoir écouté celui de notre employé. Qui n'entend qu'une cloche…, vous connaissez le proverbe. Pourquoi n'ai-je pas été à mon tour consulté ?**

Notre avocat s'est contenté d'une moue évasive. Quand nous nous sommes séparés, je n'ai pas été certain d'avoir pu le convaincre. Pour lui, tout en admettant la sévérité du tribunal à notre encontre, rien dans l'attitude de ce commissaire ne lui semblait vraiment anormal. L'adversaire, de son point de vue, c'était la banque et l'important était de concentrer notre action sur elle. En agaçant les juges par un comportement contestataire, nous risquerions, d'après lui, tout simplement de le payer en retour, lors du procès contre nos banquiers…

Il ne restait plus qu'à faire confiance à notre défenseur et à sa réputation solidement établie sur la place.

Alors qu'il me ramenait à la maison, j'ai tout de même demandé à Philippe ce qu'il pensait de tout ça.

« Pa, m'a-t-il dit, aussi bien du juge que de l'avocat, j'ai entendu de belles paroles, mais cette affaire, à mes yeux, commence à ressembler à une sorte de traquenard… »

Nous en restâmes là pour le moment. Avant d'apprendre, comme pour confirmer mon point de vue, que le juge commissaire, Alain Posteur, venait subitement d'être remplacé. Pour reprendre une réplique restée célèbre du 7^{e} art, « *Vous avez dit bizarre ?...* »

Plus sérieusement, aurait-on suspecté dans la hiérarchie juridique qu'il y avait effectivement anguille sous roche ? Cette soudaine autant qu'étonnante mise à l'écart pouvait le laisser croire. J'ai eu moi-même, je l'avoue, la faiblesse d'adhérer à cette éventualité…

*****

Non, l'arrivée d'un nouveau juge n'avait pourtant encore rien de tellement exceptionnel pour notre avocat. Maître Yvan Lécien, apprenant la nouvelle, estimait qu'il n'était pas rare de voir un commissaire succéder à un autre.
Mais moi, prenant en quelque sorte les devants, j'avais pour ma part dénoncé une forme de corruption, de connivence ou de tout ce que l'on voudra du genre, auprès du président du tribunal de commerce en personne. Et ce, au lendemain même du verdict anticipé de notre liquidation judiciaire. Une telle grave accusation aurait pu me valoir, j'en étais conscient, une verte réplique de l'autorité juridique. Or, je n'ai eu ni reproche ni démenti. Mieux, mes propos sans équivoque émis, s'il vous plaît, par écrit, avant de l'être de vive voix, avaient retenu, comme on pourra le vérifier, « *toute l'attention* » de l'honorable président.
Cela démontrait, pour moi du moins, que tout dans cette procédure n'était pas aussi régulier qu'on pouvait le prétendre. Pour la bonne compréhension, je me dois de reprendre ici le cours de cette affaire.
Début février 1998, au terme bientôt de 3 ans

d'exploitation, je reçois de la banque un relevé de comptes m'indiquant, selon le procédé d'information coutumier, que les échéances de remboursement du prêt sont tout à fait à jour. Pas le moindre agio ni retard de paiement à signaler. Il s'agirait presque d'un bulletin de félicitations pour mon épouse, la cogérante non-active de notre bar-tabacs, et pour moi-même qui m'étais porté caution au moment de l'achat.

Avec un tel document, où est inscrite noir sur blanc notre ponctualité pour honorer l'acquittement de nos créances, je n'ai au demeurant aucune raison de m'alarmer et encore moins de redouter un quelconque revirement d'attitude de la part de nos banquiers.

C'est pourtant ce qu'il advient quelques semaines plus tard quand le Crédit Capital nous lance son fameux ukase. Là, à dire vrai, je ne comprends plus ! Comment une banque, pratiquement d'un jour sur l'autre, peut-elle ainsi changer de politique ?

Certes, je suis désagréablement surpris de ce comportement lunatique. Hier, c'était l'entente cordiale, aujourd'hui, c'est carrément la déclaration de guerre ! Quelle intention se cache derrière tout ça ?...

Mais bon, je ne m'affole pas pour autant. Même si les exigences bancaires doivent me préoccuper, pour reprendre une expression populaire, il n'y a pas encore le feu au lac… Certes, on ne trouve pas comme cela un peu plus d'un million et demi de francs (il faut absolument retenir ce chiffre, lequel sera bel et bien couvert lors de la vente aux enchères), l'équivalent de la somme restant à devoir,

mais désormais nous avons quand même la possibilité de vendre notre commerce. Et tout aussitôt, par la voie des petites annonces, nous avons nos acheteurs.
Au mois de mai 98, ceux-ci viennent à mon domicile pour signer un compromis de vente de près de trois millions de francs. Le temps de laisser se poursuivre toutes les formalités inhérentes à ce genre de tractations, la cession devrait se réaliser normalement avant la fin de l'année. Je ne me fais plus aucun souci.
C'était, hélas, sans compter sur le machiavélisme de nos « amis » les banquiers. Sitôt informés de cette vente, ils auraient dû logiquement se réjouir de pouvoir retrouver, puisqu'ils étaient si pressés, tout l'argent de leur prêt. Mais, non ! A croire qu'ils avaient une tout autre idée en tête.
La preuve, c'est que non contents de ne plus nous accorder de découverts, ils s'empressent de faire ordonner par voie d'huissiers une saisie attribution sur notre trésorerie. Soi-disant, ils nous en auraient avertis par plis recommandés, mais les signatures de réception sont forcément suspectes. Les lettres avaient été adressées au domicile que Philippe et son épouse n'habitaient plus. Donc, elles ne risquaient guère d'être réceptionnées et encore moins paraphées. Et moi, comment aurais-je pu donner, en toute complaisance, mon agrément à être ainsi démuni de mon argent ?
Bref, ce détail, pour le moins important, lequel concernait tout de même des émargements présumés contrefaits, en clair des fausses signatures, n'a eu lui-même bizarrement aucun effet. Il est passé, j'ose le dire, comme une lettre à la poste ! Résultat, près de

500 000 de nos francs anciens sont prélevés dans les caisses de Philippe et des miennes. Même si les quelque 100 000 francs, concernant ma part insaisissable, me seront immédiatement restitués, avec les excuses du directeur du Centre de Chèques Postaux, le bar-tabacs n'a plus de liquidités. Et faute de ne pouvoir s'approvisionner en cigarettes ou autres, Philippe est forcé de tirer le rideau. Nous sommes alors en juillet 98, la banque, même si elle s'en défendra avec d'improbables arguments par la suite, a réussi à provoquer notre faillite !...

Quand je dis par ailleurs qu'elle a dû bénéficier d'une certaine complaisance, c'est en constatant que sa saisie intempestive était en fait une prise illégale d'intérêts. En effet, cet argent a été aussitôt récupéré par le mandataire judiciaire. Ce qui revient à dire que cette ponction ne pouvait relever d'un quelconque droit juridique. C'est elle pourtant qui a effectivement causé la perte de notre commerce. Après le bilan bancal de l'expert, c'était aussi le deuxième coup tordu porté à notre affaire.

Rien cependant n'est encore définitif ni irrémédiable. J'insiste sur cet aspect de la situation pour bien démontrer qu'il a fallu une succession de tirs de barrage pour nous empêcher de vendre nous-mêmes notre bar-tabacs. En réalisant cette cession sur la base de trois millions de francs, nous ne faisions certes aucun bénéfice mais, dès lors, nous étions à même de faire face à tous nos problèmes. En récupérant nos investissements, nous aurions eu la possibilité d'annuler l'ensemble de nos dettes et par là même la caution de notre appartement. Normalement, c'eût été pour tous, me semble-t-il, la

meilleure voie à suivre.
Et puis, en tout état de cause, c'était toujours mieux que de laisser le mandataire judiciaire brader notre établissement, lors des enchères, à la moitié de ce prix. Je ne vois pas ce qu'a pu gagner le directeur de l'agence bancaire en laissant se régler cette vente à perte. Avec nous, il avait la possibilité de mettre dans ses caisses la totalité de son argent sans aucun délai. Avec le syndic, près de 6 ans plus tard, il n'avait toujours pas touché le moindre centime.
A part de compter sur de futurs avantages venus du ciel, pour quelle raison profonde le liquidateur, lui aussi, a-t-il fait obstacle à notre propre opération ? Pourquoi, faisant fi de notre compromis de vente, n'a-t-il pas choisi cette solution de facilité, préférant bizarrement compliquer le problème ? Certainement, je suppose, parce que ma propre tractation ne devait pas faire l'affaire de tout le monde. C'était en tout cas, pour ma famille et moi-même, le mystère dans toute sa splendeur !
N'empêche qu'il n'eût pas été inutile, en premier lieu pour la Justice, de connaître les réponses de toutes ces brûlantes questions…

*****

V – Liquidés par un procès fantôme…

Rien, disais-je, n'était encore irréversible. C'était même à ce point évident qu'après avoir été obligé de déposer le bilan et bien que son bar-tabacs fût fermé,

Philippe pouvait entrevoir une réelle lueur d'espérance.
Invité à se présenter devant le juge des exécutions, celui-là même qui décide, en consultant les chiffres, s'il existe oui ou non une possibilité de sauver l'entreprise, mon fils obtenait en effet le droit de présenter un plan de redressement. Le juge avait tenu compte, d'une part, du compromis de vente. Ensuite, du chiffre d'affaires de notre établissement, dont la clientèle en tabacs était l'une des plus importantes de la ville. Enfin, de la somme de la saisie qui nous serait ainsi restituée. Selon ce juge, pour résumer, les gérants de la Société avaient toutes les chances de faire redémarrer leur commerce avant de le vendre.
Nous sommes ainsi convoqués très officiellement par le Greffe du tribunal à venir proposer ce plan le 26 octobre 1998. Très honnêtement, nous pensions en avoir terminé avec nos problèmes car cette audience, à coup sûr, devait nous faire voir la fin du tunnel… Que s'est-il alors passé, une nouvelle fois, pour balayer cette belle perspective ? Voilà encore une question de laquelle, on le comprendra, j'ai instamment attendu la réponse. Faute de ne pouvoir l'obtenir, j'en ai été réduit aux suppositions et celles-ci, je dois le dire, débouchaient invariablement sur l'évidence d'un véritable embrouillamini. Si tel n'était pas le cas, les gens du tribunal devront nous expliquer pourquoi ils ont opté pour la complication, alors que tout était établi pour faire simple…
Le fait est que le 12 octobre au matin, quelqu'un sonne chez moi, depuis la porte d'entrée de notre immeuble. Je suis seul à la maison et malgré mon

manque de mobilité, je ne mets pas plus de 5 à 6 secondes pour aller répondre à l'interphone. Personne ne répond.
Lorsque Maryse rentre après avoir fait ses courses, elle me fait savoir qu'un avis de passage émanant d'un huissier se trouvait dans la boîte aux lettres avec le courrier du jour. Le coup de sonnette, c'était donc ça !
Effectivement, sur un petit bulletin, il est noté qu'une lettre recommandée, à défaut d'avoir pu trouver preneur, est à retirer d'urgence au cabinet L. et compagnie, huissiers associés. Le texte de plusieurs lignes, calligraphié, a dû prendre au moins deux minutes pour être rédigé, et encore en disposant d'un appui quelconque. Or, devant chez moi, il n'y a pas de bureau. Ce qui me laisse entendre, sans aucune espèce d'équivoque, que la convocation avait été écrite à l'avance. Comme si le rédacteur avait souhaité que la lettre recommandée ne trouvât point, ce jour-là, de destinataire…
Je m'empresse néanmoins d'appeler le bureau des huissiers. A la dame qui me reçoit au téléphone, je précise que mon infirmité m'empêche de me déplacer. Je lui demande d'avoir la gentillesse de me communiquer la teneur de cette fameuse missive. Dans un premier temps, elle ne le peut pas. J'insiste, elle tient bon. Puis, enfin, elle cède. Nous sommes convoqués, me dit-elle, à comparaître pour notre affaire, le 14 octobre 98, devant le tribunal de commerce. C'est-à-dire, le surlendemain !

- **Madame, lui dis-je étonné, il doit y avoir certainement une erreur ! J'ai en ma possession une convocation officielle du Greffe, nous invitant à nous**

présenter à une audience fixée au 26 octobre. Je ne vois pas ce que vient faire cette date du 14…

- **Si, si, monsieur ! reprend-elle. C'est bien ce qui est indiqué sur ce pli recommandé…**
- **Mais, madame, je lui fais remarquer avec la plus sincère conviction, en tout état de cause, nous sommes dans un pays de droit et on ne laisse pas 48 heures aux honnêtes gens pour préparer leur défense dans un procès pareil !**

La dame regrette, mais elle n'y peut rien. Moi, non plus. Elle ne comprend pas et moi, pas davantage. Bref, chacun campe sur ses positions. Pour ce qui me concerne, je reste toutefois sur le fait d'être toujours convoqué avec les miens pour le 26 octobre. Dans le cas contraire, le tribunal, à mon humble avis, aurait eu le devoir de m'informer plus avant de tout changement de dates. Cet avis bien tardif, quoi qu'il en soit, je ne l'ai jamais eu en main !...

Cela ne nous empêche pas d'attendre la suite des événements avec, je le répète, une totale sérénité d'esprit. Nous sommes d'autant plus sûrs de notre affaire que Philippe doit signer l'acte définitif de vente de son établissement le 21 octobre. Avec ce document en poche, notre plan de redressement a toutes les chances d'être agréé. Jamais nous avions envisagé l'avenir avec autant d'optimisme. Je laisse alors le soin au lecteur d'apprécier l'impact émotionnel qu'allait susciter un invraisemblable coup de théâtre.

En voici le détail. Dans l'après-midi de ce 21 octobre, vendeurs et acheteurs, accompagnés de leur conseil respectif, sont réunis, dans l'intimité, autour d'une table pour procéder à la vente d'un commerce de

bar-tabacs, le nôtre, sous le contrôle d'un monsieur spécialement habilité -c'est du moins ce qu'il faut croire- pour authentifier l'acte.
L'homme entame donc un discours de circonstance s'attachant, selon le processus habituel pour ce genre de tractations, à énumérer une à une les conditions. Une fois que tout est dit, chacun s'apprête à apposer sa signature sur toutes les pages du contrat. Quand, soudain, on entend retentir la sonnerie du téléphone. Le maître de séance se saisit de l'appareil et tout en écoutant son mystérieux correspondant, on le voit se livrer à quelques mimiques dont l'expression, à dire vrai, n'est guère rassurante. Il triture le combiné, le passe d'une oreille à l'autre en prononçant des bribes de mots sans grande signification. Si ce n'est que les « *Ah, bon ?* », les « *Comment ça ?* », ou autres « *Pas possible !* » laissent deviner tout de même un fâcheux contretemps. Lequel ne tarde pas à se vérifier quand se termine cette curieuse conversation. « *Braves gens,* annonce alors, sur un ton plus solennel, celui qui préside aux débats, *je ne peux plus procéder à cette vente. On vient de m'apprendre que le bar-tabacs dont il était question ici même de la cession, a été mis ce matin même en liquidation judiciaire !...* »
Tout un chacun autour de la table a beau laisser paraître un complet étonnement, tout autre commentaire paraît superflu. Sans même songer à s'informer sur les raisons d'une telle subite décision, on a compris que la réunion va tourner court.
A cet instant, il est difficile pour Philippe d'apprécier quel est le choc réel de cette surprenante autant qu'étrange information sur nos candidats acheteurs. Même si, un peu plus tard, j'aurai moi-même un avis

sur la question, mon fils ne sait pas dire vraiment si ces messieurs sont, comme lui, sincèrement déçus. Il ne tarde pas toutefois à s'interroger sur l'attitude du bonhomme chargé de rédiger l'acte de vente. Le fait de se montrer surpris par ce coup de fil destructeur était-il, de sa part, une simulation ou le véritable reflet d'un état d'âme ? Tout cela n'était-il pas feint pour masquer en réalité une certaine complicité ? Car enfin, se dit Philippe, comment l'auteur de l'appel téléphonique pouvait-il se douter du lieu de cette réunion, si ce n'est qu'il avait été bel et bien informé à l'avance de pareilles tractations ? Probablement était-il lui-même intéressé, avec d'autres, par l'échec de cette vente. On s'apercevra par la suite que le doute était à tout le moins permis…

Mon état, à cette époque, ne me permettait pas non plus de répondre encore à autant de questions restées en suspens. Ni même de chercher à savoir qui se cachait derrière cette énigmatique communication, intervenue, comme par hasard, au beau milieu d'une séance dont personne d'autre que ses protagonistes n'aurait dû, en principe, être informé.

Quand le récit me parvint de cette cession avortée, bien qu'étant toujours sur un fauteuil roulant, je compris tout de même que quelque chose de pas très clair se tramait derrière notre dos. La marge de manœuvre, je le savais aussi, était plutôt étroite. Il importait dès lors de m'en remettre rapidement à l'avis d'un défenseur, spécialisé autant que possible dans le droit commercial. Ce que je fis sans plus tarder.

Avant de présenter notre plan de redressement, je

m'étais donc attaché les services de maître Yvan Lécien, dont la renommée faisait autorité sur la place. Philippe avait bien un avocat (une avocate, plus précisément), mais au vu des résultats, son action avait été loin d'être efficace. Mieux valait ne pas insister.
Pour ma part, m'étant mis en quête de ce partenaire indispensable, j'avais pu obtenir, auprès des professionnels, quelques garanties sur les qualités de maître Lécien. Je n'avais donc aucune raison de douter de son savoir faire en la matière. Nous nous étions mis d'accord sur les conditions, notamment financières, de sa prestation. Je me souviens même qu'en regard du coût élevé de son concours, je m'étais autorisé une plaisante remarque.
"*Mon métier relativement au football,* lui avais-je dit, *m'a enseigné qu'il ne fallait pas hésiter à mettre le prix pour avoir une bonne défense."*
J'avais ainsi accepté de faire ce sacrifice financier et, sitôt le verdict connu de notre liquidation, l'avocat était venu me rencontrer à mon domicile. Je ne l'ai pas davantage oublié, je l'avais reçu dans un appartement débarrassé de tout mobilier. Philippe m'avait prévenu que tout avait été saisi dans le bar-tabacs, dès après le jugement du tribunal. Je m'étais donc empressé de vendre tous mes meubles pour éviter chez moi pareille mésaventure. Et notre entretien s'était déjà passé dans un curieux décor de complet dénuement.
Cela ne m'avait pas empêché de manifester un légitime étonnement sur la façon pour le moins expéditive de la Justice française de prononcer son verdict. Ma préoccupation était alors de savoir quel

était l'avis de mon tout nouveau défenseur sur cet épineux problème.

- **Est-il normal, maître, lui dis-je, qu'un tribunal puisse se prononcer en l'absence des personnes directement concernées ?**
- **Oui, me répond-il, il y a eu une saisine d'office, même si les convocations ne sont pas arrivées jusqu'à vous, elles vous ont bien été adressées. Partant de là, les juges, constatant votre absence, étaient en droit de prendre la décision que vous savez…**
- **Hors de tout débat contradictoire ?**
- **Malheureusement, oui ! Je reconnais que les juges n'ont pas fait preuve de beaucoup de clémence. Ils n'ont pas tenu compte non plus des circonstances qui vous ont conduits à être partie défaillante. Mais, vis-à-vis de la loi, tout était en conformité…**
- **Même l'absence du mandataire judiciaire ? On avait également omis, paraît-il, de le convoquer lui aussi dans les temps ?...**
- **Oui ! je le répète, tout a été certainement réglé dans la précipitation, mais légalement, il n'y a pas grand-chose à redire. Aujourd'hui, je ne vois pas quelle réserve je pourrais émettre…**
- **Celle, par exemple, de faire appel.**
- **Ah ! ce serait effectivement une solution, convient maître Lécien, sans grand enthousiasme. Nous aurions encore quelques jours pour agir dans ce sens. Mais, en me confiant votre dossier, vous faites également confiance, je présume, à ma méthode de travail. Or, ce n'est pas la voie de l'appel que je vais choisir…**
- **Pourquoi donc ? si je peux me permettre.**
- **Parce que, ce faisant, je n'aurais plus la possibilité**

d'intenter un procès aux banquiers. Et c'est bien cette action contre la banque que j'entends mener !

- **Un procès ? A la banque ?...**
- **Oui ! Pour arrêt brutal du concours bancaire et manquement à l'obligation de conseil !**
- **Et où serait pour moi l'avantage ? Ou, si vous préférez, l'intérêt ?...**
- **Celui de récupérer des indemnités de la part de ceux qui vous ont lésés. Le seul moyen de retrouver l'argent que vous avez perdu…**

Le journaliste sportif que j'étais n'avait pas de formation juridique particulière. J'étais donc obligé, ayant sollicité son concours, de laisser maître Yvan Lécien manœuvrer à sa guise. C'est seulement au bout de quelques années de stratégie infructueuse que je compris la subtilité, pas très honnête, du plan établi par mon premier défenseur.

En faisant appel du jugement, mon avocat aurait encaissé le simple montant de deux ou trois vacations. En gros, un millier de francs de l'époque, avec, de surcroît, une chance réelle de conserver la propriété de notre commerce. En allant au procès, il pouvait me présenter une facture de quelque 25 000 francs ! Le rapport n'était évidemment plus le même. D'autant que je n'avais guère le choix de repousser le marché. Et ce procès, au bout d'un certain nombre d'années, je l'attendais toujours !…

Mon avocat savait-il sournoisement qu'il n'arriverait jamais en séance ? Il avait certes obtenu, jusqu'ici, une totale acceptation de ma part. Il avait toutefois oublié de me dire qu'il était pour le moins insensé, de la part d'un simple particulier, de vouloir défier un quelconque système bancaire. Un peu naïvement, je

le reconnais, je lui avais fait confiance. Comme le chantait Jacques Brel, on ne nous apprend pas, malheureusement, à se méfier de tout !...

J'ai pourtant insister auprès de ce supposé défenseur sur la méthode un rien arbitraire employée par le tribunal pour prononcer notre liquidation. J'essaie ici de reconstituer les termes.

- **N'est-il pas dans vos possibilités, maître, je lui demande, de faire remarquer au président du tribunal de commerce que notre condamnation nous a été infligée dans des conditions assez peu en harmonie avec les règles juridiques d'un pays démocratique ?**
- **Voyez-vous, monsieur Ferrara, me répond-il, une fois le verdict prononcé, on ne peut pas, sauf cas exceptionnel, faire revenir les juges sur leur décision. Et encore moins un président…**
- **On peut toujours lui écrire…**
- **Je pense que cela ne m'avancerait pas le moins du monde…**
- **Consentez-vous alors que je puisse le faire moi-même ?**
- **Pas de problème ! Si telle est votre intention, je n'y vois aucune objection. Ecrivez ! Après tout, même condamné, rien ne vous empêche de dire ce que vous avez sur le cœur…**

Une remarque, malgré tout, après ce beau discours. Dans le rapport d'audience, il est dit que le tribunal a rendu son jugement après un débat contradictoire, conformément à la loi. C'est là précisément où le bât blesse, car de débat il n'y en eut point. Et de contradiction, pas davantage, puisqu'il est même précisé que nous étions partie défaillante et que le

mandataire judiciaire, intéressé pourtant au premier chef par ce procès, brillait lui aussi par son absence. Comment, dans ces conditions, pouvait-il y avoir un échange quelconque d'arguments ?...
Puis-je, à ce propos, me permettre alors une double question ?
Le fait d'affirmer, sur un compte rendu de séance, l'existence d'une quelconque discussion entre juges et avocats, alors qu'il n'y en eut point, ne ressemblerait-il pas à un faux en écritures ? Que disent là-dessus les règles de la juridiction ?...

*****

VI – Concussion, connivence, délit d'initiés… J'accuse !

Nous sommes le 29 octobre 1998. Après avoir mis un premier jugement en délibéré le 14, lors d'une audience où, bien involontairement, comme indiqué, nous avons été condamnés en notre absence, le tribunal de commerce de Marseille a ainsi prononcé notre liquidation judiciaire dans la matinée du 21 de ce même mois.
Il est important d'avoir ces dates-là en tête. Lorsque j'adresse, par pli recommandé, un courrier au président, il n'est pas encore trop tard pour faire appel du jugement. Ce 29 octobre, avec le consentement de maître Yvan Lécien, j'écris donc au président A., avec une entière déférence, mais sans masquer non plus une certaine indignation devant ce que je considère comme un déni de Justice.
Je lui dis tout d'abord que notre dépôt de bilan n'a

été dû à rien d'autre qu'une opération à la légitimité douteuse de la part de la banque. Sa saisie était en fait un véritable arrêt de mort contre notre établissement.

Disposant à ce moment-là de quelque 500 000 francs, je lui fais noter par là même que notre trésorerie, avec une telle somme dans ses caisses, était loin d'être dans une situation de faillite. Et, partant de là, je lui laisse clairement apparaître mon sentiment d'avoir été lésé dans mes droits de citoyen.

Alors que nous avions trouvé acheteur pour notre commerce, à un prix avoisinant les 3 millions de francs, pourquoi le Crédit Capital, je lui demande, s'est-il opposé à cette cession ? Quand arrivera la mise aux enchères, lui dis-je encore, l'organisme bancaire, par la voie du mandataire, devra faire la preuve de sa capacité à trouver preneur à un prix égal ou supérieur ! Et j'insiste sur notre ferme intention de faire surveiller de près ses moindres tractations, pour avoir déjà de sérieuses suspicions sur ses agissements.

Mais ces accusations à peine voilées n'étaient rien à côté de celles qui allaient concerner les juges et le jugement lui-même et qui auraient pu me valoir de sérieuses réprimandes -j'en avais mesuré le prix à payer- si elles se fussent révélées infondées.

Or, le président n'a pas bronché ! Et cette absence de réaction, devant un sous-entendu aussi grave, n'a rien fait, on le comprendra, pour dissiper mes doutes sur le fait d'avoir été proprement piégé.

A cette période en effet, par un extraordinaire concours de circonstances, était parue dans la presse une information dont la teneur semblait me tendre

une perche inespérée avant d'entreprendre cette correspondance.
Il s'agissait de la liquidation judiciaire d'une librairie à Aurillac et surtout de son prolongement devant le Tribunal de Grande Instance du Cantal. Car le gérant de ladite société s'était tout bonnement aperçu que les administrateurs de la banque (comme par hasard, le Crédit Capital !), étaient en même temps les juges du tribunal de commerce !... Ceux-là, étant à la fois juges et partie, devaient désormais rendre compte à la Justice d'une prise illégale d'intérêts !
Bien entendu, je soumets cette histoire scabreuse à mon honorable correspondant et je lui demande, sans mettre les gants, "*si les mêmes causes produisant les mêmes effets, je n'étais pas en train de subir le même genre de chausse-trape ?...*"
Puisque j'y étais, je n'omettais pas non plus de lui rappeler que, faute d'une convocation jamais transmise, son tribunal m'avait condamné hors de ma présence. Et que, privé de tout, même de la santé après mon accident de Furiani, il lui appartenait maintenant, étant juge suprême, de me donner un avis et pourquoi pas un conseil pour essayer de minimiser mon désarroi et celui de ma famille…
Je le répète, nous sommes le 29 octobre 1998. Le verdict de liquidation a été prononcé le 21. Ce qui revient à dire que le président, comme je le lui demande, peut encore me recommander de faire appel. Mais non ! Dans les jours qui suivent, je n'ai pas le moindre écho de sa part. Non plus d'ailleurs que la moindre remontrance, comme j'aurais pu le redouter, après mes allusions aux manœuvres présumées douteuses de ses juges.

A dire vrai, semaine après semaine, n'ayant pas de réponse, j'étais prêt à conclure que mon courrier avait terminé sa course dans la corbeille à papier. Quand, à la fin du mois de novembre, heureuse surprise, le président du tribunal de commerce de Marseille, monsieur A., m'informe que *"mes écrits ont retenu toute son attention"*. Très courtoisement, il m'invite à prendre rendez-vous avec un certain monsieur Posteur, Alain de son prénom, mon juge commissaire. Voilà même que sa lettre se termine par une ultime recommandation :

"Faites en sorte, monsieur Ferrara, que cette entrevue ait lieu un matin dans les locaux du tribunal, afin que je puisse y assister…"

Rien, on le voit, qui n'ait laissé transparaître un semblant d'acrimonie et encore moins de réaction virulente. Les termes, empreints d'une indéniable aménité, étaient presque là pour me faire espérer une forme d'arrangement. Mais, une fois reçu par le juge commissaire, comme on a pu le constater au début de cet ouvrage, je ne devais pas tarder à déchanter. En premier lieu, parce que le président, contrairement à ses dires, n'était pas présent. Ensuite, en raison du caractère inflexible de ce monsieur Posteur, en charge de notre dossier, dont l'intransigeance, on l'a vu aussi, n'était pas faite pour favoriser le moindre compromis. D'autant que mon prétendu conseil, comme déjà amplement signalé, était resté muet comme une carpe.

Dans le camp d'en face, on pouvait ainsi agir en toute tranquillité, sans craindre une quelconque réaction. "*Si toi aussi tu m'abandonnes…*" C'est, en fait le refrain que j'aurais dû déjà commencer à entonner

pour celui qui me servait de bien discret défenseur. Au Ministère de la Justice, on me dira bien que le traitement de mes problèmes était surtout l'affaire de mes avocats. Oui, mais comment n'importe qui à ma place aurait pu se douter, lors de notre première entrevue chez le juge Posteur, que maître Lécien était uniquement là pour faire de la figuration ?... Ensuite, dans un contexte où tout finit par être suspect, était-il vraiment facile pour moi de ne pas perdre aussi tous mes repères ?

Le seul avantage, à mon sens, de cette séance écourtée avait été que la référence à la liquidation d'une librairie à Aurillac, prononcée dans des conditions de basse cuisine, avait touché le point sensible de ceux-là mêmes qui m'avaient sévèrement sanctionné. Mince consolation dont je crus, dans un premier temps, ne tirer aucun avantage. Les événements allaient pourtant se précipiter et, sans me faire vraiment chanter victoire, ils contribuèrent bel et bien à me conforter dans mes suspicions.

Quelques semaines après avoir écrit au président et rencontré le juge commissaire, quel n'est pas mon ébahissement d'apprendre à quelques jours d'intervalle que l'un et l'autre avaient été appelés à quitter leurs fonctions. Bien entendu, ce pouvait être une simple coïncidence. Il n'empêche que cette soudaine mutation, notamment pour le juge, pouvait donner matière à bien des sujets de réflexion. Dès lors, on peut penser ce que l'on veut, mais je reste pour ma part intrigué de voir le président du tribunal quitter son poste au moment où le juge commissaire doit lui aussi céder le sien. Les doutes émis sur une possible connivence, comme je l'ai déjà

évoqué, ne seraient-ils pas à l'origine de ces départs un rien précipités ?...

Bref, je n'ai plus eu affaire à ces deux personnages. A partir de là, j'ai même dû m'habituer à un incessant changement d'interlocuteurs. Et cela n'a rien fait, bien évidemment, pour établir un système de défense cohérent.

Pour mon avocat, en tout cas, ce double remplacement n'a rien d'exceptionnel.

- **Dans toute corporation, me dit maître Lécien, les gens ont droit à prendre leur retraite. C'est ce qu'a fait le président A. Quant au juge commissaire, ce n'est pas la première fois non plus que l'un, je crois vous l'avoir également signalé, est appelé à assurer la succession de l'autre…**

Ne restait plus qu'à attendre la passation de pouvoirs pour juger si l'arrivée de nouveaux venus aurait ou non une influence sur mon propre destin. Comme on le verra, il y aura bien une incidence, mais pour l'instant, ayant perdu mon commerce et avec lui le montant des indemnités reçues après la catastrophe de Furiani, je dois m'employer à sauver la propriété de mon appartement.

Lors de l'achat du bar-tabacs, j'avais eu, hélas, le mauvais réflexe de signer, en omettant, comme souvent en pareil cas, de lire entre les lignes d'un contrat où était engagée ma caution sur la valeur de mon habitation. C'était tout à fait inconscient, je l'admets, même si mon état, à cette période, pouvait constituer une excuse. Mais bon, circonstances atténuantes ou pas, il fallait maintenant assumer.

La première des choses à faire était de s'informer auprès de notre syndic, maître Jacques Hapare, pour

savoir quel était le montant exact de nos dettes. Tout en le priant de nous faire tenir une mainlevée pour nous permettre de vendre nous-mêmes notre appartement de gré à gré. Et parvenir ainsi, une fois que notre bar-tabacs aura trouvé preneur, à éponger sans grande difficulté la totalité de nos créances.

C'est toutefois ce que je pense en me basant sur le compromis de 3 millions que nous avions signé avant d'être mis, dans l'urgence, en liquidation judiciaire. Je charge donc mon défenseur de prendre contact avec notre mandataire judiciaire. Eh ! bien, aussi surprenant que cela puisse paraître, pendant près de 4 ans, je n'aurai pas la moindre réponse ! De la part de maître Hapare, ce fut le mutisme le plus complet, sans que maître Lécien soit en mesure de l'obliger à se prononcer…

Au printemps 99, j'apprends néanmoins que notre syndic a trouvé un acheteur. Vu le prix proposé, il y aurait presque de quoi rire si notre situation familiale n'avait pas été à ce point pitoyable. Mais le montant de la tractation, 1 750 000 francs, n'est pas l'élément essentiel, même si l'offre se situe pratiquement à la moitié de ce que nous aurions pu obtenir si nous avions procédé nous-mêmes à la vente.

Non ! L'aspect le plus choquant est provoqué par le nom du candidat à la reprise de notre bar-tabacs. C'est celui du monsieur venu un jour à mon domicile signer un compromis de quelque 3 millions et dont j'ai largement fait état dans un chapitre précédent. La nouvelle, on l'aura sans doute deviné, me laisse véritablement pantois. Car, si cette opération n'est pas la résultante d'un délit d'initiés, en tout état de cause, elle en a réellement l'apparence.

Maintenant, avez-vous une idée sur la personnalité de l'avocat chargé de conseiller les prétendants à l'achat de mon commerce liquidé ? Je parie que non. Alors, tenez-vous bien, ce défenseur n'est autre que l'homme de loi qui devait rédiger, on s'en souvient, l'acte de vente définitif et qui fut arrêté dans son élan par le fameux coup de téléphone, aussi mystérieux qu'anonyme, annonçant fort mal à propos notre liquidation.

Voilà qui commençait à lever un coin de voile sur les multiples zones d'ombre de cette séance écourtée. La concomitance de l'appel, l'étonnement du maître des débats, la vente avortée, tout cela était donc du pipeau. Comme je le soupçonnais, il s'agissait en fait d'un véritable coup monté. Et le rapport avec la liquidation bidon d'Aurillac n'était pas si irréel que notre juge commissaire avait voulu le prétendre.

Il était même facile de reconstituer le puzzle pour en arriver à la conclusion d'une affaire à forte allure de complot. Quand notre acheteur est venu chez moi pour signer le compromis, c'était certes de bonne foi. Mais son avocat, maître R., n'a pas tardé à savoir, voyant notre établissement fermé à la suite de la saisie, que nous avions des problèmes avec notre banque. Et, tout naturellement, il a demandé à son client de ne pas se précipiter, lui laissant entendre qu'il pourrait enlever le lot à un bien meilleur prix lors de la vente aux enchères.

Ce qui me fait dire que notre liquidation judiciaire était bel et bien programmée. Le fait est qu'en proposant 1 750 000 francs, notre acheteur était sûr, comme par enchantement, d'enlever le morceau aux dépens d'autres concurrents moins bien informés. Et

si je pouvais encore douter de la combine, l'attitude de ce monsieur et surtout celle de son conseil allait au contraire me conforter dans cette idée.
Peut-être s'étaient-ils un peu vite imaginé, l'un et l'autre, que le pauvre journaliste éclopé dans son fauteuil roulant n'y verrait que du feu. Si cela était, ils se sont trompés ! Bien que quelques mois se fussent écoulés depuis la signature du compromis, je n'avais pas oublié du tout le nom de ce repreneur, d'autant qu'il a été le premier à faire son offre lors des enchères.
Donc, bien loin de me laisser endormir, je demande aussitôt à mon avocat de dénoncer, malgré un certain scepticisme de sa part, ce que je persiste à qualifier devant lui de délit d'initiés.
Là non plus, nous ne pourrons pas porter plainte ! Dans les jours qui suivent, un pli recommandé en provenance du Greffe du tribunal m'apprend que maître R., au nom de son client, vient de se désister ! Et moi, je ne suis pas autrement surpris. Ce renoncement me prouve que l'acheteur et son conseil, informés de mes intentions de les confronter à la Justice, ont voulu s'éviter quelques petits ennuis. Mais me démontre aussi que le délit était caractérisé. Ou alors, il faudra m'expliquer comment un homme d'affaires refuserait d'acquérir pour 1 750 000 francs un fonds de commerce qu'il s'était engagé d'acheter à 3 millions !...
A part d'être maso, j'en déduis avec grand dépit que le téléphone arabe a bien fonctionné entre confrères. Quant à mon supposé défenseur, si récalcitrant à me suivre dans mes intentions offensives, malgré ses bonnes manières, je suis de plus en plus enclin à me

demander s'il n'est pas en train de jouer à ce que l'on appelle un double jeu…
Quelques troublantes attitudes de sa part, je dois le préciser, ont d'ailleurs contribué par la suite à fortement entretenir le doute. Maître Lécien, je l'ai dit, n'était pas intervenu lors de notre rencontre avec monsieur Posteur, notre premier juge commissaire. Cela m'avait choqué, mais notre conseil ne devait pas s'en tenir à cette seule et surprenante passivité. Il y eut d'autres circonstances aggravantes, comme celle enregistrée, avec pour moi toujours autant d'étonnement, à l'occasion d'une de nos rares convocations au bureau de notre mandataire judiciaire.
Ce jour-là, j'aurais dû déjà être définitivement fixé sur l'intérêt que me portait vraiment mon si discret défenseur. Mais cela semblait -comment dire ?- à ce point insensé, que l'idée de changer d'avocat ne pouvait pas encore effleurer mon esprit. Et pourtant !...
Bref, le candidat acheteur à 1 750 000 unités s'étant désisté, notre bar-tabacs avait été cédé à un autre enchérisseur pour 1 600 000 francs. Cette somme s'ajoutait ainsi aux 500 000 francs de la saisie, récupérés par le syndic, pour constituer tout de même un avoir important en sa possession. C'était, du moins, mon avis…
Là-dessus, maître Jacques Hapare nous invite à venir à son bureau pour approuver ou contester telles ou telles de nos créances. Nous nous présentons Philippe et moi, accompagnés de maître Lécien, pour être reçus, je me souviens, par une bonne dame d'origine antillaise. Elle a la charge, apparemment, de notre

dossier et sa première question porte précisément sur les disponibilités financières.
- Voyons, monsieur Ferrara, me dit-elle, selon vous, combien d'argent estimez-vous avoir en caisse ?...
Je suis plutôt surpris de la voir s'enquérir d'une pareille information. En principe, elle devrait savoir. Mais bon, je m'efforce néanmoins de lui apporter une réponse.
- Avec la vente du bar-tabacs et le produit de la saisie, lui dis-je, nous devrions pouvoir compter sur un peu plus de deux millions de francs !
- Oh ! reprend-elle, rassurante, avec une telle somme, il ne devrait plus y avoir de problème. A mon avis, monsieur Ferrara, vous n'avez plus rien à payer !...
On imagine quelle réaction peut susciter en moi une pareille favorable affirmation. Mais mon avocat, lui, ne paraît guère être d'accord.
- Ah, non, madame ! dit-il. Le passif est beaucoup plus important. Cet argent est très loin de suffire…
La dame, gênée, esquisse une moue dubitative, sans s'aventurer, évidemment, dans d'autres interrogations. Moi, quelque peu décontenancé, je regarde maître Yvan Lécien avec l'air de lui demander s'il est réellement à notre service. Mais il ne démord pas.
- Oui, monsieur Ferrara, insiste-t-il à voix basse, presque en aparté, je crains malheureusement que ces deux millions ne suffiront pas à éponger la totalité des dettes !...
Sur quoi se base-t-il ? Mystère !
Il se crée comme un léger malaise que Philippe et moi tenons vite à dissiper devant la collaboratrice du mandataire. Nous faisons en sorte, comme on dit, de

passer à autre chose.
A l'issue de la séance, malgré tout intrigués par ce but marqué contre notre camp, nous décidons toutefois, en faisant discrètement le guet dans notre voiture, d'attendre la sortie de notre avocat, resté quelque temps après nous dans la place. Pour le voir arriver, bras dessus, bras dessous, en compagnie du syndic, avec lequel la discussion se poursuit un instant devant la porte de l'immeuble. Maître Lécien et maître Hapare sont donc en parfaite intelligence.
Le lendemain, j'essaie tout de même de rappeler la bonne dame antillaise au téléphone, pour avoir peut-être un peu plus de précision sur ses appréciations de la veille.
- Monsieur, m'a dit une voix au bout du fil, madame unetelle ne fait plus partie de notre personnel. Elle a été congédiée !...
Je me garderai de tout autre commentaire. La brave dame avait trop parlé et, de surcroît, devant notre propre avocat. Elle non plus ne s'était pas méfiée. Je laisse à mes bons lecteurs le soin de dégager d'éventuelles conclusions sur le rôle joué ici par mon prétendu défenseur…

*****

VII – Lueur d'espoir et… fausse joie

En attendant d'être fixé sur ce vrai faux conseiller, j'insiste tout de même auprès de maître Lécien pour qu'il porte cette affaire de délit d'initiés devant la Justice. Il y a trop de signes apparents d'irrégularités

ou de dysfonctionnements dans cette procédure, pour que je me contente de laisser filer cette succession d'événements à la forme douteuse sans réagir.
Mon avocat n'est toujours pas de cet avis et, me voyant persévérer, il me propose d'écouter l'un de ses amis et éminent confrère, spécialisé précisément dans la gestion de ce genre de litiges.
Il me présente ainsi un certain maître Lemarquis que je reçois chez moi en sa compagnie et auquel j'expose mes soupçons sur les agissements de personnes impliquées à des titres divers dans ce dossier. Sans oser vraiment soupçonner encore que mon avocat (agissement gravissime s'il était confirmé) joue auprès de moi le rôle d'une taupe pour le compte de mes adversaires…
Après avoir brossé un rapide tableau de la situation, je marque, auprès de ce nouveau visiteur, ma volonté d'amener ces gens sur les bancs d'un tribunal pour répondre de leur attitude.
Maître Lemarquis, dont il faut retenir le nom car nous allons le retrouver un peu plus loin dans notre histoire, est un homme à l'aspect tout à fait charmant, très courtois, belle prestance, qui m'écoute avec la plus grande attention. Je lui fais le récit de nos problèmes en soulignant notamment ma conviction d'avoir été amené dans un piège par des gens pas très honnêtes. Ceux-là, lui dis-je, se sont retranchés derrière l'honorabilité de leurs fonctions pour me déposséder en toute illégalité de mon bar-tabacs, avant de me priver bientôt, je le crains, de mon appartement. En clair, je lui fais part de mon intention de déposer plainte !

- **Monsieur Ferrara, me répond alors maître**

Lemarquis, porter plainte dans de telles conditions serait carrément aller au suicide ! Je comprends très bien votre position. Avec maître Lécien, nous sommes d'accord pour admettre la sévérité de vos juges et l'ambiguïté de certaines de leurs décisions. Votre réaction, je le concède, est tout à fait normale mais, malheureusement, vous n'avez pas assez de preuves convaincantes pour étayer vos accusations. Vous risquez alors, tout simplement, de voir votre plainte classée sans suite. Et, en admettant qu'elle soit prise en compte, le peu d'éléments à charge dont vous disposez vous réserve à coup sûr d'aller au-devant d'un échec ! En d'autres termes, vous dépenseriez beaucoup d'argent pour rien ! Sincèrement, je vous conseille donc de renoncer à ce genre d'action. Croyez-le bien, ce sera la solution de sagesse…
Que pouvais-je faire de plus, sinon suivre les recommandations de cet homme, certainement plus qualifié que moi pour traiter cette sorte de dossier. Je remerciai maître Lemarquis lequel, grand seigneur, n'a pas voulu me prendre le moindre centime d'honoraires. Et moi, je restais sur mes incertitudes. Ses conseils s'ajoutaient à ceux de maître Lécien et les deux réunis étaient suffisamment persuasifs pour réfréner, du moins pour un temps, toute velléité d'attaque. D'autant qu'une nouvelle surprise n'allait pas tarder à se manifester pour accaparer l'essentiel de mes préoccupations.
A peine confirmé le retrait de mon juge commissaire, j'apprends effectivement, par un courrier en provenance du Greffe, que le successeur de monsieur Posteur est un certain Pierre D. Information qui vient me rappeler décidément l'exiguïté de ce monde,

tout en me confirmant que la vie peut quelquefois réserver des situations difficilement imaginables.
Ce monsieur Pierre D., expert comptable de son état, est tout bonnement l'ancien trésorier général de l'Olympique de Marseille, avec qui j'ai longtemps travaillé, en parfaite harmonie, dans le courant des années 70. Sans risque de travestir la réalité, je peux dire qu'il est un ami.
Le problème n'est pas de savoir comment le joindre, mais plutôt de lui parler, comme cela, de mon histoire, sans avoir l'air de solliciter de sa part une espèce de passe-droit. Disons que je suis un peu gêné aux entournures. Une connaissance commune, sans le vouloir vraiment, va toutefois nous fournir l'occasion d'une première rencontre.
Antoine Arlandis est un peintre marseillais de renom que je comptais au nombre de mes bons copains depuis de longues années déjà, notamment quand il évoluait lui aussi dans la coulisse de l'OM, du temps des années Leclerc président. J'eus d'ailleurs l'honneur d'écrire par la suite un livre retraçant sa vie et son œuvre mais ici, c'est lui qui m'invite à assister à l'une de ses expositions. Il a produit une excellente lithographie d'une ancienne gloire du football marseillais, Josip Skoblar, et la proposant au public, il me prie gentiment d'être à ses côtés, lors d'une sympathique manifestation dans un établissement à la mode du Vieux-Port, l'OM Café, pour être précis.
Je passe sur la réussite de cette soirée, pour en arriver au détail qui me concerne d'une façon tout à fait particulière. Parmi les nombreuses personnalités présentes dans ce lieu branché de la ville, quelle

aubaine, en effet ! Je tombe nez à nez devant Pierre D. ! Je ne peux m'empêcher d'adresser un chaleureux remerciement à la Providence…

- **Comment vas-tu, mon ami Jean ?...**
- **Et toi, mon cher Pierre, depuis tout ce temps ?...**

Bref, nous sommes ravis de nous revoir. Il évoque le triste épisode de Furiani, moi, le temps heureux de notre collaboration olympienne. Et les liens ainsi renoués, j'en viens à lui parler de mes problèmes, sur lesquels il détient désormais, sinon la solution, du moins un sérieux droit de regard. Il se montre autant étonné d'une pareille nouvelle, que je suis moi-même soudain libéré d'un poids.

- **Pourquoi ne m'as-tu pas parlé de tout ça plus tôt ? me dit-il**
- **Je pensais, je lui réponds, que le dossier finirait de toute façon par nous rapprocher. Je ne voulais pas te mettre mal à l'aise vis-à-vis d'une décision, prise tout de même par ton tribunal…**
- **Bien, je crois que tu as eu tort, mais ce n'est pas ici que nous pourrons régler cette question. Je te dis simplement que si ton affaire est saine, je veux dire par là, si tu n'as rien fait de contraire à la légalité, je serai en mesure de te venir en aide. Voici mon numéro. Prends rendez-vous avec ma secrétaire, je te recevrai au tribunal avec ton avocat. Nous verrons bien alors ce qu'il y a lieu de faire. En attendant, mon vieux, je suis enchanté de t'avoir revu debout, même avec des cannes. Après ce qui t'est arrivé à Furiani, on aurait pu craindre le pire !...**

Quelques jours après, j'ai pu obtenir, comme prévu, la date d'une nouvelle entrevue. Accompagné encore de maître Yvan Lécien, j'ai ainsi retrouvé Pierre D.,

un matin, à son bureau du tribunal de commerce. Je le dis franchement, j'ai ressenti ce jour-là un vrai regain d'optimisme. Mon avocat a été pour sa part étonné de constater les liens d'amitié qui m'unissaient à mon nouveau juge commissaire. Et je suppose qu'il a dû voir lui aussi nos actions remonter quand Pierre D. a exposé le plan d'une nouvelle marche à suivre.

Etant informé de la somme détenue par le mandataire judiciaire, notre tout nouveau juge commissaire s'était montré lui-même tout à fait confiant.

- **Si plus de 2 millions sont dans les caisses, m'avait-il dit, la solution serait de demander au syndic de payer la créance hypothécaire. Cela permettrait de dégager l'appartement de la procédure. Mais au fait, j'ai peut-être une autre idée. Compte tenu de ta situation de grand blessé, nous pouvons faire jouer aussi la clause humanitaire. J'ai déjà eu affaire avec succès à ce genre de recours. Des personnes âgées et atteintes comme toi d'une invalidité ont pu conserver, malgré leurs dettes, la propriété de leur appartement. Le tribunal, sensible à leur état, avait su faire preuve de clémence. J'ai de bonnes raisons de croire qu'il en sera de même pour toi…**
- **Et pour en arriver là, je demande, que faudrait-il faire ?**
- **Le plus simple consisterait à aller prendre l'avis de monsieur B., le nouveau président du tribunal de commerce. Sans aucun doute, il vous préconisera d'assigner votre mandataire, afin qu'il consente à extraire l'appartement de la procédure. Il ne resterait plus qu'à reverser l'argent disponible aux**

créanciers chirographaires et tu pourrais rester dans tes murs…

Je vous prie de me croire, je suis sorti de cette courte entrevue soulagé de bien des appréhensions. Encore rasséréné, de surcroît, quand mon avocat me fait son rapport au téléphone, après avoir rencontré le tout nouveau président du tribunal de commerce, selon les recommandations de Pierre D.

- **Voilà, me dit-il sur un ton de soulagement, comme nous l'avait laissé entendre votre ami le juge, le président m'a invité à assigner maître Jacques Hapare. Vraiment, pour la première fois, monsieur Ferrara, je crois pouvoir vous annoncer que nous sommes tout près de préserver l'essentiel. Il ne sera plus question, je pense, de prendre votre appartement…**

J'ai failli lâcher mon appareil pour applaudir, oubliant sur le moment tous les reproches que je pouvais nourrir à l'endroit de mon défenseur. Je ne pouvais pas prévoir que le sort contraire allait une nouvelle fois se rappeler à notre (bon ?) souvenir, d'une façon pour le moins machiavélique.

J'aurais rencontré un pareil dénouement dans le final d'un film à suspense que je me serais senti bien peu disposé à y croire. C'est pourtant le vrai pied-de-nez que nous adresse le destin quand j'apprends, peu après ces supposées bonnes nouvelles, que mon ami Pierre D., une nouvelle fois gagné par la fièvre de son cher OM, a abandonné ses fonctions au tribunal, pour accepter un poste de responsabilité au sein du grand club marseillais.

Ce sera pour lui un véritable guêpier, au point d'être bientôt appelé en correctionnelle, le pauvre

malheureux, lors du fameux procès à épisodes sur les comptes de la société olympienne. Et pour moi, un réel désastre !...
Car le mandataire judiciaire ne se prive pas de sauter sur l'occasion. Lui, que je n'avais jamais entendu depuis 4 ans, malgré mes nombreuses sollicitations, bien loin de renoncer à la vente de mon appartement, se met au contraire à gesticuler en tous sens, m'envoyant des huissiers à l'envi, en me signifiant qu'il avait bien l'intention de me mettre un jour ou l'autre à la rue avec mon épouse. Et son fils qui lui succède sur ces entrefaites à la tête de l'étude, n'est guère plus conciliant.
Le terme n'est pas trop fort de dire que je dois même engager avec ce nouveau venu coriace une véritable lutte au couteau. Et bien entendu, une fois Pierre D. parti, son successeur en charge de mon affaire, monsieur M., n'est pas du tout, lui non plus, dans les mêmes dispositions d'esprit à mon égard. Les conséquences sont faciles à deviner. Il n'est plus question le moins du monde de voir le nouveau juge commissaire accepter la rétractation de mon appartement. Non seulement, il s'élève contre le sursis que nous avions sollicité, mais à la requête du mandataire, il ordonne la mise aux enchères de l'appartement, sans connaître quoi que ce soit du dossier dont il n'a pas eu le temps de lire la première ligne. Et ce, alors même que l'état de nos créances n'a pas encore été établi.
J'ai beau essayer de dire à ce monsieur qu'en agissant de la sorte, il me paraît singulièrement outrepasser les règles d'une saine justice, rien n'y fait, ma maison doit être vendue, que j'aie des dettes

ou pas ! Et moi, je suis contraint de me dépatouiller au plein cœur d'une bien belle pagaille !...
Il faut lire ici la requête adressée au tribunal par l'avocat de notre syndic, maître Rapas. Un tissu de contrevérités tissé sans vergogne pour exiger notre mise à la porte. Que nous soyons un couple de gens âgés, malades, dont le mari est titulaire d'une carte d'invalidité, ne cause véritablement aucun problème de conscience à ce véritable adversaire, animé d'une mauvaise foi révoltante.
Ce piètre homme de loi, qui n'a jamais osé me regarder en face, les rares fois où nous nous sommes croisés, prétend en effet que son client, maître Jacques Hapare, dans sa grande mansuétude, nous a laissé tout loisir de vendre notre appartement de gré à gré. Et, c'est seulement ma résistance, d'après lui, qui aurait empêché une conclusion plus rapide et, bien sûr, plus humaine…
Autrement dit, selon ce monsieur, j'aurais dû accepter mon expropriation avec le sourire. Pourquoi pas en remerciant mes tortionnaires de leur bonté d'âme ?... Une attitude indigne, écoeurante, devant laquelle, le plus pacifique des êtres humains, peut éprouver, bien malgré lui, de réelles pulsions meurtrières…

*****

VIII – Un subconscient perturbé, mais révélateur…

C'est alors en toute légitimité que je me vis partir en chasse, ce jour-là, contre ces individus soi-disant investis d'une mission de justice et qui, en fait, ne sont rien d'autre qu'une association d'affairistes, ligués pour s'emparer du bien des honnêtes gens.

Dans ma précipitation, en ce clair matin, à aller punir moi-même ces délinquants en col blanc, puisqu'ils étaient protégés par les autorités judiciaires, je ne fus même pas surpris de marcher d'un pas allègre, sans l'aide de mes cannes. Ni pas du tout étonné de m'installer au volant de mon Alpine Renault que je n'avais plus conduite depuis bien des années.

J'avais une dent, pointue, contre cet expert comptable dont le dossier en trompe l'œil et si cher payé nous avait valu cette source d'ennuis à répétitions. Je serais incapable de vous dire comment j'étais arrivé jusqu'à lui. Je me suis pourtant retrouvé en premier lieu dans son bureau, comme sous l'effet d'une baguette magique, mais sévèrement remonté aussi par un accès de colère.

On aurait dit qu'il m'attendait, sûr de lui, un sourire ironique au coin des lèvres. En plus de m'avoir berné, il osait encore me provoquer !

- **Vous êtes une petite crapule ! lui criai-je sans autre préambule. Vous allez me rembourser l'argent que vous m'avez volé !...**
- **Je t'emmerde !...**

Ce fut sa seule réponse, mais aussi son dernier mot. Sur le bureau, à côté de toutes sortes d'objets divers, se trouvait un globe terrestre monté sur un socle de marbre. Je le saisis à deux mains et le beau dédaigneux, calé sur son siège, rictus crânement

affiché, n'eut pas le temps d'esquisser le moindre geste de défense. Je le frappai deux fois, dans un mouvement d'aller-retour qui l'atteignit de part et d'autre à hauteur de la tempe. Pas un seul son ne sortit de sa bouche. Je vis simplement ses yeux ronds se figer dans une expression d'horreur, pendant que le sang s'écoulait le long de ses joues. Son corps bascula sur le côté, tête pendante. La mort avait été instantanée.

Je tendis l'oreille pour me persuader de n'entendre aucune manifestation dans une pièce attenante. Mais rien ne put me faire douter de la présence d'un quelconque témoin lors de cette scène vengeresse.

Ne percevant le moindre bruit, je sortis néanmoins du bureau sur la pointe des pieds, savourant la double satisfaction de pouvoir enfin me déplacer sans peine et d'avoir le temps d'aller ainsi demander des comptes à notre banquier, le vrai responsable de notre faillite.

Je mis le cap sur l'agence de la Belle-de-Mai, avec d'autant plus de détermination que je me sentais soudain préservé par une sorte d'impunité dont j'étais bien incapable de définir l'origine.

Je n'avais jamais mis les pieds dans cette agence régionale et je ne connaissais pas davantage son directeur. C'est pourtant sans l'aide de personne que je pris l'ascenseur pour le 4e étage de cet immeuble à la façade nouvellement restaurée. Au rez-de-chaussée, une plaque de cuivre, vissée à l'emplacement des boîtes aux lettres, indiquait que le bureau du directeur se trouvait au 4e étage.

Bizarre pour une banque d'exposer ainsi le plan de son dispositif hiérarchique. Mais bon, je n'y prêtai

aucune attention particulière. Ma seule préoccupation était de me trouver en face de ce vrai faux ami dont le comportement avait si traîtreusement causé notre perte. Curieusement, quand je poussai la porte de son bureau, il ressemblait plus à un joueur de bonneteau, que l'on recense parfois au hasard d'un marché ou dans l'arrière salle d'un bistrot à la clientèle interlope, plutôt qu'à un directeur de banque. Je n'accordai toutefois aucune importance à ce détail, si ce n'est pour constater tout de même que le bureau s'ouvrait en contrebas sur une cour intérieure, jonchée de tout un tas de vieilleries dignes d'un dépôt de bidonville.

Un décor idéal pour renforcer mon sentiment d'avoir affaire à une banque aux agissements aussi douteux qu'étaient sordides ses installations. J'attaquai bille en tête.

- **Monsieur, dis-je au directeur, vous êtes un escroc ! Vous nous avez abusés par une fausse bonhomie et des paroles trompeuses ! Bien loin de nous aider, vous vous êtes arrangés, avec vos petits amis, pour nous prendre notre bien…**
- **C'était à vous de faire attention ! me répondit-il, l'air mauvais. Les banques ne sont pas des entreprises de philanthropie ! Vous n'aviez qu'à accepter quand je vous ai proposé de racheter votre affaire pour le franc symbolique…**

Je me souvins effectivement que Philippe m'avait parlé un jour de cette proposition insensée, qu'il avait d'ailleurs repoussée de façon véhémente, mais à la suite de laquelle, comme par hasard, nos ennuis avaient commencé.

- **Vous ne vous en tirerez pas aussi facilement,**

l'arrêtai-je, alors qu'il commençait lui aussi à prendre des allures de défi.

- **Vous ne pouvez rien contre moi ! reprit-il, le visage de plus en plus marqué par la haine. Je vous tiens, vous êtes à ma merci ! Et vous allez sortir d'ici, sinon j'appelle la police !...**

La menace me fit bondir. Je pensai à l'expert comptable, la tête fracassée. Je me devais de faire également payer au banquier son insolence.

- **Regarde, lui dis-je, comme je ne peux rien contre toi !**

Sur ces mots, j'empoignai le dossier de son fauteuil à roulettes et je me mis à entreprendre une envolée de pousse-pousse que n'aurait certainement pas désavouée un coolie aux yeux bridés dans les rues de Shanghai…

L'homme et le fauteuil, ainsi propulsés, firent voler en éclats la porte-fenêtre avant de dessiner dans les airs la chute d'un aéronef touché par un obus de DCA. A quelques secondes de là, j'entendis le bruit du fracas dans la cour, auquel succéda étrangement un silence de cathédrale.

Je quittai les lieux avec une piètre appréciation sur la solidarité de collaborateurs qui laissaient ainsi défenestrer leur directeur sans la moindre réaction. Cette banque, décidément, n'engendrait pas des élans de reconnaissance ouvrière…

Aux journaux que me présentait Maryse le lendemain, je fus tout de même fortement surpris de ne trouver dans la presse aucune allusion à cette série de règlements de comptes forcément spectaculaires. A croire que les médias de leur côté faisaient bien peu de cas de l'élimination de ces tristes sires. Pour moi, c'était cependant un réel encouragement pour

donner une suite à cette entreprise de démolition si peu au centre des préoccupations policières et néanmoins si chères à mon désir de vengeance.

Pour être alors en paix avec ma conscience, il me fallait effacer de ma pensée l'unique objet de mes derniers ressentiments. Le syndic et son avocat avaient suscité en moi une telle abjection que je ne pouvais concevoir de les laisser savourer les avantages de leurs manœuvres spoliatrices.

Quand je me présentai à l'étude, après avoir grimpé quatre à quatre les escaliers, sans même m'être aidé de la rampe, la réceptionniste m'indiqua que maître Jacques Hapare ne pouvait me recevoir. D'une part, parce que je n'avais pas pris rendez-vous. De l'autre, parce qu'il était en train d'étudier un sujet brûlant (peut-être le mien…) avec son avocat. Cela ne pouvait pas mieux tomber.

Malgré les protestations de la dame, je me précipitai dans le bureau du mandataire, lequel, contrairement à une règle immuable de ne recevoir que sur rendez-vous, pria sa collaboratrice de ne pas s'inquiéter. Il se ferait un plaisir, lui dit-il, de donner audience à ce visiteur en colère.

Maître Hapare et son défenseur, maître Rapas, étaient assis sur un même côté du bureau. Ils paraissaient aussi détendus que je devais sembler moi-même plutôt excité. C'est le syndic qui lança la première pique alors que son avocat, pour une fois, me regardait avec un air de réel dédain.

- **Je savais que vous alliez venir jusqu'ici pour me chercher des noises, me dit-il d'une voix monocorde. Mais je vous attendais justement de pied ferme avec mon ami, maître Rapas. Vous ne vous doutiez pas**

que votre avocat, pauvre cloche, travaillait pour nous. C'est lui qui nous a annoncé votre visite. Et voilà ce que j'avais prévu pour votre réception…
A ces mots, il tira de son tiroir du bureau une arme au calibre impressionnant qu'il pointa, sans autre explication, sur ma personne. Il venait de signer son arrêt de mort et celui de son coquin d'acolyte. De la poche intérieure de mon blouson, j'exhibai à mon tour un automatique de belle taille, au canon duquel je fus surpris d'apercevoir un silencieux.
La double détonation explosa pourtant dans un vacarme assourdissant, que la chute à la renverse de mes deux victimes foudroyées ne fit qu'amplifier. J'entendis des cris horrifiés sortir à l'unisson de la bouche des secrétaires dans la pièce à côté.
Sans aucun ménagement, je bousculai tout ce monde au moment où une cohorte mouvante de gens affolés faisait irruption dans le bureau. La voie ainsi dégagée, je me retrouvai sur le palier et c'est en descendant en trombe cette cage d'escaliers que me vint pour la première fois à l'esprit l'explication de ma folle équipée nocturne. Comme cela, il arrive quelquefois dans les rêves qu'on prenne soudain conscience, même en dormant, d'évoluer dans une totale irréalité.
Avant même de me réveiller, je savais que mon déchaînement de violence était, heureusement, le seul fruit talé d'un véritable cauchemar. Un tel défoulement onirique indiquait néanmoins le degré d'acrimonie développé chez moi par toute cette affaire et surtout le sentiment que je pouvais nourrir à l'endroit de mes adversaires.
Bien sûr, j'étais loin d'adhérer à cette façon barbare

de me faire justice moi-même avec un tel acharnement. D'autant que la manière n'aurait rien fait, bien au contraire, pour arranger mes affaires. Cette sauvage digression nocturne, au sortir de ce sommeil mouvementé, m'avait tout de même valu une satisfaction Je m'étais en effet déplacé sans l'aide de rien ni de personne. J'allais et je venais sans contrainte, je marchais, je courais comme tout un chacun. Avec le plaisir retrouvé de m'asseoir au volant d'une voiture. Pour tout dire, avec la joie de reprendre contact avec la vraie vie de monsieur tout le monde.
Un privilège que, paradoxalement, je devais à mes ennemis. Au fond, même si je sortais en sueur de ce mauvais rêve, il m'avait valu l'illusion éphémère d'une douce évasion…

*****

IX – Copinage et prescription

Bien évidement, je ne soufflai mot à personne de ce rêve vengeur. Surtout pas à Maryse, laquelle aurait pu prendre peur devant ce comportement incontrôlé d'un mari jusque-là d'une parfaite maîtrise de soi, malgré ses multiples problèmes. Tel un huis mal monté, serait-il soudain sorti de ses gonds ? Je voulais absolument la préserver d'une pareille pensée.
Cette brutale réaction nocturne me rappelait toutefois que nous étions bien dans une lutte sans merci entre des citoyens, certes engagés sans grandes

précautions sur un chemin tortueux, et des personnes pas forcément plus respectables, dont la fonction, sous le label juridique, était bel et bien de mettre les premiers au milieu d'une rue…

Au 21e siècle, dans un pays berceau des Droits de l'Homme, il était tout de même choquant de devoir se trouver confronté à ce genre pour le moins anachronique de situation. C'était même à ce point dégradant pour l'esprit de la République, que le Premier ministre du moment fera voter, un peu plus tard, une loi « *qui sauvegardera désormais l'habitation principale de tout entrepreneur, en cas de faillite*… » Mais nous n'en sommes pas encore là. Quand le téléphone sonne, ce matin-là, à mon domicile, la conjoncture, comme on va le voir, ne s'annonce guère favorable. Au bout du fil, maître Yvan Lécien, notre avocat.

- **Monsieur Ferrara, me dit-il, tout penaud, je dois, hélas, vous confier ma déception. Après le départ de votre ami le juge commissaire, le tribunal a accédé à l'appel du mandataire. Votre requête concernant la rétractation de la procédure pour votre appartement n'a pas eu l'agrément du nouveau juge. Elle a été repoussée ! Je crois que nous devons nous faire une raison, vous ne pourrez pas conserver la propriété de votre habitation…**

Pendant quelques secondes, je restai sans voix. Je sentis toutefois monter en moi un sentiment de révolte. Comment ? J'avais grassement payé ce monsieur, dont la compétence aurait dû soi-disant m'être d'un grand secours et là, il venait carrément me dire qu'il ne pouvait rien contre des gens dont il m'avait à maintes reprises dénoncé le comportement

ambigu !

L'espace d'un éclair, je revis la scène de mon rêve où le syndic m'annonçait la duplicité de mon propre avocat. Et, tout d'un coup, l'idée que cet homme, selon l'expression populaire, m'avait mené en bateau, rebondit fortement dans mon esprit. Par rapport à l'habitude, il s'ensuivit un net changement d'attitude.

- **Voyons maître ! répondis-je au bout d'un temps, en élevant la voix, c'est tout ce que vous trouvez à me dire ? Vous êtes déçu et vous n'avez rien d'autre à me proposer ? Qu'en est-il de votre fameux procès ? Celui qui vous empêchait soi-disant de faire appel ? De la blague ! Vous m'avez fait miroiter je ne sais quelle heureuse conclusion et là, vous venez en somme m'annoncer votre défaite ! D'après vous, je devrais me faire à l'idée que tout est fini ? En vous adressant peut-être mes remerciements ? Eh bien, non ! je regrette, mais je n'accepte pas ! Ce serait trop facile…**

Il parut surpris de me voir adopter une forme d'agressivité à laquelle je ne l'avais pas habitué. En tempérant son propos, il essaya de minimiser ce que j'avais appelé son échec. Mais sa nouvelle proposition contribua au contraire à gommer en moi les derniers restes de confiance, si tant est qu'ils ne fussent déjà épuisés.

- **Tout n'est peut-être pas fini, monsieur Ferrara, me dit-il. Si vous avez l'argent pour racheter votre appartement…**

Je ne le laissai pas terminer.

- **Comment ça ? criai-je dans l'appareil. Après avoir tout perdu, vous voudriez que j'achète ma maison ? Et pourquoi pas mon bar-tabacs, puisque vous y**

êtes ? Parce que d'après vous, on pourrait, sans problème, faire l'acquisition d'un appartement, comme on le ferait chez l'épicier pour un kilo de pommes de terre ? Mais enfin, vous êtes sérieux ou quoi ?... Même si mon état physique n'est guère reluisant, vous ne vous êtes tout de même pas imaginé, maître, d'avoir affaire à un benêt, je suppose ?...

- **Non, non, monsieur Ferrara, tenta-t-il d'interrompre, je ne voudrais pas non plus que vous vous mépreniez…**
- **Allons donc, le coupai-je à mon tour. Vous comprenez qu'il faut avoir un certain culot pour venir me faire une proposition pareille ! S'il s'était agi simplement de racheter mon propre bien, vous devez pourtant vous douter que je n'aurais pas eu besoin de vos services ! Alors, je vous le dis, cette façon de conclure ne me plaît pas du tout ! Autant vous prévenir, je n'ai pas l'intention d'en rester là… Je pense vous avoir largement payé pour un bien piètre résultat, un jour ou l'autre, il faudra me rendre des comptes !**

Je fais grâce des autres échanges d'une conversation au terme de laquelle maître Lécien a dû déduire malgré tout qu'il ne serait plus pour très longtemps l'avocat de la famille. Ayant déjà empoché son argent, il n'en parut pas autrement affecté. Mais, de mon côté, je me retirai de ce débat assez sérieusement désappointé. J'avais la désagréable impression, si vous voulez, de m'être fait avoir, une fois de plus. Je n'oubliai cependant pas de faire comprendre à cet homme qu'ayant profité lui aussi de mon état physique pour gagner de l'argent sans se donner

grand mal, il n'avait guère fait honneur à sa corporation, en bafouant ainsi les règles fondamentales de la défense et son obligation de conseil.

Pour l'heure, je me mis en quête d'un nouvel avocat. Un ami, policier de son état, me dirigea vers le cabinet de maître V., un pénaliste à la réputation établie. Exactement ce que je souhaitais. Ce nouveau défenseur tint néanmoins très honnêtement à me signaler que sa spécialité n'était pas le commerce. Mais, au contraire, si je voulais porter plainte au pénal pour en appeler de quelques dysfonctionnements, il était à ma disposition.

Après avoir pris connaissance du dossier, maître V. adopta, comme je l'espérais, une tactique tout à fait différente de celle de son prédécesseur et de l'ami de celui-ci, amené par lui, on s'en souvient, à mon domicile pour, disons, me faire la morale. Il estima qu'il y avait suffisamment d'irrégularités dans cette affaire, pour engager en bonne et due forme une démarche devant la juridiction compétente.

- **La première action à entreprendre, me dit-il, consistera à faire reconnaître son erreur à maître Lécien. Après tout, chacun peut se tromper. Mon confrère l'a fait quand il a choisi de ne pas faire appel. Mais enfin, comme nous tous, il a une assurance. Il suffit de la faire jouer en nous adressant au Conseil de l'Ordre. Dans un premier temps, nous pouvons raisonnablement envisager une conclusion à l'amiable. Plutôt que d'aller au procès, les assureurs choisissent souvent d'indemniser au mieux des intérêts de chacun et on n'en parle plus ! Quant à la précipitation du tribunal, j'en fais mon affaire…**

Telles étaient donc les bases de notre accord avec ce nouveau défenseur. La machine aurait pu fonctionner, malheureusement, encore une fois, bien des bâtons se sont insérés dans les roues. Je vous brosse le tableau
-évidemment noir- de ce qui ressemble fort à une véritable scoumoune !...
Tout d'abord, devinez qui est le tout nouveau bâtonnier du Conseil de l'Ordre, auquel nous soumettons le cas de mon ancien avocat. Vous ne trouvez pas ? C'est normal, la chose est tout bonnement incroyable ! Eh bien, il s'agit simplement de maître Lemarquis, ce conseil que maître Lécien m'avait présenté pour me persuader, à mon domicile, de n'engager aucune action. L'ami, pour tout dire, de mon premier avocat !
Dès lors, il est inutile d'insister pour dire que ce monsieur n'allait rien entreprendre qui puisse nuire à son petit copain. C'est en fait ce qu'il signala à maître V., en précisant qu'il n'était pas question de reprocher quoi que ce soit à son confrère. D'après lui, celui-ci n'avait commis aucune faute. Telle était, de toute façon, la position du Conseil de l'Ordre et il faudrait se faire à ce constat ! Libre à nous, évidemment, d'opter pour une tout autre forme d'action, mais en aucun cas, nous ne devrions nous attendre à une compensation quelconque et encore moins, de sa part, à une entente à l'amiable !...
C'était déjà une première porte qui se fermait. Certes, j'aurais pu poursuivre quand même mon ancien avocat et son assurance. Encore aurait-il fallu trouver, comme l'exige la déontologie de la profession, un défenseur exerçant hors de Marseille,

car un magistrat ne peut pas plaider contre un confrère d'une même ville. Sans parler de tout un tas d'autres formalités auxquelles, pour l'heure, j'ai dû, bien malgré moi, renoncer.

Restait le dépôt de plainte à propos des dysfonctionnements de procédure. Ce fut un autre son de cloche, mais tout aussi discordant. Quand maître V. entreprit de montrer du doigt les divers responsables de ces opérations douteuses, il lui fut signifié que trop de temps s'était écoulé, rendant caduques nos revendications. On aura compris que les faits, même délictueux, étaient frappés de prescription. Voilà comment, pour la énième fois, je me suis retrouvé Gros Jean comme devant…

Avec mon nouveau défenseur, j'avais bien réussi à obtenir un rendez-vous avec le président récemment nommé du tribunal de commerce. Comme je l'avais fait avec son prédécesseur, j'ai raconté à ce monsieur B. dans quelles conditions étranges, tout à la fois de la banque, du juge commissaire, de mon premier avocat et enfin des membres de son tribunal, j'avais été amené à perdre mon bar-tabacs. J'ai insisté sur le fait qu'on allait maintenant me déposséder de mon appartement, alors même que le montant de ma créance ne m'avait jamais été précisé. Mieux, si je puis dire, j'avais été sanctionné d'une liquidation judiciaire, sans avoir eu le droit d'assister à mon procès…

Le président s'en était sorti avec une pirouette.

- **Je ne suis malheureusement pas en mesure d'intervenir sur un verdict rendu par les juges ! m'a-t-il dit. Ce sont eux qui décident et je n'y peux rien ! Quant à votre mandataire judiciaire, réputé**

inflexible, je reconnais volontiers que vous n'êtes pas tombé sur le plus complaisant…
Avec maître V. nous sommes sortis de cet entretien totalement désappointés. Un véritable enchaînement de contretemps, de discordances, de sort contraire, comme on le voit, propres à décourager le citoyen le plus endurci. Et pas de recours possible ! Je ne sais quelle petite flamme, infime lueur d'espoir, m'a incité malgré tout à ne pas baisser les bras. L'avocat de mon adversaire le syndic appelait ça de l'entêtement. Je pense qu'il s'agissait plutôt d'une réelle volonté de lutter avec la dernière énergie contre une injustice. Tout simplement.
Car, en fait, de quoi étais-je coupable ? De m'être brisé les os sous les gradins de Furiani ? D'avoir voulu assurer l'avenir de ma famille ? De m'être fait rouler par des gens que je persiste à croire de mauvaise foi et qui ont profité de mon état d'invalidité pour mettre sur pied cette belle entreprise de démolition ?
Est-ce que je méritais de perdre ainsi mon bar-tabacs ? D'être en plus privé de mon appartement, acquis à la sueur de mon front par le travail de toute une existence ? Allons donc !
A toutes ces questions, maître V. répondait lui-même par la négative. Selon lui, il existait d'ailleurs un moyen de mettre en évidence toutes ces iniquités. N'étais-je pas journaliste ?...

*****

X – Sous le feu des médias

- **Il faut parler de tout cela à la presse, me dit maître V. Après tout, vous avez laissé une part de votre vie, votre santé, au service de votre journal. Je pense qu'il serait normal de lui voir vous tendre à son tour une main secourable…**
  J'ai suivi le conseil à la lettre. Un copain de « La Provence », Alain R., avec qui j'avais fait un bon bout de chemin, du temps où il assurait lui aussi la chronique olympienne pour le compte du « Méridional », était maintenant le chef du service de la « locale ». Je lui racontai mon histoire en lui faisant le détail de mes problèmes. Sans omettre, bien sûr, de lui laisser entendre que j'avais besoin, en toute confraternité, d'un petit coup de main.
  Très gentiment, il m'envoya le reporter titulaire de la rubrique judiciaire. Ce journaliste n'était autre que D. T., que j'avais eu curieusement comme stagiaire, quand j'étais le responsable des sports du journal « Le Soir », du temps où ce quotidien était encore en activité dans le groupe du « Provençal ».
  Spécialisé désormais pour rendre compte de l'activité des prétoires, D.T. fit sur moi, très professionnellement, une série d'articles dans lesquels, détaillant les faits, il dénonça, après avoir pris connaissance des pièces du dossier, « l'injuste procès » dont j'avais été la victime avec ma famille.
  Tout en développant les arguments de cette injustice, il ne se priva pas de mettre l'accent sur les carences

pour le moins inattendues d'un avocat de renom tel que mon premier défenseur.
Certes, il ne fallait pas attendre de ce genre de reportage, paru dans le journal le plus lu de la ville, qu'il vînt se substituer aux instances juridiques. Ni même qu'il pût inverser les décisions prises par le tribunal. Mais bon, en plus de l'impact sur l'opinion publique, qui apprenait ainsi avec une certaine émotion les malheurs d'un ancien journaliste déjà passablement accablé par le triste épisode de Furiani, la nouvelle de mes problèmes eut, entre autres avantages, celui d'interpeller les confrères de la télévision.
Deux reporters de France 3 se retrouvèrent donc chez moi quelques jours plus tard avec leur caméra pour recueillir mon témoignage. A dire vrai, Michel Aliaga, accompagné de Philippe Perrot, se devait, en bon journaliste, d'être plutôt sceptique, au début, sur la responsabilité des banquiers, puis sur les dysfonctionnements que je lui exposai de la procédure. Mais, à force d'entendre mes explications et celle de mon fils, il finit par admettre que notre affaire méritait pour le moins quelques éclaircissements. Et la caméra se mit à tourner.
L'émission de télé contribua évidemment à faire connaître un peu plus notre mésaventure, évoquée à l'écran, en toute équité, par mon avocat et celui de la partie adverse. Mais, là encore, si je ne devais pas espérer un véritable secours de ces images télévisées au plan juridique, elles eurent toutefois une incidence que je n'avais pas forcément soupçonnée.
Le jour même de l'émission, je reçus en effet un appel téléphonique d'autant plus insolite, qu'étant

sur liste rouge, je ne risquais pas de figurer non plus sur le carnet d'adresses de ce correspondant totalement inconnu.
« Voilà, me dit pourtant ce monsieur au bout du fil, je viens de suivre sur France 3 le reportage de votre affaire. Je me suis permis de demander votre numéro au reporter de la chaîne. Je sais que cela ne se fait pas de communiquer les coordonnées d'un confrère. Mais j'ai dit au journaliste que j'étais en mesure de vous apporter mon aide et il a accédé à ma demande. Je ne crois pas que nous parviendrons à régler vos problèmes dans cette seule conversation. Si toutefois vous le souhaitez, je peux vous rendre visite le jour de votre choix. Je suis un juriste de formation et je ne parviens plus à supporter que les tribunaux de commerce se permettent de régler ainsi le sort de malheureux commerçants dont le seul défaut, le plus souvent, a été d'avoir fait confiance en la Justice !... »
Tout en restant sur mes gardes, je n'avais plus grand-chose à perdre ni même à risquer en recevant ce mystérieux samaritain. Quelques jours plus tard, à l'heure convenue, il était à mon domicile. Tout en m'assurant de sa bonne foi et aussi de son intérêt à venir, comme cela, prêter bénévolement main forte aux honnêtes gens, je ne tardai pas à me persuader de sa compétence. Cet homme, à l'évidence, connaissait les lois sur le bout des doigts.
- Moi aussi, me dit-il, je suis tombé dans ce genre de pièges. J'ai été dépossédé de mes biens dans des conditions pas très claires et, de ce fait, plutôt semblables aux vôtres. J'ai assez vite compris cependant que je ne pouvais compter, pour me

défendre, sur personne d'autre que moi-même. J'ai donc décidé d'étudier sous toutes ses formes la chose juridique. Cela a nécessité des années d'apprentissage, mais je peux vous dire aujourd'hui que pas un seul juge ne saurait prendre mes arguments en défaut !…

Je lui répondis que mon dossier, malgré la médiatisation, ne me laissait guère entrevoir la possibilité d'une réussite. La décision des juges, lors de mon dernier appel devant le tribunal de grande instance, m'annonçait qu'à part une intervention miraculeuse du destin, mon appartement serait mis aux enchères le 25 juillet prochain.

Nous étions alors dans le courant du mois de mai 2003 et je voyais mal personnellement comment je pouvais faire opposition à ce jugement. D'autant que maître V., lui-même, n'entrevoyait guère l'éventualité d'un hypothétique salut.

Qu'à cela ne tienne ! Ce partenaire imprévu, que j'appellerai monsieur P. pour le préserver d'éventuels ennuis, me demanda de lui confier les attendus de ce dernier verdict et quelques jours plus tard, il m'informa de ses conclusions, visiblement animé par un élan d'espérance.

- Avec la référence de votre affaire, me dit-il, j'ai l'intention de mettre sur pied un comité de sauvegarde pour "*le droit, l'équité et la justice*". Si nous parvenons à attirer à notre cause un nombre suffisant de personnes lésées comme nous par des décisions de Justice, ensemble nous pourrons faire pression pour que de tels drames humains et familiaux ne se reproduisent plus… En attendant, je peux d'ores et déjà vous dire qu'il y a un vice de

forme manifeste dans votre dernier procès. Le verdict a été rendu à juge unique, alors que cette procédure aurait dû recevoir au préalable un agrément de votre part. Sinon, la sentence doit résulter d'un jugement collégial ! En accord avec votre avocat, et sous son autorité, je vais élaborer le formulaire d'appel. Je puis vous assurer que votre appartement ne sera pas mis en vente à la date du 25 juillet !...

Effectivement, tout se réalisa selon ses prévisions. L'appel fut bel et bien pris en compte et mon appartement fut encore épargné pour un temps. Même s'il ne s'agissait que d'un sursis, c'était malgré tout appréciable, avec la preuve apportée que l'appareil juridique pouvait lui aussi enregistrer quelques ratés…

La création de ce nouveau comité semblait proposer par ailleurs un véritable organisme de défense. Malheureusement, monsieur P. ne put réunir sous sa bannière un nombre suffisant d'adhérents et notre combat s'arrêta là faute de combattants. Dommage ! Les exemples sont pourtant nombreux où ces juges commissaires non professionnels auraient eu besoin d'une vraie commission de surveillance. Bien des injustices, d'erreurs ou autres dysfonctionnements eussent certainement été réparés. Peut-être aura-t-on l'occasion -qui sait ?- d'en reparler un jour…

*****

XI – La loi (sans effets) du Premier ministre

Ce problème d'expropriation, si peu en harmonie, dans la plupart des cas, avec les conceptions d'un Etat démocratique, n'a d'ailleurs pas laissé les pouvoirs publics indifférents. Le Premier ministre de la France, comme je l'ai évoqué un peu plus avant, en avait pour sa part solennellement dénoncé en son temps le caractère anachronique et injuste.
Au 21e siècle, selon lui, il était inadmissible de mettre ainsi les gens à la porte de chez eux parce qu'ils auraient fait, commercialement parlant, de mauvaises affaires. Cette position du chef du Gouvernement devait m'inciter, bien évidemment, à ouvrir un autre front sur la scène de mon combat.
Quoi qu'il en soit, juge unique ou jugement collégial, j'avoue que la nuance m'avait quelque peu échappé. Je n'en devais pas moins, jusque-là, une certaine reconnaissance à mon nouvel associé dont l'intervention m'avait valu de repousser encore un peu l'échéance. Mais il me faut revenir ici, quelques mois plus tôt, sur la position du Premier ministre de l'époque qui avait pourtant, quant à elle, toute l'allure d'un véritable concours providentiel.
Dans le cadre d'une campagne pour l'initiative économique, monsieur Jean-Pierre Raffarin est ainsi en visite à Marseille pour parler d'une série de mesures en faveur notamment des petites et moyennes entreprises. Permettre leur plein épanouissement, en supprimant bon nombre de leurs contraintes, serait une façon efficace de libérer les

énergies et de créer en même temps des emplois. Tel est le thème, pour le Premier ministre de la France, alors en place à la tête du Gouvernement, de ce passage, hautement médiatisé, dans notre ville.

Nous sommes au mois d'octobre 2002. C'est la pleine période où je suis moi-même harcelé par les huissiers, le mandataire judiciaire, le juge commissaire du moment, lequel, à la demande du liquidateur, vient d'autoriser la mise en vente de mon appartement, alors même, je l'ai dit, que le montant des créances n'a pas encore été établi… C'est dire si je suis suspendu aux moindres faits et gestes de notre éminent visiteur.

Celui-ci a été invité par la direction de « La Provence » à un face-à-face avec ses lecteurs, pour traiter précisément avec eux la question des entreprises. On imagine quel intérêt je peux porter au résultat d'une pareille entrevue.

Au lendemain de cette conférence avec le public marseillais, le compte rendu de la presse est pour moi comme un clin d'œil complice du destin. On aurait dit tout simplement que le Premier ministre était venu à Marseille pour s'élever point à point contre les causes mêmes de mes problèmes. Je crus sincèrement que la bonne fortune déployait enfin pour moi une aile protectrice. En lisant ce que je pouvais découvrir dans le journal, chacun dans mon cas, aurait tiré, je crois, les mêmes conclusions. Pour éprouver, au final, la même amertume.

En réponse à un lecteur qui lui demandait si le Gouvernement était prêt à libérer les énergies des entrepreneurs, voici, en attendant, quelle fut la réponse.

« *Je fais confiance à l'entreprise,* a dit monsieur Raffarin. *Je souhaite encourager tous les créateurs, commerçants, artisans, chefs de PME. Oui, nous devons desserrer les contraintes et libérer les énergies créatrices. C'est l'objectif en particulier du projet que j'ai présenté avec monsieur Renaud Dutreil. Les mesures sont fortes et d'ampleur ! Entre autres propositions que nous allons soumettre au Parlement, nous demanderons d'autoriser le patrimoine affecté. Cela doit permettre de préserver une partie du patrimoine personnel de l'entrepreneur, notamment son habitation principale. Il ne faut plus considérer l'accident entrepreneurial comme la catastrophe des catastrophes. Il faut faire en sorte que l'accident économique n'entraîne plus une catastrophe familiale et personnelle !...* »

Tout semblait être dit. En écoutant ces bonnes paroles répercutées pas mes amis journalistes, il m'a bien semblé recevoir une bouée de sauvetage de la part d'une des plus hautes autorités du pays. D'autant que Valérie Pécresse, alors porte-parole du Gouvernement, me fait tenir un courrier dans lequel elle me laisse entendre, je suppose de bonne foi, que cette nouvelle loi pourrait bientôt mettre un terme à mes problèmes. Fort de cet enseignement, je n'ai pas pu m'empêcher de manifester mon contentement en adressant un courrier en direction de l'Hôtel Matignon.

Dans cette lettre, avec la déférence due à sa personne et à son rang, je remerciai sans retenue monsieur Raffarin de son initiative, en lui disant que sa prise de position était pour moi comme le signe d'un ciel bienveillant. Je pris même la liberté, dans mon

enthousiasme, de lui raconter toute mon histoire, mon accident de Furiani dans l'exercice de mes fonctions de journaliste, mes ennuis avec la banque, le tribunal de commerce, les juges commissaires, les huissiers, le mandataire judiciaire…

Je dois, pour ma part, rendre hommage à cet homme. Toute considération politique mise à part, malgré les nombreux problèmes, sociaux et autres, qu'il avait lui-même à résoudre, monsieur Raffarin, par la voie des gens de son Cabinet, me fit tenir sa réponse moins d'une semaine après avoir reçu ma lettre. Il me fit dire qu'il avait été ému d'apprendre la somme de mes ennuis et me félicitait sincèrement du courage que je mettais à les affronter, malgré mon état de santé.

Le Premier ministre faisait toutefois préciser qu'en raison de la séparation des pouvoirs, la Constitution, malheureusement, ne lui permettait pas d'intervenir directement dans ce genre de dossiers. Néanmoins, il ferait part de mon cas aux autorités compétentes, entre autres, au Ministère de la Justice, aux fins d'une étude attentive.

C'était jusque-là à ce point encourageant qu'un inspecteur de la Chambre de Commerce et d'Industrie se présentait chez moi, quelques jours plus tard, pour mener une enquête. Il était mandaté, me dit-il, par le Premier ministre en personne pour examiner mon affaire dans le détail et transmettre ses conclusions au Préfet de Région.

Après avoir noté toutes les étapes de ce cheminement juridique quelque peu cahoteux, ce monsieur m'apprit bientôt qu'il avait déposé son rapport en Préfecture, espérant qu'il contribuerait, me disait-il,

à faire toute la lumière sur cette nébuleuse procédure. C'était la preuve qu'il avait relevé lui aussi pas mal de zones d'ombre dans un dossier qui n'en finissait plus de s'éterniser…

Pourquoi le nier, une fois encore, j'étais tout à fait confiant dans le résultat de cette enquête. Le fait déjà que le numéro un du Gouvernement se soit penché sur le problème était pour moi un gage plutôt sécurisant. Et puis, l'inspecteur lui-même ne s'était-il pas montré étonné de la manière, disons expéditive, employée par les banquiers pour me priver de ma trésorerie ? Et tout aussi surpris par celle du tribunal de commerce, pour prononcer ma liquidation judiciaire ? C'est donc qu'il existait bien une faille quelque part…

Le Préfet, par malchance, reçut ce rapport au moment où un ordre de mutation le destinait à d'autres fonctions. Sur le départ, il se contenta de recueillir l'avis des seuls chefs de cour qui avaient eu simplement à se prononcer sur la vente de mon appartement. Je comprenais bien que ces derniers, auxquels je ne pouvais pas reprocher grand-chose, n'allaient pas contredire ce qu'ils avaient eu à juger. Leur procédure n'avait d'ailleurs rien à voir avec mes réclamations, celles-là légitimes, concernant le tribunal de commerce. Ils répondirent en fait que rien n'avait pu intervenir sous quelque forme que ce fût pour laisser apparaître une erreur de leur part. Ce qui était vrai. Et le directeur de Cabinet du Garde des Sceaux, informé de ces conclusions, ne tarda pas à me faire savoir qu'aucune faute imputable à la Justice n'avait de ce fait été relevée…

Mes espoirs, aussi minces fussent-ils, tombaient une

fois de plus à l'eau. La malédiction, décidément, quand elle vous tient, ne peut se conjurer par une pichenette… Pour ne pas passer, tout de même, pour plus ballot que je ne suis, j'étais bien conscient, en me dressant contre l'appareil juridique, de m'être engagé dans un combat inégal. Face à des gens, de surcroît, dont les atouts étaient de loin largement supérieurs à ceux d'un pauvre ex-journaliste meurtri dans sa chair et désormais privé des avantages qui pouvaient être les siens du temps de son activité.

Mais connaissant justement la difficulté de l'entreprise, je savais aussi qu'il ne fallait pas se laisser aller non plus au renoncement devant un premier échec. Pour me conforter dans ma détermination, je commençai par répondre au directeur de Cabinet du Garde des Sceaux. Celui-ci, en se fiant uniquement au seul rapport des chefs de cour, m'avait fait savoir, je l'ai dit, qu'aucune erreur de procédure ne saurait être imputée à la Justice. Or, en cherchant des responsables, sinon des coupables, il ne fallait pas non plus se tromper de destinataires. Moi, ce n'était pas aux chefs de cour que je voulais adresser mes réclamations, mais aux juges qui m'avaient condamné sans procès ! Et il me tenait à coeur de le rappeler au Directeur de Cabinet du ministre.

« Pensez-vous, monsieur le directeur, lui écrivis-je alors en ménageant mes termes, qu'un commerçant est en faillite quand il a dans ses caisses quelque 500 000 francs ? C'était pourtant la somme saisie par voie d'huissiers à la demande du Crédit Capital, cette banque étant du coup responsable de notre dépôt de bilan.

« Notre premier juge commissaire, monsieur Posteur, a prétexté que nous n'aurions pas payé le salaire de juillet 98 à l'un de nos employés, pour faire prononcer, sur saisine d'office, notre liquidation judiciaire. C'était un argument fallacieux ! Nous tenons un avis de versement de la banque à ce même employé. Quelle était alors la véritable motivation de ce juge, par ailleurs aussitôt remplacé dans ses fonctions, dès après la suspicion émise sur d'éventuelles manœuvres douteuses de sa part ?

« Pour quelle raison également les successeurs de ce monsieur ont ordonné la vente de ma maison, alors même que le montant de mes dettes n'avait jamais encore été évalué ? Pourquoi le tribunal de commerce, nous ayant convoqués le 26 octobre 98 pour présenter notre plan de redressement, a-t-il prononcé notre liquidation le 21, en notre absence, après mise en délibéré le 14, sans nous avoir avertis dans les temps de ce changement de dates ?

« Dans quel but, enfin, le mandataire judiciaire, qui avait l'argent pour éponger les dettes, après avoir vendu notre commerce à la moitié tout de même de sa valeur, a-t-il laissé s'accumuler les intérêts pendant 6 ans ? Au point de nous réclamer aujourd'hui des sommes astronomiques, sans aucune commune mesure avec notre réelle créance ? Que ne nous a-t-on laissés vendre nous-mêmes notre bar-tabacs, ce qui aurait mis fin, dès le départ, à tous les problèmes ?... »

En postant ce courrier vers le Ministère de la Justice, je savais très bien qu'il n'allait guère modifier le cours des événements. Le sort, jusque-là, s'était manifesté de façon à ce point contraire qu'il n'y avait

pas vraiment de raison à espérer de sa part un quelconque revirement.
A dire vrai, je ne pensais plus à cette lettre, écrite simplement pour soulager ma conscience devant l'injuste procédure que j'avais dû subir, quand je reçus un pli en provenance de la Préfecture des Bouches-du-Rhône. Il émanait du directeur de Cabinet du Préfet, pour me communiquer une information au demeurant importante. Ce monsieur me précisait en effet que le Garde des Sceaux venait de confirmer aux Services de la Préfecture la transmission de mon dossier à l'inspecteur général des Services Judiciaires, pour examen et étude approfondie.
Le Ministère de la Justice, ai-je dès lors pensé, n'était finalement pas resté insensible aux accusations à peine voilées que j'avais portées sur un certain nombre de personnes ayant autorité. Peut-être n'étais-je plus le seul à douter que leur travail ait été réellement accompli dans le cadre strict de la loi. Mais tout ceci, une fois encore, n'était qu'une apparence trompeuse.
Je n'ai eu par la suite aucune nouvelle sur une quelconque intervention de cet inspecteur. En revanche, au début du mois de mai 2004, mon avocat m'apprenait que mon dernier appel, juge unique ou pas, avait été, comme les autres, repoussé malgré les objections sûrement fondées de monsieur P. Cela voulait dire que mon appartement à tout instant pouvait être mis aux enchères. Avec mon épouse, il fallait donc que je m'attende à être jeté à la rue…

*****

XII – Une source appréciable de profits…

J'ai osé vous parler de naufrageurs dans cet ouvrage, afin de décrire l'attitude de certaines personnes dont la fonction, en principe, est de faire respecter la loi. Il s'avère, malheureusement, comme dénoncé sur les antennes de notre télévision nationale, que leur but inavoué mais bien réel, dans quelques cas, j'espère, isolés, est en fait de réaliser des bénéfices contestables sur le dos de pauvres gens empêtrés, souvent malgré eux, dans les arcanes de l'appareil juridique.
Dès l'annonce de mon échec dans ce dernier procès d'appel, j'en ai eu la triste confirmation par un courrier de nos avoués et ceux de la partie adverse, en l'occurrence notre mandataire judiciaire. Ces gens venaient tout bonnement me réclamer, puisque j'avais perdu, quelque chose comme 2500 euros en compensation de leurs frais. Cette somme leur était due - mais oui !- en raison de leur action victorieuse.
Ainsi, en apprenant que l'on allait me déposséder de mon appartement, j'étais tenu d'acquitter en plus une rançon à cette honorable corporation. Celle-là même, donc, à qui il peut fort bien arriver de trouver son bonheur dans le malheur des autres (et que le prochain Gouvernement de Nicholas Sarkozy, en même temps que celle de juge d'instruction, songera, comme par hasard, à faire disparaître !).
Je vous le dis en toute sincérité, devant un tel cynique calcul, cette surfacturation d'honoraires (que je me suis empressé de dénoncer), j'étais complètement

écoeuré. Je ne sais pas si l'on peut se représenter le traumatisme, au soir de votre vie, quand on vous annonce tout d'un coup que vous allez être mis à la rue comme un malpropre. Et qu'en plus, vous devez payer pour être exproprié !
Tout au long d'une existence d'honnête citoyen, vous avez travaillé pour avoir une maison à vous. Et on vient vous la prendre, sans que vous ayez le sentiment d'avoir commis une faute quelconque. Ni que vos tortionnaires, pour les appeler par leur nom, agissent réellement dans le respect d'une saine justice.
Certes, je pouvais encore aller en cassation. Ne serait-ce que pour gagner si possible un peu de temps et espérer une intervention du pouvoir politique, qui serait sensible pour une fois au bien-fondé de mes suspicions. Ou encore, pour essayer de différer à ces très « chers » avoués le paiement de ce que je n'hésite pas à qualifier de racket légal.
Maître V. m'a cependant déconseillé de m'engager dans cette nouvelle procédure, selon lui, aléatoire mais sûrement coûteuse. J'ai donc choisi d'économiser. J'avais déjà assez donné et même en renonçant, je ne pouvais pas me reprocher grand-chose. Jusque-là, j'avais effectivement tout tenté pour me sortir d'affaire. Mais la meilleure volonté du monde, hélas, ne peut décidément pas grand-chose contre un tel appareil…
Maintenant, aussi pénible fût-il dans sa forme agressive, l'appel de fonds des avoués pour leurs « frais » (soit dit en passant revus à la baisse, après mon intervention auprès de la hiérachie de ces gens), même ceux engagés pour défendre notre cause, était pour moi comme une révélation. Au début, je n'avais

pas très bien compris une telle précipitation pour nous condamner. Je me demandais pourquoi on s'était à ce point efforcé que nous fussions partie défaillante à ce premier procès. Le mandataire judiciaire lui-même, pourtant chargé de la liquidation, avait été lui aussi tenu à l'écart. C'était pour le moins une énigme et cela ne cadrait pas vraiment avec les lois d'un pays démocratique. Désormais, le coin de voile se levait. J'en déduisais que l'on s'était appliqué à régler tout cela à la hussarde ! Entendez par là que l'on avait fait en sorte que ce débat fût le moins contradictoire possible. Tout en essayant quand même d'annoncer le contraire dans le compte rendu d'audience. Comme je l'ai déjà soulevé, cela ne s'appelle-t-il pas un faux en écritures ?...

Je crois pouvoir ajouter qu'on ne tenait pas spécialement non plus à ce que je puisse vendre moi-même mon commerce. Cette cession aurait mis évidemment un terme appréciable à mes problèmes. Mais, au vu des événements, il n'était pas de l'intérêt de tout un tas de personnes que cette affaire se terminât aussi vite, ni aussi bien. Vous comprenez comme moi que les avoués, dont il vient d'être question, n'y auraient pas trouvé leurs comptes. Mon premier avocat, non plus, avec sa facture de 25000 francs, réglée à fonds perdus ! Et pas davantage le mandataire judiciaire qui n'aurait pu s'allouer chaque année, sur mon avoir bloqué, de généreux émoluments. Avec lui, au plus le dossier traînait, au plus il pouvait arrondir l'aspect de son escarcelle. On sait dès lors, pourquoi il n'était pas pressé de boucler son affaire. J'aurais pu dire, de tuer la poule aux

œufs d'or…
Me dira-t-on un jour si une telle attitude pour tout ce monde était vraiment légale ? Et sans même préjuger de la réponse, on pourra toujours demander au syndic Jacques Hapare, quel usage il a fait, pendant 8 ans, de mes quelque 300 000 euros en sa possession… Curieusement, en repoussant mes appels pour essayer de sauver ma maison, les tribunaux ne se sont jamais vraiment posé la question. Ils avaient beau jeu ensuite de me débouter, se contentant de juger en surface, sans réellement s'intéresser au fond. Et que disaient-ils de ce dossier seulement survolé ? Ecoutez plutôt :
"*Que notre Société, le bar-tabacs « Le Diplomate », était bien sûr en faillite. Que nous n'avions même pas daigné assister à notre procès. Que, tout aussi inconsciemment, nous n'avions pas fait appel de la première sentence. Et que notre liquidation, pour finir, était le seul jugement qui pouvait être rendu !..."*
Comment, hein, avions-nous pu passer à côté d'une pareille logique !… Ces braves gens avaient décidément affaire à des demeurés, même pas capables, selon eux, de se rendre à une audience dont dépendait le destin de toute la famille !... C'était bien ça ! D'après leurs saines conclusions, nous faisions cadeau de notre bar-tabacs, en restant tout bonnement dans nos pantoufles, plutôt que d'aller plaider notre cause. Nous étions carrément des fous ! De cette façon, était balayé d'un trait de plume, pour chaque cas, le moindre argument de défense. Oublié le faux bilan monté par un expert comptable peu scrupuleux et surtout soucieux, avec son tour de passe-passe, d'encaisser une large commission.

Ignoré le fait que les banquiers avaient fermé les yeux en acceptant un dossier qu'ils savaient bancal. Eliminé l'argument fortement présumé fallacieux avancé par un juge commissaire pour faire prononcer à la hâte notre liquidation. Et encore tout à fait éludées nos suspicions légitimes concernant les manquements au devoir de conseil de notre avocat et de nos banquiers, les prises illégales d'intérêts, l'arrêt brutal du concours bancaire et autres délits d'initiés…
Pour couronner le tout, on allait même jusqu'à tenir pour quantité négligeable le fait que notre liquidation ait été prononcée en notre absence, hors de tout débat contradictoire, les droits de la défense étant ainsi littéralement bafoués !
Ajouterai-je que le tribunal de commerce, dans l'optique de notre procès intenté au Crédit Capital, avait donné 6 mois à un expert comptable, désigné par ses soins, pour évaluer les responsabilités de chacun. Ce monsieur a mis près de 5 ans pour faire connaître ses conclusions (payées, s'il vous plaît, 8 000 francs de mes deniers), sans encourir le moindre reproche ! Ce procès, bien entendu, a été retardé d'autant pour, finalement, ne jamais voir le jour. Quant au fameux rapport de l'expert, en lisant entre les lignes, les conclusions étaient loin, d'après moi, de donner réellement quitus à la banque… D'où l'intérêt sans doute de ne pas le produire trop tôt.
Dans un pays démocratique et républicain, je le répète, cette Justice-là n'a absolument rien à voir avec celle de la Nation des Droits de l'Homme. Si je me suis battu comme un forcené pendant toutes ces années, malgré un état physique chancelant, c'était

certes pour tenter de défendre mon bien, mais aussi par un sincère dépit de voir notre pays s'enliser sur ce sujet comme sur bien d'autres. Au point de se trouver piégé sur des faits de société extravagants et si fondamentalement contraires à notre culture, qu'ils eussent fait soulever d'indignation le peuple de France comme un seul homme, voici seulement quelques générations.

Au lendemain de la dernière guerre mondiale, peut-on vraiment penser que des citoyens, héritiers de la Révolution, auraient admis de débattre sur le port du voile islamique, la laïcité, le mal des banlieues, le mariage gay ?... Aujourd'hui, ce sont pourtant les thèmes qui semblent lester -et de quel poids !- la politique de notre Gouvernement.

Quant aux juges, puisqu'il est ici question d'eux, ce sont au bout du compte les véritables détenteurs du pouvoir. Personne n'a oublié que l'un d'entre eux a pu se permettre, comme je l'ai déjà souligné dans les premières lignes de cet ouvrage, de convoquer un Président de la République en personne et n'eût été la Constitution, il était près de le mettre en examen, si ce n'était même en garde à vue… Situation dont la résurgence à retardement, on le sait aujourd'hui, n'était pas le moins du monde à exclure.

Et pour ceux qui pouvaient sourire sans trop croire à cette éventualité (on nous permettra) « abracadabrantesque », on peut rappeler qu'un Ministre de l'Intérieur, l'un des premiers personnages de l'Etat, a bel et bien été désavoué lui-même par la décision de juges, quand il s'était mêlé d'expulser de chez nous un imam soupçonné de mener des actions contraires aux lois de notre Code.

Pour finir, on a vu quelle valse à mille temps d'hésitations a pu susciter le déplorable procès d'Outreau ! J'en terminerai là.
Comme devait le confirmer un certain Patrick Dils, emprisonné, le malheureux, 15 ans pour rien, personne dans ce pays n'est donc à l'abri de l'humeur des juges. Et ce qui est arrivé à moi comme à lui pourrait bel et bien être le triste lot de n'importe qui…
On l'a vu aussi pour un ancien Premier ministre à la carrière compromise, sinon brisée, par une décision de Justice qui devait, encore heureux, être singulièrement revue à la baisse lors de l'appel.
Certes, chacun, quel qu'il soit et quel que soit son rang, doit répondre de ses actes quand la responsabilité est avérée. Mais la présomption d'innocence étant ce qu'elle est, il faut savoir admettre aussi que les hommes de Justice n'étant que des hommes, ils peuvent évidemment se tromper.
Que dire d'ailleurs sur le cas évoqué ici de ce maire de Bordeaux en exercice, ancien chef du Gouvernement, condamné une première fois à 10 ans d'inéligibilité, peine qui fut réduite par la suite à une seule année ? Où était la cohérence dans un tel verdict fantaisiste, là où avait été engagée, je l'ai dit, la notoriété d'un homme en charge, voici peu, du destin de la France ? Et qui aurait pu retrouver d'ailleurs de hautes fonctions ministérielles, si le mauvais sort, une fois encore, ne s'était acharné à le poursuivre après le dernier scrutin présidentiel ?...
Les exemples sont nombreux où des gens, pour leur part tout à fait innocents, ont été gardés en prison à cause de décisions hâtives. Sans aucun reproche ni

sanction, cela va de soi, pour les auteurs, au demeurant assermentés, de ces graves dérapages. Même si mon cas est différent d'un justiciable incarcéré à tort, je n'en suis pas moins convaincu d'avoir été moi-même victime d'une certaine légèreté d'appréciation de la part de cette Justice consulaire. Et puis, nous sommes au 21e siècle et on ne prive pas, comme cela, de leur habitation d'honnêtes citoyens retraités sous le prétexte qu'ils auraient fait avec leur commerce de mauvaises affaires ! Sans leur proposer de surcroît un procès équitable et essayer au moins de chercher -ce que l'on n'a pas fait- une solution plus humaine. Ou alors, il ne faut plus nous parler de liberté, d'égalité, de fraternité ! Encore moins d'humanisme ou de solidarité. En un mot, de droits de l'homme !...

Les gens en charge de la bonne marche du pays, à cette période, sont convenus, je l'ai rappelé, de la nécessité qu'il y avait de résoudre ce genre de problèmes humains. Après la loi initiée par Jean-Pierre Raffarin pour préserver l'appartement de tout créateur d'entreprise en cas de faillite, une autre mesure avait été prise dans ce sens par monsieur Jean-Louis Borloo. Le ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale, avait pour sa part fait interdire désormais l'expulsion des locataires nécessiteux d'appartements HLM. Pendant que monsieur Dominique Perben, ministre de la Justice, se proposait de présenter sous peu un nouveau projet de loi pour la sauvegarde des entreprises.

Toutes ces dispositions démontraient la volonté du Gouvernement de l'époque de maintenir non

seulement les gens chez eux, mais de préserver aussi leur dignité. Mon dernier appel auprès de la Cour d'Aix-en-Provence ayant été rejeté, j'étais évidemment en droit de me demander si tout cela, selon l'expression populaire, n'était pas de « simples paroles verbales » !...
Pour vérification, j'avais une fois encore la possibilité, puisque mon sort dépendait d'eux, d'écrire à tous ces éminents responsables. La meilleure façon de savoir si leurs déclarations partaient vraiment d'un bon sentiment, ou si elles étaient seulement l'effet d'une stratégie politique, à la veille d'élections européennes. Normalement, d'après leurs dires, plus personne ne pouvait me déposséder de ma maison. De bien belles promesses, à la vérité, dont notre « ami » le liquidateur allait se charger de situer le peu de consistance…

*****

XIII – Dysfonctionnements constatés par le Ministère…

Il ne faut, bien sûr, souhaiter à personne d'être pris ainsi dans cette nasse juridique impitoyable contre laquelle, même en ayant conscience de n'avoir absolument rien à vous reprocher, vous finissez par épuiser toute votre énergie. Il peut même vous arriver de vous sentir littéralement laminé, surtout quand une tragédie du genre de Furiani vous empêche d'avoir la mobilité nécessaire pour tenter d'étayer votre défense auprès des organismes ou des professionnels compétents.

Moi, je ne pouvais qu'écrire -et mon ancien métier, par chance, me le permettait tant bien que mal- ou encore me contenter du téléphone. Je puis assurer, de toute façon, que ce ne fut guère facile. Quoi qu'il en soit, après quelques articles de presse et même un passage sur les écrans de la télévision locale, j'ai eu quelquefois la surprise d'avoir au bout du fil des correspondants, touchés comme moi par ce genre d'ennuis. Ceux-là étaient tout à fait bien portants et s'étant déjà débrouillés pour obtenir mon numéro, ils entreprenaient de me raconter leur histoire, sur bien des points semblable à la mienne.

"*Vous savez, monsieur,* me disaient tour à tour les uns les autres, *moi aussi j'ai eu des problèmes avec les gens du tribunal de commerce. Je vous affirme que je n'ai trouvé auprès d'eux aucune complaisance. Il y avait pourtant des solutions pour parvenir à un arrangement. Ils n'ont rien voulu entendre ! Le mandataire judiciaire m'a tout pris, mon commerce, ma maison. Il ne me reste plus rien !..."*

J'ai dû entendre une bonne dizaine de ces malheureux me parler, les uns, d'une condition proche de celle d'un SDF, les autres, d'avoir eu, si l'on peut dire, la chance d'être récupérés par un parent, une sœur, des amis. Quand ils n'avaient pas été carrément abandonnés par une épouse, excédée, comme ils le comprenaient eux-mêmes, d'avoir tous les jours des papiers d'huissiers à réceptionner… Autant de confessions que devait d'ailleurs me confirmer le sénateur maire de Marseille, monsieur Jean-Claude Gaudin, dans un courrier empreint d'une réelle sympathie, où il m'écrivait en réponse à l'une de mes lettres que "*ce n'était pas la première*

fois que ses administrés venaient se plaindre auprès de lui des décisions du tribunal de commerce..."
Oui, on imagine mal quels drames humains peut engendrer ce que le Premier ministre de l'époque a appelé l'accident entrepreneurial. De mon côté, je me doutais bien que je ne réussirais pas non plus à arrêter la machine infernale et qu'un jour ou l'autre, sans l'aide d'un véritable défenseur, je finirais bien moi aussi par être passé à la moulinette. Au plus je me faisais à l'idée de cette terrible échéance de devoir céder ma maison, après avoir perdu un commerce acquis au prix que l'on sait, au moins je n'arrivais à admettre cette injustice !
Car enfin, homme public dans cette ville de Marseille pendant plus de 30 ans, j'étais prêt pour ma part à me soumettre à toute forme de jugement, encore fallait-il qu'il fût émis, comme je l'ai maintes fois souligné, au terme d'un procès équitable ! Or, de procès -je le répète pour qu'il n'y ait point d'équivoque aux yeux des autorités juridiques elles-mêmes- je n'en ai jamais eu ! En me battant pendant 10 ans contre des montagnes, c'était bien avec l'intention de savoir pourquoi…
Je le sais, on trouvera bien présomptueux cet ancien journaliste sportif qui se mêle de contester ainsi les prérogatives de gens au-dessus de tout soupçon, parce que désignés pour faire appliquer la Justice. Mais, voyez-vous, aucun être humain n'est censé détenir en lui toutes les vertus. N'a-t-on jamais vu des hommes d'Eglise, chargés de diffuser la bonne parole, sans toujours la respecter eux-mêmes ? Des policiers, des gendarmes, supposés incorruptibles, n'être pas, non plus, véritablement en phase, dans

leur service de tous les jours, avec la stricte légalité ? Des banquiers peu scrupuleux, des magistrats indélicats, des hommes politiques eux-mêmes pas vraiment dignes de leurs hautes fonctions ?...
Même si tous ces exemples ne sont, heureusement, que l'exception, pourquoi les juges, comme l'a d'ailleurs souligné notre nouveau Président de la République, échapperaient-ils alors à la règle ? Devraient-ils se croire ou simplement être considérés comme des personnes infaillibles ? Ils ne sont que des hommes, j'insiste, et tout en étant de bonne foi, ils ne sont jamais à l'abri d'une erreur…
Cela dit, dans cette longue et très pénible procédure, chaque fois au bord du gouffre, un argument nouveau m'a laissé entrevoir une possible espérance. En me disant notamment qu'étant fermement acharné comme il l'était à la vente de mon appartement, le mandataire judiciaire serait depuis longtemps arrivé à ses fins s'il était vraiment sûr de son bon droit ! A croire, puisque les choses traînaient, qu'il y avait donc, là aussi, comme un défaut…
Ce coup-là, toutefois, j'ai bien cru tenir enfin le bon bout. Je demande au lecteur une analyse logique de la relation qui va suivre.
Nous sommes au plein milieu du procès d'Outreau. Journaux, radios, télévisions, tous les médias du pays parlent de ces pauvres gens d'une cité de la France profonde, accusés de pédophilie, et qui auraient été emprisonnés à tort par un jeune magistrat un peu trop influencé par de faux témoignages.
Il est déjà révoltant d'entendre que des citoyens aient pu être incarcérés alors qu'un doute sérieux planait

sur leur prétendue culpabilité. Mais lorsque la preuve est enfin apportée de leur innocence, en plus d'un sentiment scandalisé devant le pouvoir d'un seul homme de tenir ainsi, au gré de son humeur, le destin de ses concitoyens, ce fut pour moi aussi comme une forme de délivrance.

Voilà la démonstration faite, me suis-je dit, que la Justice peut effectivement se tromper ! Mais, à qui s'adresser pour le faire entendre ? Et vers quelle autorité se tourner pour dénoncer le fait d'avoir été moi-même sanctionné, non pas seulement à tort, mais sans avoir eu la possibilité de présenter ma défense ! Ce qui n'est pas conforme là encore à l'esprit de la République.

Là-dessus, nous sommes fin juillet 2004, je reçois une lettre circulaire signée Alain Juppé et adressée à tous les sympathisants de son parti, avant le congrès de novembre dans le cadre duquel sera désigné son successeur à la tête du Mouvement. Oui, pourquoi le dissimuler, j'ai effectivement une carte de l'UMP en poche, pour avoir fait confiance à ce Gouvernement dès la première heure. Et si cet engagement, jusque-là, ne m'a rien rapporté de réellement positif, il me permet du moins de pouvoir converser par écrit avec celui qui est encore le président du parti en charge des affaires de la France.

Bien entendu, je ne me fais pas trop d'illusions sur les suites à attendre d'une pareille correspondance. J'ai tant de fois adressé des courriers aux plus hautes personnalités de l'Etat et reçu le plus souvent en réponse des formules bien gentilles mais, à l'évidence, stéréotypées, que, pour cette nouvelle tentative, je n'attends pas de miracle. D'autant que monsieur

Juppé lui-même est harcelé par un juge d'instruction pour de présumés emplois fictifs, à propos desquels, selon l'accusation, il aurait fermé les yeux, du temps où il était le secrétaire général du RPR.
Les conséquences sont d'ailleurs accablantes pour l'ancien Premier ministre, déjà condamné à une peine de prison avec sursis. Ce qui serait en soi un moindre mal, si la sanction ne s'accompagnait d'une période d'inéligibilité de 10 ans ! Pour l'homme politique, c'est évidemment une catastrophe, dans la mesure où la sanction signifie, avec une implacable brutalité, la fin d'une carrière.
Le maire de Bordeaux, dès lors, a autre chose à faire, j'imagine, que de s'occuper des problèmes, fussent-ils douloureux, d'un ancien reporter éclopé, empêtré en plus dans un inextricable sac d'embrouilles…
Dans un premier temps, c'est ce que je me dis. Et puis, je ne sais pourquoi, peut-être parce que les circonstances me permettaient d'échanger une correspondance avec une personnalité tout de même éminente du pays, un moment chef du Gouvernement, j'ai osé prendre la plume. Sans doute avais-je besoin de dire à cet homme, accablé comme moi par ce que l'on peut nommer les arcanes juridiques, qu'il ne méritait pas, pour avoir été précisément au service du pays, d'être puni et déshonoré de la sorte. Et peut-être de payer, disait-on, à la place d'un autre…
Alors, même s'il avait en premier lieu le souci de préparer son procès en appel, j'ai fini par penser que l'ancien Premier ministre serait, pourquoi pas, quelque peu réconforté de recevoir la sympathie d'un simple particulier. Exactement ce que je fais, en lui

racontant également mes propres malheurs.
Eh bien, vous serez certainement étonné, comme je l'ai été tout à fait agréablement moi-même, par la réaction de cet homme. Dans le politique, réputé « droit dans ses bottes », à l'aspect souvent rigide, voire distant, j'ai noté qu'il y avait aussi un cœur. Et que le handicap pour ce brillant élu du peuple avait pu être son manque de communication. Je suis certain aujourd'hui que cet homme, supposé condescendant, a une face cachée et qu'il gagne à être connu.
De fait, au moment où je m'y attends le moins, une lettre arrive chez moi. Elle est signée du président toujours en place du Mouvement pour la République et les termes en sont réellement touchants. En substance, monsieur Juppé me remercie de la confiance que je lui porte et il se dit ému par l'histoire douloureuse que je lui ai racontée. Il me promet d'intervenir auprès du Premier ministre et du Garde des Sceaux, afin qu'une étude attentive soit menée sur mon dossier. Il ne manquera pas, ajoute-t-il en conclusion, de me faire connaître les résultats de cet examen.
Sincèrement, après une succession d'échecs pour mes diverses démarches, je commençais à avoir le moral à zéro, mais là, j'ai été comme ragaillardi par une si touchante attention. Certes, je n'avais pas encore la preuve que ces bonnes intentions seraient suivies d'effets. Les doutes ne devaient cependant pas tarder à être dissipés.
Quelques jours après cette deuxième lettre, je reçois en effet du secrétariat de la rue La Boétie, siège à Paris de l'UMP, successivement deux nouveaux plis

m'informant de la réaction du Premier ministre et de celle du Garde des Sceaux, suite à l'intervention de monsieur Juppé auprès de ces deux hautes personnalités du Gouvernement.
"*Vous avez fait appel à notre président*, m'écrit le secrétaire du Mouvement, *voici la réponse des deux ministres, après avoir été saisis de votre cas."*
Et là, je lis la copie de deux lettres dans lesquelles Jean-Pierre Raffarin et Dominique Perben "*assurent leur collègue et ami Alain Juppé de tout mettre en œuvre pour qu'un examen approfondi soit apporté au dossier auquel ils ont été aimablement priés de prêter attention".*
Ce dossier était évidement le mien et on m'assurait que je serais tenu au courant des conclusions des deux ministres.
Une fois de plus, me voilà donc en train de reconsidérer la question…
Généralement, dans un échange de courriers avec les hommes du pouvoir, il ne faut jamais miser, sans vouloir médire, sur une ferme prise de position. De par leurs fonctions, on le comprend, ils sont tenus naturellement à une certaine réserve. Voilà pourquoi, dans la meilleure perspective, je n'attendais évidemment pas dans l'immédiat des mesures miraculeuses, susceptibles de mettre, comme par magie, un terme soudain et définitif à tous mes ennuis.
Plus probablement, on me laisserait entrevoir une toute prochaine étude, ce qui ne serait déjà pas si mal. Sans me présenter quand même tout de go une réelle garantie. Telle était la perspective qui me semblait la plus raisonnable. Mais non, rien de tout

ça ! Quand le résultat de ce fameux examen ministériel arrive, je suis bel et bien le premier à tomber des nues. Dans le cadre de la nouvelle loi sur le « plaider coupable », vous allez en juger, je ne pouvais pas être mieux servi par l'institution juridique elle-même.

Nous sommes samedi, à la fin de la deuxième quinzaine de septembre 2004. A cette période-là de la semaine, surtout l'après-midi, plus personne dans le quartier n'attend la visite du facteur. Pourtant, quand Maryse rentre d'une course au village de Saint-Barnabé, elle me tend, prise dans notre boîte, une enveloppe timbrée. Elle est datée du 24 septembre, en provenance directe du Ministère de la Justice.

Je lis cette lettre à haute voix devant mon épouse. En ouvrant de grands yeux, elle semble se demander si je ne suis pas en train de plaisanter. Et moi, je suis là à presque me pincer pour vérifier si je ne suis pas encore dans un rêve. Mais non ! Une seconde lecture me confirme sans ambiguïté que je suis éveillé et pas du tout victime d'une hallucination.

Les termes de la Direction des Affaires Civiles et du Sceau n'auraient pas été aussi réjouissants, je l'affirme, s'ils avaient été écrits par le Père Noël en personne.

"Monsieur,* me dit cette missive signée du magistrat adjoint au chef de bureau, *je fais suite à la correspondance datée du 10 septembre 2004 de votre avocat, maître V. Après examen attentif de ce courrier et des pièces annexées, il apparaît que le fond de cette affaire repose sur le défaut de suivi des procédures et sur les graves dysfonctionnements intervenus au sein

du tribunal de commerce de Marseille.
"En conséquence, compte tenu de la nature de l'affaire que vous me signalez, je vous informe que j'ai transmis, pour attribution, à la Direction des Services Judiciaires, bureau de fonctionnement des juridictions, votre dossier, aux fins que puissent être appréciées les suites qu'il convient d'y donner.
"Je vous prie de croire, monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération."
Ainsi, l'intervention des deux ministres n'avait pas abouti dans une impasse. Je ne sais pas si après 6 ans d'une lutte harassante, au cours de laquelle aucun élément ne s'avérait vraiment en ma faveur, on peut imaginer l'effet d'une pareille reconnaissance de la part du Ministère de la Justice lui-même. Cette affaire m'avait certes appris à me préserver de toute naïveté, mais là, bon sang de bon sang, si ce sont les Services du Garde des Sceaux en personne qui admettent de graves irrégularités dans la procédure de notre liquidation judiciaire, c'est que nous allons enfin, et une fois pour toutes, être rétablis dans nos droits !
J'en suis quasiment persuadé quand j'écris à mon avocat, en lui faisant tenir une copie de ce précieux document.
« Maître, lui dis-je en substance, mon métier de journaliste sportif m'avait enseigné de ne pas chanter victoire ni d'entamer de tour d'honneur avant la fin de la partie. Mais enfin, après un pareil constat, établi par le chef de Cabinet du Ministre de la Justice, il semble que nous commençons cette fois à être engagés sur une bonne voie… »
Avec ma femme et mes enfants, c'est également le

sentiment qui se dégage de nos discussions. Pour un peu, nous serions presque là à évaluer le montant de tout cet argent qu'injustement on nous a pris et qu'il faudrait bien maintenant nous restituer !...
Las ! Il faut se méfier de ce genre d'état euphorique, dû certainement à une trop longue oppression qui se serait sentie soudain libérée ! Le mot en retour de maître V. allait malheureusement faire en sorte de nous ramener à une triste réalité.
« Je reçois du tribunal de grande instance, nous écrit notre défenseur, la notification suivante. Je vous prie de trouver ci-joint copie du jugement qui vient d'être rendu par la chambre des saisies immobilières… »
Je passe sur les détails. Il est simplement stipulé que mon appartement sera mis à la vente aux enchères publiques le 9 décembre 2004. Pour la énième fois, nous venons de prendre un nouveau coup de bambou en retour. Comment nous y prenons-nous pour conserver encore notre raison ? Je me le demande.
Il est certain pourtant qu'il y a de quoi devenir fou dans cet imbroglio juridique, entretenu, il faut bien le souligner, par les autorités elles-mêmes. Je m'efforce malgré tout de résister. Il n'est pas question, de la part de ces bons messieurs, de se faire avoir à l'usure ! Ils me mettront peut-être à la rue, mais ils ne me feront pas craquer. Alors ça, non !...

*****

XIV – Le curieux démenti du Garde des Sceaux

Cette fois, pour aller au plus court, je ne prends pas la plume mais le combiné du téléphone et j'appelle carrément à Paris la Direction des Affaires Civiles et du Sceau, au siège du Ministère de la Justice. J'ai la chance d'entrer assez vite en communication avec une dame, celle-là même, d'après ce que je comprends, qui m'avait fait parvenir le rapport du Ministère.

- **Que signifie toute cette histoire, madame ? lui dis-je. Vous reconnaissez dans vos conclusions de graves dysfonctionnements dans la procédure du tribunal de commerce de Marseille et je dois néanmoins m'attendre, si j'en crois la Cour d'appel, à être dépossédé de mon appartement, après l'avoir été de mon bar-tabacs ?...**
- **Je ne sais que vous répondre, monsieur, me confie-t-elle, tout à fait navrée. Le problème c'est que nous n'avons ici aucun pouvoir de décision. Tout ce que je peux vous dire, c'est que devant la gravité des faits, j'ai moi-même transmis votre dossier au Service des Affaires Judiciaires. C'est auprès de lui désormais que vous devez essayer d'obtenir plus de précisions…**

Bien. Je remercie la dame dont j'ai noté le sincère embarras et je compose aussitôt le numéro du Service qu'elle vient de m'indiquer.

Au bout du fil, c'est toujours une dame, animée cependant par beaucoup moins de complaisance.

- **Monsieur, me dit-elle sans amabilité, je n'ai que faire de votre dossier ! Je l'ai d'ailleurs renvoyé dès réception à son expéditeur ! Même si nous constatons une irrégularité quelconque dans telle ou telle affaire, nous n'avons aucune possibilité d'intervention. Donc, ne comptez pas sur nous pour arrêter quelque affaire que ce soit ! La Direction des Affaires Civiles vous a fait part de ses conclusions. C'est maintenant à votre avocat d'agir en conséquence !...**
  En écoutant pareil commentaire, émanant tout de même d'une personne responsable, au centre d'une institution telle que le Ministère de la Justice, vous pourriez vous croire là encore dans un rêve. Mais non ! Je suis bien à nouveau dans une situation d'éveil ! Je commence malgré tout à me demander dans quelle République nous sommes…
  Pour autant, je ne veux pas en rester à cette seule invraisemblance. J'adresse immédiatement un courrier au directeur de la rédaction du journal « La Provence ». Je lui raconte cette peu banale aventure selon laquelle, étant victime de sérieuses irrégularités dans la procédure d'une liquidation judiciaire, je devrais néanmoins être mis à la porte de chez moi. Et ce, parce que le Ministère de la Justice ne veut, ou ne peut, prendre aucune responsabilité ! Un sacré coup, non, pour la réputation du Pays des Droits de l'Homme !...
  Puis, sans attendre la réaction de mes anciens confrères, je prie mon avocat, maître V., de transmettre au journal la copie du texte que m'a fait tenir la Direction des Affaires Civiles. Avec un peu de chance, nous aurons peut-être l'occasion d'informer les lecteurs marseillais sur la façon avec laquelle les

autorités juridiques se comportent face à certains problèmes particuliers. Un cas certainement anodin, pour ce qui nous concerne, en regard de la triste actualité de ce monde, mais par lequel peut toutefois se jouer le destin d'une famille, celle-ci déjà sensiblement accablée par les revers de l'existence !

*****

J'ai pourtant une nouvelle surprise, quelques jours plus tard, dans une page du journal « La Provence ». A la rubrique politique, un article est en effet consacré sur cinq colonnes à la visite du Garde des Sceaux à Marseille.

"*Justice*", lit-on en titre : "*Perben veut mieux sécuriser les tribunaux !*"

Comme je n'ai pas l'intention de m'en prendre aux honorables magistrats de la ville, ce n'est pas la teneur de ce long papier qui retient en premier mon attention. Beaucoup plus intéressant pour moi est l'encadré qui apparaît en tiroir pour apporter, on aurait presque du mal à le croire, une précision, tenez-vous bien, sur ma propre affaire.

A la veille de cette visite d'un membre éminent du Gouvernement, suite à mon courrier au directeur de la rédaction et du texte transmis par mon avocat, le journal avait fait quelque peu sensation en reprenant mot à mot le rapport de la Direction des Affaires Civiles.

"*Le Ministre de la Justice*, avait-il été mentionné, *accuse le tribunal de commerce de Marseille de graves dysfonctionnements !...*"

C'est donc pour répondre à cette information, dont

on peut imaginer les répercussions dans le Landerneau de la Justice, que le Garde des Sceaux avait tenu à faire publier un rectificatif. Mais comme souvent en pareil cas, je ne suis pas certain, on va le voir, que la mise au point, un rien ambiguë, d'un personnage éminent de l'Etat pour se justifier, ait vraiment atteint le but recherché. Ecoutez plutôt.
"Le ministre de la Justice nous transmet,* écrit le journal : *Dominique Perben tient à préciser une information donnée par « La Provence », selon laquelle il aurait fait état de graves dysfonctionnements de la part du tribunal de commerce de Marseille, à l'occasion d'une affaire particulière concernant monsieur Ferrara. Monsieur Perben n'a, à aucun moment, porté de jugement sur le fonctionnement du tribunal de commerce de Marseille !"
Effectivement, ce n'était pas très adroit de la part du ministre, non seulement de se défausser de la sorte, mais aussi d'oublier ce qu'il avait promis à Alain Juppé et de rester indifférent et tout à fait insensible après les graves irrégularités de procédure dont il avait été bel et bien fait mention dans un document officiel émis par l'un de ses Services.
D'ailleurs, dans une NDLR, les confrères, très professionnellement, se sont empressés de ramener le ministre à la réalité, en ajoutant à leur tour : "*Si le courrier évoquant les dysfonctionnements n'est pas signé par Dominique Perben, il émane bien du Ministère de la Justice, en l'occurrence de la Direction des Affaires Civiles et du Sceau !"*
Suivaient les déclarations du magistrat en charge du dossier au Ministère, que j'ai reproduites dans le détail un peu plus avant. Autant dire que le Garde

des Sceaux, avec sa mise au point quelque peu alambiquée, n'avait rien fait, bien au contraire, pour dédouaner le tribunal de commerce. Il est vrai que « flashé » à plus de 180 km à l'heure dans son véhicule officiel par les policiers de la ville, monsieur Perben, ce jour-là, ne devait pas être dans sa meilleure forme. Lui qui par ailleurs n'a guère été ménagé à l'Assemblée par monsieur Montebourg, à propos des liquidations judiciaires. Le sachant, à cette époque, j'aurais évidemment évité d'attendre quelque chose de sa part.

Heureusement pour lui, sa lettre dans laquelle il assurait son ami, encore maire de Bordeaux, de tout mettre en œuvre pour me venir en aide n'avait pas, quant à elle, été publiée. Le ministre aurait pu perdre un peu plus de sa crédibilité ou encore de sa bonne mine… Mais cela, je le crains, n'aurait pas apporté grand-chose de plus à mon crédit.

La preuve, je n'ai pas eu l'opportunité de savourer longtemps ce que j'avais pu percevoir de favorable en recevant les appréciations du Ministère. Car on a vite fait dans ces cas-là d'enlever l'échelle qui aurait pu permettre au citoyen lambda de faire entendre sa voix à un niveau suffisamment élevé pour dénoncer telles défaillances du système.

Je me doute aussi que, piégé par les résultats de l'enquête diligentée par lui-même, le Garde des Sceaux, comme on le dit populairement, a dû se charger de remonter quelques paires de bretelles à ceux qui bien naïvement, d'après lui, m'avaient communiqué le résultat, favorable pour moi, un peu moins pour lui, de leur enquête.

Voilà comment, quoi qu'il en soit, s'est opéré à mon

endroit un très net changement d'attitude. Et les gens qui, dans un premier temps, s'étaient proposé de me tendre la main après les interventions de l'ancien Premier ministre, Alain Juppé, du maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin, du Premier ministre en place, Jean-Pierre Raffarin lui-même, se sont empressés, du coup, de gommer tous les éléments susceptibles de me faire un peu trop exploiter un avantage par rapport à mes adversaires. Je compris dès lors un peu mieux pourquoi ces derniers ne s'inquiétaient guère quand il me semblait leur opposer des arguments pourtant déterminants. En fait, j'en ai la conviction, ils se sentaient protégés et donc hors d'atteinte de toute contestation. Dysfonctionnements ou pas, le pauvre pékin ne gagne jamais devant ces gens-là !...

Et même si la ficelle paraît un peu épaisse, en cas de dérapage, voilà encore comment on peut s'y prendre, en haut lieu, pour se dégager de toute responsabilité…

Au lendemain de la mise au point pas très convaincante de monsieur Perben, je reçois en effet une lettre toujours aussi officielle de son directeur de Cabinet.

"*Monsieur,* me dit celui-ci, tout à fait à son aise, *le Ministère a bien noté le caractère dramatique de votre situation et les graves difficultés que risquent d'engendrer votre prochaine expropriation. Malheureusement, en raison de la séparation des pouvoirs, monsieur le Garde des Sceaux n'a pas la possibilité d'intervenir dans une procédure juridique en cours. Par ailleurs, il semble que vous vous êtes mépris sur le sens de l'une de nos dernières lettres. En*

évoquant de graves dysfonctionnements, nous ne faisions que reprendre les termes avancés par votre avocat. Il n'était donc pas question de notre propre constatation. Enfin, suite à notre enquête réalisée auprès des chefs de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence et ceux du Tribunal de grande instance de Marseille, ceux-ci ont affirmé n'avoir trouvé aucune trace du moindre dysfonctionnement…"

Ben, voyons ! Autrement dit : « Circulez, il n'y a rien à voir !... »

Cette expression, je le précise, sera émise par le Ministre de l'Intérieur en personne, quand monsieur Nicolas Sarkozy, avant de devenir Président de la République, mais déjà outré après Outreau, si j'ose dire, comme beaucoup d'autres citoyens, apprendra la bénédiction accordée au responsable de l'incarcération de pauvres innocents. Le juge, tout naturellement, avait été blanchi par ses pairs.

Je me permets tout de même de reprendre ici, sans jubilation, les termes de ma légitime réaction devant une personnalité tout de même éminente du Gouvernement, à la suite du commentaire véritablement scandaleux du directeur de Cabinet du Ministre de la Justice, à l'aplomb pour le moins déconcertant. Lui aussi me demandait en quelque sorte d'aller voir ailleurs…

Dans un premier élan, j'ai été partagé, je l'avoue, entre le sentiment que ce monsieur ne manquait pas d'air et celui, tout aussi désagréable, qu'il me prenait carrément pour un demeuré… Sur le coup, je me suis refusé de trancher, pour en arriver tout de même à la conclusion qu'il avait, bien sûr volontairement, la mémoire courte.

Tout d'abord, c'est bien sous ses ordres, dès l'intervention de monsieur Juppé, qu'un magistrat de la Direction des Affaires Civiles m'avait gentiment prié de lui transmettre toutes les principales pièces de mon dossier. Notamment celles concernant le numéro de la Chambre des Saisies Immobilières chargée de prononcer la mise aux enchères de mon appartement. Et, bien entendu, c'était à la demande expresse de monsieur Perben qu'une telle démarche avait été entreprise.
A ce sujet, les Services de monsieur Juppé, je le rappelle, m'avaient bien fait tenir copie d'une lettre écrite à leur patron par le Ministre de la Justice, dans laquelle monsieur Perben, on ne l'a pas oublié, s'engageait personnellement auprès de son ami ancien Premier ministre, à *"s'occuper en particulier de son interlocuteur menacé d'expropriation…"*
Même indigné, je n'ai pas jugé utile de mettre le nez de ce directeur dans son mauvais tissu d'incohérence en lui produisant cette lettre, mais n'en déplaise à lui, on était loin dans ce pli d'évoquer la fameuse séparation des pouvoirs… Et le Garde des Sceaux, qu'il le veuille ou non, avait bien commencé à intervenir pour moi, avant de mesurer les épines de cette affaire…
Quant à l'appréciation des différents chefs de Cour, lesquels n'avaient d'ailleurs rien à voir avec ma liquidation, comme il a été plusieurs fois mentionné, elle ne pouvait qu'abuser les naïfs ou les faibles d'esprit. Etant bien compris que déjà montrés tristement du doigt après les lamentables conséquences du procès d'Outreau, des juges se sentant coupables d'erreurs, aussi vénielles

fussent-elles, ne devaient guère être enclins non plus à venir en faire une confession publique…
Toujours est-il qu'au matin du 9 décembre 2004, j'étais toujours destiné à être dépossédé de mon appartement. Après l'avoir été de mon commerce de bar-tabacs dans des conditions tout aussi indignes du Pays des Droits de l'Homme. Quelles belles perspectives, quoi qu'il en soit, avant d'aborder avec mon épouse les fêtes de fin d'année !...

*****

XV – Des contestations pourtant légitimes…

Au-delà des désastreuses conséquences de cet interminable mauvais jeu juridique, ce qui était le plus inconcevable, dans l'esprit de notre couple, c'est que nous étions persuadés, l'un et l'autre, d'être le jouet d'une machine infernale. Au plus cette affaire avançait, au moins nous étions convaincus d'être confrontés à des gens dont le souci de justice était vraiment la préoccupation première. Nous nous demandions, pour tout dire, si les liquidations judiciaires, quelque peu provoquées, comme avait été la nôtre, n'étaient pas, pour certains personnages autorisés mais pas très scrupuleux, une source de profits possible, sous l'apparence trompeuse et pas très honorable d'une discutable légalité.
Je connais les responsabilités prises avec de pareilles insinuations, accusations à peine voilées, mais, excédé par les tourments imposés depuis un temps

interminable, je ne fais que reprendre ici les soupçons émis par écrit et de vive voix, voici près de 10 ans, à deux présidents successifs du tribunal de commerce de Marseille. J'avais laissé entendre à ces gens de sérieux doutes de connivence et même de corruption pour un juge commissaire, responsable présumé de notre liquidation par le biais d'argumentations tout à fait infondées. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, j'attends toujours un démenti, une preuve de décision légitime ou une réprimande. Qu'en déduire ?...
La réponse m'avait peut-être été donnée, précisément à cette époque-là, par un reportage de D.T. dans « La Provence », dans lequel mon jeune confrère ne dissimulait pas non plus l'existence de clans, de confréries, de groupes d'influence, dans les milieux de la magistrature locale. Associations constituées en galeries souterraines afin de se pourvoir mutuellement de carapaces. Ainsi, tel ou tel pouvait avoir failli à sa tâche, il était pratiquement certain de s'en sortir sans trop de dommages. Et c'était écrit dans le journal le plus lu du département, apparemment, sans ne choquer personne…
J'ai même pu apprendre de mon côté par quelques copains, journalistes d'investigation, dans l'impossibilité quant à eux d'en publier le moindre mot, qu'un certain mandataire judiciaire, sans pitié ni humanité, comme le nôtre, pour de malheureux commerçants en difficulté, avait été convoqué par la police, suite à une plainte pour voie de faits déposée par sa propre épouse. Non seulement le personnage n'a pas fait l'objet de poursuites pour un délit relevant normalement de la correctionnelle, mais il a

pu continuer aussi en toute légalité à martyriser de pauvres citoyens…
J'en reviens toutefois à notre directeur du Cabinet ministériel. Il était allé prendre l'avis des chefs de cour, sans trouver auprès d'eux, a-t-il dit, la trace d'une irrégularité quelconque. Mais moi, encore une fois, je n'ai jamais rien eu à reprocher à ces gens-là ! Ils ont jugé bon de repousser mes appels quand je m'efforçais de garder mon appartement. C'était sans doute sévère, compte tenu de mon âge et de mon état, mais je n'avais rien à redire, leur position, même discutable au plan de la morale, ne s'écartait pas de la légalité.
C'est au contraire au tribunal de commerce qu'allait l'essentiel de mes légitimes contestations. Et là, comme par hasard, personne n'était allé enquêter ! Il aurait été pourtant intéressant de savoir, je n'ai aucune gêne à le répéter, pourquoi une banque avait pu s'autoriser illégalement à provoquer notre faillite, en faisant saisir près de 500 000 francs de l'époque dans notre trésorerie. Avec une pareille somme en caisse, messieurs les juges, est-on vraiment obligé de déposer son bilan ?
Un juge commissaire peut-il, ensuite, user d'un argument supposé fallacieux pour hâter une liquidation judiciaire ? C'est pourtant ce qu'a fait le nôtre en prétendant que nous n'avions pas payé un mois de salaire à l'un de nos employés !
Pourquoi, nous ayant aussi convoqués le 26 octobre 98, pour présenter un plan de redressement tout à fait étayé, le tribunal a-t-il prononcé notre liquidation le 21 de ce même mois, hors de notre présence et celle du mandataire ? Etait-ce conforme à la loi d'un pays

démocratique ? Et moi, étais-je à ce point inconscient de ne pas me présenter à un procès où tout mon patrimoine était en cause ? Si oui, ce n'était pas à l'hôpital qu'il fallait me mettre, mais à l'asile psychiatrique ! C'eût été la preuve, messieurs les juges, d'une réelle perte d'esprit. D'une folie, pour tout dire ! Ce qui, en toute modestie, était loin d'être le cas.

Pourquoi, encore, après avoir fermé les yeux sur un délit d'initiés manifeste, notre syndic nous a empêchés de vendre nous-mêmes notre commerce pour le brader de son côté à moitié prix ?

Pourquoi, aussi, a-t-il laissé enfler inutilement les intérêts de la banque pendant toutes ces années ? En avait-il d'ailleurs le droit ? Nous exposant, quoi qu'il en soit, à devoir des sommes astronomiques et en rendant tout à la fois suspect l'argument selon lequel il y avait urgence, en 1998, à liquider cette affaire, alors qu'en décembre 2007, au moment où allait s'achever la rédaction de ce livre, la liquidation n'avait toujours pas été réglée ?...

Pourquoi, enfin, le tribunal a-t-il permis à un expert comptable de faire attendre pendant près de 5 ans des conclusions en responsabilité qu'il aurait dû produire en 6 mois ? Ceci était de peu d'importance, ont dit les juges ! Sauf qu'en voulant porter plainte pour tous ces préjudices, les faits, nous a-t-on objecté, en étaient arrivés à être prescrits ! Il nous restait tout juste le droit de nous taire.

Bien joué ! Même pour notre premier avocat, maître Yvan Lécien, resté d'une étrange passivité devant cet ensemble de comportements troublants. Et contre lequel je n'ai jusqu'ici rien pu tenter pour en appeler

de ce manquement au devoir de conseil, car aucun de ses confrères, bien entendu, n'a voulu se charger de ce dossier épineux.
Voilà les raisons pour lesquelles je me suis battu. Et ne pas admettre la légitimité de ce combat, c'est ne pas comprendre non plus le but de ce livre. Ceci pour répondre à l'avocat de notre mandataire qui, s'adressant au juge, après le dernier de nos appels, avait le culot de prétendre que "*l'acharnement de monsieur Ferrara à se défendre était,* selon lui, "*insupportable !...*"
« Souriez, vous êtes liquidé ! » D'après ce monsieur, si je comprends bien, il aurait fallu que je remercie encore ce sombre personnage pour le zèle qu'il mettait, avec son client, à se livrer à sa peu reluisante besogne…

*****

XVI – Le couteau dans la plaie

Cela étant, nous nous approchions donc des fêtes de la fin d'année 2004. Et le 9 décembre, selon les dernières nouvelles, comme évoqué plus haut, nous ne devions plus, avec mon épouse, être propriétaires de notre appartement.
Dans le courant de novembre, un coup de téléphone nous avait toutefois permis, non pas véritablement de reprendre espoir, mais d'arrêter d'une certaine façon le compte à rebours. C'était monsieur E.P., cet homme dont les connaissances juridiques nous avaient valu jusque-là d'obtenir un peu de sursis.

Voilà qu'il a l'amabilité de reprendre contact.

- **Je vous prie de m'excuser, monsieur Ferrara, me dit-il, mes propres occupations ne m'ont guère laissé le temps de m'occuper de votre affaire. Mais je ne vous ai pas oublié. Alors, où en êtes-vous ?...**

Un rien étonné de cette soudaine réapparition, je lui fais part néanmoins de nos récents « entretiens » avec le Ministre de la Justice et de nos espoirs une fois encore envolés. Je l'informe aussi de l'échéance du 9 décembre. Il se montre surpris de savoir ses contestations pour divers vices de forme tout à fait ignorées par le tribunal.

- **Les juges, me précise-t-il, auraient dû répondre à toutes les questions soulevées. A défaut, ils ne peuvent pas poursuivre, c'est la loi ! Avez-vous la signification de l'acte concernant ce dernier procès ?**

Non, je ne l'ai pas et il semble s'en accommoder.

- **Encore mieux ! se réjouit-il. S'ils ne vous ont rien signifié, ils se sont mis en défaut. Tâchez de récupérer cet acte auprès de vos avoués ou de votre avocat. Je vais ensuite étudier tout ça ! Le 9 décembre, je vous le garantis, si votre conseil est d'accord avec l'action que je souhaiterais lui voir mener, vous serez encore propriétaire de votre maison !**

A dire vrai, je ne sais pas exactement comment ce monsieur s'y est pris, mais effectivement, le 9 décembre, il n'y a toujours pas l'annonce d'une vente. C'est renvoyé au 11 janvier 2005. Puis, encore au 18…

Pour moi, c'est surtout la preuve que le mandataire et probablement le tribunal lui-même n'ont pas vraiment à disposition tous les éléments qui leur permettraient de passer outre à toute contestation. Et

cela dure depuis plus de 6 ans ! Est-il toujours à l'aise ce juge commissaire qui avait invoqué un cas d'urgence pour précipiter notre liquidation ?...

C'est aussi la question et je n'ai plus à attendre longtemps pour avoir quant à moi une réponse, en ce début de nouvelle année. Incroyable mais vrai, elle survient, accrochez-vous bien, sous la forme d'un nouveau renvoi ! Le tribunal, m'annonce mon avocat, a fixé la date de l'adjudication au…17 mars ! Décidément, la procédure à rallonges continue. Mais cette fois, je n'y tiens plus, d'une manière ou d'une autre, il faut essayer de faire opposition à tout ça !

On ne le croira pas, ma première réaction pour m'élever contre cette parodie de justice qui se plaît à vous faire rôtir à petit feu, sera toute symbolique. Dans quel Gouvernement sommes-nous ? me dis-je. J'ai fait confiance à un parti politique, j'ai cru en lui, j'ai adhéré, je demande à ses plus hauts responsables de constater avec moi l'invraisemblance d'un tel procédé juridique et personne n'ose lever le petit doigt ! Car enfin, tous ces renvois d'une date à l'autre, depuis plus de 3 ans, pour me priver de ma maison, en plus de remuer à l'envi le couteau dans la plaie, ne sont-ils pas la preuve d'une réelle incohérence de la part des juges ? Et le parti gouvernemental permet ça ?

Eh bien, je ne veux plus cautionner cette politique ! Cette fois, je prends ma plume et j'écris aux principaux dirigeants de l'UMP. Malgré leurs sollicitations, je ne renouvellerai pas ma carte pour 2005 ! Ils ne doivent plus me considérer comme un membre de leur Mouvement !

Je viens ainsi de changer radicalement d'état

d'esprit. J'en ai marre de prendre des coups, sans pouvoir trouver avec mon épouse quelqu'un susceptible de vraiment nous défendre. C'est toutefois à cette même époque que j'avais pu avoir le concours de maître V. Il était venu chez moi avec un réel enthousiasme, lors de notre première entrevue. Fermement décidé, m'avait-il semblé, à donner quelques coups de pied dans la fourmilière. Depuis maintenant 3 ans il avait notre dossier en main, sans avoir pu, malheureusement, nous valoir un quelconque avantage. J'avais de la sympathie pour cet homme et je ne peux pas lui en vouloir de n'être pas parvenu à porter un trop lourd fardeau. Il m'avait prévenu de n'être pas un spécialiste du droit commercial. Sans doute aurait-il dû ne pas garder si longtemps non plus notre affaire sous le coude. C'est le seul petit reproche que je peux lui faire. Mais, bien qu'il s'en défende, je reste persuadé qu'il a été l'objet de fortes pressions. Lui aurait-on suggéré de ne pas trop insister que je n'en serais pas autrement étonné. Le fait est que certainement découragé, il a fini par jeter l'éponge…

Moi-même, je le reconnais, en me laissant gagner par des sentiments amicaux, j'ai aussi trop tardé. C'est néanmoins d'un commun accord que nous avons choisi de cesser notre collaboration, sans que nos relations d'hommes en soient affectées, je le précise. Sincèrement navré, il venait de me demander par lettre de bien vouloir donner accès à d'éventuels acheteurs pour la visite de mon appartement. Avec ce constat d'échec, c'était pour moi le signal qu'il fallait me préoccuper de chercher un autre défenseur. Mais qui ?... Tous ceux que j'avais essayé de contacter,

s'étaient défilés les uns après les autres. Preuve, si je puis dire, que nous étions bien sur un terrain glissant…

*****

XVII – Un labyrinthe d'où personne ne sort

Le destin, une fois encore, allait me faire, du moins je le croyais, un léger clin d'œil empreint d'espérance. Parmi tous mes parents et amis qui s'inquiétaient régulièrement de mes nouvelles, j'avais reçu en tout début d'année 2004 un appel de Victor, mon cousin germain, disons mon second frère, guère épargné lui non plus, au plan familial, par les revers de la vie. Quand, à ce moment-là, je lui annonce ma probable prochaine expropriation, il s'insurge.

- **Comment ? me dit-il. Ils vont oser te mettre à la porte ? C'est insensé ! Dans l'état où tu es, ils n'ont pas honte ?... Voyons, Jean, insiste-t-il sur le ton de la colère, tu ne peux pas te laisser faire ça ! Tu as été journaliste, tu connais des tas de gens influents, tu dois leur soumettre cette injustice ! Pourquoi, n'appellerais-tu pas Bernard Tapie ? Je suis sûr qu'il pourrait faire quelque chose pour toi. Dans ses moments difficiles, tu as été proche de lui, non ?... Effectivement, je pourrais demander de l'aide à des tas de personnes. Mais le temps où Jean Ferrara était un journaliste respecté est bien loin. Et puis, Bernard Tapie a eu de son côté ses propres problèmes, lesquels ne sont d'ailleurs pas encore tous réglés. Dois-je aller en plus lui imposer les miens ?... Non, je lui laisse savourer en toute tranquillité sa réussite au théâtre, au cinéma et à la télé. C'est vrai que sans Valenciennes, il n'aurait peut-être jamais été**

l'inspecteur… Valence, mais je ne me sens pas le droit d'aller l'enquiquiner avec mes ennuis. Même si mon affaire, j'ose le dire, toute proportion gardée, ressemble -mais oui !- étrangement à la sienne… Voilà cependant que le nouveau comédien est à Marseille pour donner, ça ne s'invente pas, une représentation de la pièce : « Un beau salaud ! », dont il est la vedette. Sûr qu'étant valide, j'aurais volontiers fait réserver deux places pour assister à ce spectacle. Ce n'est pas le cas et je me contente de lire seulement la critique, comme toujours élogieuse, dans la presse. C'est là, justement, que le déclic survient pour me rappeler les recommandations de mon cousin.

Dans un entrefilet, au lendemain de son passage sur la scène d'un théâtre marseillais, Bernard Tapie, disait-on, avait tenu à rendre hommage à son avocat, au moment de venir saluer son public. Pour moi, c'est comme une invitation à chasser tous les scrupules. Les réticences s'envolent et, du même coup, je vais m'efforcer de joindre l'ancien président de l'OM.

J'ai encore son numéro de portable et, après mes craintes dissipées qu'il fût toujours le bon, mon appel lui arrive au moment où il est en déplacement.

L'ancien président est tout de suite au bout du fil, prêt au dialogue.

- **Oui ? demande aussitôt une voix que je reconnais.**
- **Est-ce que je pourrais parler au boss ?... lui dis-je, comme j'avais l'habitude de le faire du temps de son activité olympienne.**
- **Qui est là ? s'inquiète-t-il, avec ce réflexe particulier d'autodéfense qui ne m'est pas étranger non plus.**

- **C'est Jean Ferrara, Bernard, j'ai besoin d'un coup de main…**
- **Qu'est-ce qui t'arrive ? Je suis dans le train là, je n'entends pas très bien…**
- **J'ai vu que tu as vanté les mérites de ton avocat dans le journal. Il faut que tu me permettes de l'appeler, j'ai de gros ennuis…**
- **Ah ! c'est pas de chance ! Mais je n'ai pas le numéro sur moi. Essaie de contacter Marc, il te le donnera… Ensuite, tu appelles P. de ma part. Tu verras, c'est un super ! Allez, salut !...**

C'était tout Bernard Tapie ! Il m'a à peine laissé le temps de le remercier. Il n'avait pas changé, toujours à cent à l'heure !... C'était sympa de sa part de répondre ainsi à mon attente.

Je ne devais malheureusement pas tarder à apprendre qu'il est toujours hasardeux de vouloir faire un retour dans le passé quand vous n'êtes plus vous-même en mesure d'être ce que vous avez été. Marc, l'ancien collaborateur du président, m'a en effet permis de joindre l'avocat. Maître P., tout sucre tout miel au début, allait toutefois vite changer de ton en s'apercevant à son tour que pour assurer ma défense dans ce dossier tordu, il lui faudrait se heurter à un appareil dont le poids n'avait plus rien à voir avec le peu de notoriété qui pouvait me rester. Il réduisit au fil des jours nos entretiens, toujours en réunion lorsque je l'appelais, il traita littéralement cette affaire par-dessous la jambe.

Il avait en plus, comme je devais l'apprendre, la particularité pour le moins rédhibitoire d'être un proche du conseil de notre mandataire judiciaire. Il s'est vite confirmé qu'il ne voulait rien entreprendre

qui puisse nuire à l'un et à l'autre. Ainsi, il me fit perdre un temps précieux, allant, comme par hasard, jusqu'à "égarer" bien des pièces du dossier. Comme par hasard celles qui pouvaient notamment m'être favorables. Et, pour couronner le tout, avec soi-disant l'assurance de son confrère de la partie adverse, c'est lui qui trouva tout à fait normal, avant la dernière vente aux enchères, que nous puissions quitter notre appartement pour aller récupérer un peu de santé et nous reposer quelques jours chez nos enfants avec mon épouse. Nous encourageant de la sorte à laisser le champ libre à ceux qui jusque-là n'avaient jamais pu réussir à nous mettre dehors.

Voilà comment, en notre absence, on est venu forcer notre porte, changer les serrures, déménager tout notre mobilier, pour faire installer, en toute illégalité, le nouveau propriétaire, sans avoir observé les significations et les notifications obligatoires. Une exclusion dite « sauvage », sanctionnée par le Code pénal de lourdes peines de prison et de très fortes amendes, pour laquelle ce curieux défenseur s'est refusé à agir contre les vrais responsables.

Ce fut la raison de notre séparation dont, de surcroît, il ne sut pas accepter l'évidence. Je le dis en toute sincérité, je n'ai guère apprécié l'attitude de ce maître que j'appellerai Faifaubon… Lequel n'avait d'ailleurs aucune raison de s'en faire pour ceux qui s'étaient introduits chez moi sans avoir l'aval de la loi. Ma plainte, au bout de six mois, ne trouva d'autre destination qu'un fond de tiroir, pour ne pas dire carrément la corbeille à papiers… Au motif, selon monsieur le Procureur de la République, que les huissiers, en entrant chez moi, après avoir forcé les

serrures sans aucune autorisation, ne se seraient livrés qu'à un simple "*inventaire*".
Ah, bon ? Encore heureux que l'on ne m'ait pas demandé d'aller remercier ces messieurs pour m'avoir, de cette façon, conduit si gentiment à la ruine…
Une opération qui avait tout de même contribué à faire disparaître tout mon mobilier, mes affaires, mes papiers. Bref, tous les objets, précieux ou non, souvenirs de famille et autres, accumulés avec mon ménage durant toute notre vie. J'avoue avoir eu du mal à croire qu'il s'agissait là de la Justice de la France.
A propos de l'avocat à l'origine d'une pareille exclusion et en tout cas incapable d'en prévenir l'aspect véritablement dramatique, je suis persuadé que le nouveau comédien, ancienne star auprès des supporters marseillais pour leur avoir apporté de Munich leur première Coupe d'Europe, n'aurait pas du tout apprécié, le connaissant, la manière peu élégante de son supposé « crac » du barreau, à l'endroit de l'ancien journaliste. « Pourquoi ne m'as-tu rien dit ? » m'a quand même demandé l'ancien président, quand j'ai eu l'occasion, plus tard, de lui parler de cette affaire. Est-ce que j'aurais su seulement quoi lui raconter…
Sur les recommandations d'un autre ex-président de l'OM, l'ami Christian Carlini, j'ai pourtant encore essayé, c'est vraiment le cas de le dire, de sauver les meubles, en m'adressant à un cabinet d'avocats parisien. Ce dernier défenseur serait libéré -du moins je l'espérais- de la pression locale à laquelle ses confrères marseillais n'avaient pu échapper. Mais

voilà plus d'un an déjà, au moment où sont écrites ces lignes, que j'ai été mis hors de chez moi. Avec l'obligation d'acquitter encore une somme rondelette, pour avoir droit au concours de ce nouveau conseil. Malheureusement, il a fallu me rendre une nouvelle fois à l'évidence, loin de frapper à la bonne porte, en sortant de Marseille pour chercher un hypothétique salut, j'étais tombé au contraire de Charybde en Scylla...

La réponse du Doyen des juges d'instruction du Tribunal de grande instance de Marseille ne risquait d'ailleurs pas de me parvenir. Tout à fait par hasard, je devais apprendre qu'il avait été appelé à d'autres fonctions, sans que mon défenseur soit même au courant de cette mutation. Toujours décidé à ne pas renoncer, je me suis donc séparé, une fois de plus, de cet avocat, pour solliciter, en forme de baroud d'honneur, le concours d'un nouveau conseil à Aix-en-Provence. Advienne que pourra.

Quel que soit maintenant le résultat, je me dois ici de faire une confidence. Tout en étant passablement accablé, j'ai pu néanmoins réaliser en cette occasion que mon affaire n'était rien d'autre qu'un labyrinthe. C'est devant un pareil ensemble de pièges divers que m'est venue à l'esprit l'évidence d'une mission impossible. Je m'étais engagé, sans doute comme d'autres avant moi, dans une impasse d'où, seul à lutter pour chercher la sortie, je n'avais aucune chance de m'extirper. C'est là aussi que j'ai pensé au triste verdict de ces personnes innocentes injustement condamnées. Si, je le répète, le procès d'Outreau n'avait concerné, comme moi, qu'un seul accusé, le malheureux, j'en suis persuadé, serait à

coup sûr, encore en prison…
Dans ce genre d'affaires, le secret de la réussite pour faire entendre sa voix, c'est de pouvoir capter, à plusieurs, l'intérêt de l'opinion publique. Avec les miens, nous n'y sommes malheureusement pas parvenus. Cela a été notre principal handicap.
Il existe ainsi des milliers de gérants de petites entreprises, dans ce pays, à se débattre dans l'anonymat pour perdre de la sorte leur commerce et parfois tous leurs biens, sans avoir pu se défendre. Je le sais aujourd'hui, il leur suffirait de se grouper en association pour attirer l'attention des pouvoirs publics. Pourquoi ne le font-ils jamais ?
Plutôt que de se livrer, comme cette famille de libraires, à un suicide collectif, au moment où j'aborde moi-même cette question. Ils n'arrivaient plus à rattraper le déficit de leur trésorerie. Avant de connaître les affres de la liquidation, la perte de leur commerce, la honte de la faillite, « l'aide » d'un mandataire judiciaire, le père, la mère, 51 ans pour les deux, ont préféré se donner la mort avec leur fils de 26 ans ! Tous trois, au mois de novembre 2007, ont bouleversé Marseille. Ils étaient en retard de 30 000 euros ! Une peccadille en regard de la tragédie. Chacun aurait pourtant voulu les aider, mais seulement quand il était trop tard !...
Eux avaient toutefois trouvé le moyen de se faire entendre ! Comme je l'ai alors exposé au Conseil Supérieur de la Magistrature, est-ce vraiment de cette manière que l'on doit attirer l'attention des pouvoirs publics ?
Ayant pu, avec les miens, éviter malgré tout un pareil terrible désarroi, j'ai suivi la dernière campagne

présidentielle. On y a évoqué des tas de sujets. Jamais celui-là. Il faut pourtant savoir dans quelle détresse les liquidations, souvent évitables à l'image de la mienne, entraînent bien des familles. Personne ne s'en émeut vraiment et quand il arrive des drames, rapportés la plupart du temps en quelques lignes dans la presse, ce ne sont que de simples faits divers. Les parents, les proches, les voisins versent bien quelques pleurs, mais ensuite la vie reprend son cours normal et tout le monde oublie… Il s'agit pourtant, je peux l'affirmer, d'un des sinistres majeurs de notre société. Dont les victimes sont terrassées dans l'indifférence, contrairement à des cas sociaux beaucoup moins traumatisants.
A quand un moratoire sur les blessures causées par ce genre de liquidations dites judiciaires ?...

*****

XVIII – Le « gag » amer de la « folle enchère »

Après la séparation amiable d'avec maître V., j'avais donc un troisième avocat. Et pour reprendre le cours de mon histoire, je me dois de dire un mot sur cette nouvelle collaboration dont je suis loin de me douter encore des mauvaises surprises qu'elle me réserve. Pour l'heure, toujours installé dans mon appartement, il va falloir supporter la difficile épreuve imposée par la visite des candidats à l'achat. Comme le veut la loi, des affiches, paraît-il, auraient dû être posées dans le quartier aux alentours de notre résidence. Sur mon immeuble, en tout cas, elles ont brillé par leur absence. C'est dur néanmoins de voir

ainsi sa maison livrée à la convoitise d'un public insensible, lui, à notre éventuel état d'âme. Mais ce n'est encore rien en regard de la ruée des acheteurs, présents chez moi le jour fixé pour cette insupportable obligation.

De ma vie, je crois n'avoir jamais connu pareille humiliation ! Ils sont plus d'une cinquantaine à se presser devant ma porte pour voir les locaux. Un huissier devait soi-disant les accompagner, mais lui aussi a préféré s'abstenir. C'est moi, les mains sur mes deux cannes qui, je suppose, d'après la Justice, aurais le devoir d'accompagner ces « braves » gens dans chaque pièce. C'est lamentable !

Maryse a les yeux pleins de larmes. Je suis scandalisé. Je me retiens pour ne pas mettre tout ce monde dehors. Je prononce tout de même quelques paroles, au ton desquelles chacun devrait comprendre quelle torture nous sommes en train de subir avec ma femme. Une bonne dame éprouve malgré tout un élan d'humanité, elle reconnaît l'ancien journaliste victime de Furiani, elle s'excuse et se retire. « Ne m'en veuillez pas ! dit-elle. Je ne savais pas… »

Les autres ont beaucoup moins de scrupules. La plupart tiennent à poursuivre leur visite jusqu'au bout. Ils veulent tout voir, posent des questions, le calme, le voisinage, la surface habitable… Ne se rendant même pas compte de leur inqualifiable attitude. Ils sont là comme des charognards dans l'attente de saisir la bonne affaire, sans se soucier de notre détresse.

Belle fraternité entre concitoyens ! Et la France, berceau de démocratie, peut tolérer sur son sol des scènes pareilles ! Quant à nous, au soir d'une vie

passée, je crois, en bons citoyens, nous devons supporter ça ? Ah ! ce jour-là, je vous assure, il était beau le Pays des Droits de l'Homme !…

Bref, la pilule a tout de même réussi à passer. Nous attendons maintenant la date fatidique du 17 mars, mais cette épreuve nous a marqués et malgré la considération que nous pouvons encore avoir pour notre nouveau conseil, quelque chose nous dit de ne pas trop rêver…

Effectivement, le jour de l'adjudication arrive et la matinée se passe sans aucune nouvelle. C'est mauvais signe. Quand le téléphone sonne en début d'après-midi, la voix de notre avocat, apparemment empreinte de déception, suffirait pour exposer les faits.

- **Je suis désolé, monsieur Ferrara, me dit maître P., nous avons perdu ! Votre appartement a été vendu pour quelque 148 000 euros ! Le juge n'a pas voulu tenir compte des irrégularités que nous avions soulevées. Il a procédé à la cession. Nous n'avons rien pu faire…**

L'avocat s'efforce quand même de laisser subsister une espérance : « Le combat continue ! » me dit-il. Mais c'est la grande illusion et tout à la fois une façon d'affermir quelque peu sa position après le verdict du juge. L'espoir, voilà longtemps déjà que les événements se sont chargés de définir sa mince consistance et notre conseil, j'imagine, doit lui aussi se douter que notre affaire ne prend guère une tournure favorable.

Il me reste à lui parler de mon désappointement. En lui disant que je ne méritais pas d'être traité par la Justice comme un moins que rien ! Que j'étais en fait

la victime d'une véritable machination. Si lui-même pouvait en douter, il allait en avoir une sorte de confirmation par le dénouement véritablement en eau de boudin de cette dernière vente aux enchères. En guise de mascarade, il est en effet difficile de faire mieux !

Que s'est-il donc passé ? Pour aller au plus court, je dirai simplement qu'à la fin avril, je suis encore considéré comme disposant à plein de mon appartement. La vente du 17 mars 2005 avait été tout bonnement annulée pour cause de ce que l'on appelle dans le jargon juridique une « folle enchère ». Je vous en dois une explication.

Quelques jours après cette triste séance à la Chambre des Saisies Immobilières du Palais de Justice de Marseille, je reçois à mon domicile et de façon tout à fait impromptue, la visite d'un couple. L'homme, se disant avocat, est, nous dit-il, une connaissance de notre mandataire judiciaire (tiens, tiens !...). Il se prétend le nouveau propriétaire des lieux. Il ne vient pas en ennemi, il nous en donne l'assurance. Il veut juste savoir si nous sommes disposés à lui payer un loyer pour occuper désormais l'habitation. Je vous fais grâce de ma réaction indignée. C'est tout juste cependant si je ne l'ai pas éconduit. Je n'ai plus eu affaire à ce personnage et pour cause…

Le lendemain, nouvelle visite, cette fois d'une jeune maman, bébé aux bras. Situation qui me pose réellement un problème de conscience. La dame, me dit-elle dans l'interphone, souhaite à son tour visiter « sa » nouvelle maison !...

Je lui réponds gentiment qu'elle est, à deux jours d'intervalle, la deuxième personne à revendiquer des

droits sur mon appartement. Je suis sincèrement désolé pour elle, mais je lui suggère de mieux s'informer pour savoir exactement à qui revient la propriété des locaux dans cet immeuble. En fait, la maison n'est encore à personne !...
Comment y voir clair avec un « sac de nœuds » pareil, dans la mesure où le plus fin des lettrés risquerait d'y perdre son latin ? Pour le lecteur, je vais essayer de m'y hasarder et, pour ce faire, j'en reviens donc à nos moutons, dont la nature paisible n'a quand même rien à voir, il faut le préciser, avec celle de notre plantureux protagoniste.
Cet avocat, aux formes avantageuses, qui se prétendait le nouveau propriétaire de mon habitation, a dû vite comprendre, d'une part, que sa réussite aux enchères, forcément suspecte pour nous, en raison de ses relations présumées avec le syndic, commençait à sentir le roussi. Et comme il avait fait une offre d'achat dans le seul but de réaliser, sur mon compte, une bonne opération financière, il s'est empressé, de l'autre, sans n'avoir encore rien déboursé, de revendre aussitôt « son bien », avec évidemment de substantiels bénéfices. Démontrant par là même que l'appartement, là encore, n'avait pas été cédé à son meilleur prix par le mandataire ! Alors, vous avez dit magouille ?...
Le problème, c'est que ni lui ni son acheteur, en l'occurrence la bonne dame venue chez moi avec son bébé dans les bras, n'avait versé le moindre centime dans la caisse de monsieur l'adjudicateur. Voilà comment ce joli micmac juridique s'est terminé par une folle enchère, sans désigner encore l'heureux propriétaire de la maison, mais en nous laissant avec

mon épouse et mes enfants dans une situation d'incertitude proprement insupportable.
A croire que l'appareil juridique a dû lui aussi être plus ou moins perturbé par un pareil tripatouillage dont on n'attend guère l'apparition de la part d'une telle institution. Toujours est-il que pendant près d'un an, je n'ai plus entendu parler d'enchères, de vente et de mandataire judiciaire. Le temps pour ce dernier de reprendre probablement son souffle et de préparer un programme un peu mieux étayé. Car certains de ces gens-là, je l'ai dit, ne renoncent jamais et ne lâchent pas davantage le morceau.

*****

XIX – Une pantalonnade à 52 000 euros

Le deuxième épisode, tragi-comique, n'a pas été beaucoup plus réjouissant. Nous sommes maintenant au mois de février 2006, c'est-à-dire à l'aube du printemps, la fin de la période hivernale, où les autorités compétentes peuvent désormais se livrer à toute forme d'expropriation. Voilà donc que notre cher mandataire se manifeste et encore par la bande. J'apprends en effet par le syndic de notre résidence que mon appartement sera proposé aux enchérisseurs à la date du 13 avril prochain.
Ah, bon ? Ils reviennent ainsi à la charge, sans trop me le dire directement, en catimini donc, de peur peut-être de me voir leur opposer encore une nouvelle forme de contestation. C'est, de toute façon, bien dans le style de la maison.
Monsieur EP. me propose, certes, de dénoncer, dans un dire, tous les préjudices subis, tant de la part de la banque, des huissiers, du mandataire, des juges

commissaires, des experts comptables que des juges du tribunal lui-même. Mais j'ai bien compris, après toutes ces tentatives malheureuses, que les appels, lancés pour prendre seulement les juges du tribunal à rebrousse-poil, n'avançaient vraiment à rien. Sinon à être débouté et à devoir payer de fortes sommes en dépens. Je fais donc savoir à notre homme, tout en le remerciant pour son engagement bénévole, que je ne suis plus vraiment intéressé d'alimenter ainsi la caisse de ces messieurs, en allant chaque fois au casse-pipe ! Ils veulent vendre ma maison et ce n'est pas avec des banderilles que nous pourrons les arrêter ! Il faudrait ici une véritable estocade. Et nous ne sommes malheureusement pas en mesure de la porter.

Pour l'heure, après avoir dû subir une nouvelle fois l'insupportable visite des éventuels acheteurs, nous décidons avec mon épouse d'aller respirer l'air un peu moins vicié de la campagne. Nous avons besoin, l'un et l'autre, de prendre un peu de recul, ne serait-ce que pour faire le point, mais aussi pour recharger les accus après toutes ces épreuves. Pour ma part, je ne suis pas le moins du monde résigné à abandonner la partie, mais cette retraite que je crois momentanée dans le Vaucluse, chez l'un de nos enfants, est maintenant indispensable. En un mot, mon épouse, épuisée par toute cette succession d'étapes angoissantes, n'est plus à même d'assurer la bonne marche de notre ménage. Et de mon côté, avec mon lourd handicap, je ne suis pas non plus en état de prendre le relais. Philippe, notre fils, décèle l'urgence qu'il y a de nous recueillir dans son habitation, au cœur du Lubéron, où il est lui-même

hébergé avec femme et enfants par sa belle-famille. Je l'ai dit, j'ai l'assurance de mon avocat de pouvoir partir tranquille. La loi commande en effet au liquidateur de devoir dûment nous avertir de la date fixée pour quitter les lieux. Si je laisse pour un temps mon habitation, c'est donc uniquement pour raison de santé et non pour déserter ma maison, comme évidemment on a essayé de le prétendre chez l'adversaire. D'ailleurs, notre mobilier était tout naturellement resté en place. Je reviendrai sur le triste dénouement de ces vacances forcées.
Arrive ainsi le 13 avril, sans que nous ayons émis la moindre réserve et vous savez quoi ? Dans un quartier de Marseille où le marché immobilier est coté à quelque 4 000 euros le mètre carré, notre F3 de 250 000 euros trouve tout de suite un acquéreur. Son offre ? 52 000 euros, pas un centime de plus ! Et surtout, personne pour surenchérir. Enlevé, c'est pesé ! Mon avocat n'est même pas présent pour contester ce tour de passe-passe. Son absence, déjà, m'avait fait quelque peu douter de son réel désir de préserver mes intérêts. En me forçant par là même à me poser des questions sur la sincérité de ses services. Le fait est qu'on me mettait hors de chez moi pour le prix d'une bonne voiture de luxe, sans aucun représentant ni défenseur qui aurait pu, malgré tout, demander des comptes ! Huit années à me battre pour ne pas finir dans la peau d'un SDF et tout ça pour en arriver à une pareille spoliation, en fait une réelle escroquerie !
Bravo ! Encore un bel exemple de démocratie, de République, de Droits de l'Homme et pour tout dire, de solidarité citoyenne.

Quelques jours plus tard, nous apprenons tout de même qu'une nouvelle enchère a été proposée. Diable ! Le mandataire et son avocat n'allaient pas se contenter de ramasser ces quelques miettes, bien loin de suffire à payer les sommes extravagantes désormais réclamées, mais dont, évidemment, nous n'avons toujours pas le détail ni la moindre justification… De toute façon, la barre des intérêts a été mise à une telle hauteur par le liquidateur qu'aucun prix de vente ne saurait atteindre le niveau. C'était évidemment la seule manière de pouvoir procéder à la vente de l'appartement, en ayant déjà quelque 300 000 euros en caisse. Mais ce calcul, un rien biscornu, entre autres manquements aux bonnes règles démocratiques, ne relève-t-il pas déjà des fameux dysfonctionnements constatés par le Ministère de la Justice, avant de se révéler pour lui si dérangeants ?
Comment puis-je m'y prendre à cet instant ? A qui m'adresser pour connaître la réponse ? Et savoir aussi quel sera le nouveau propriétaire de mon appartement…

*****

XX - Comme une bouteille à la mer…

Tout seul, sans véritable défenseur, c'est désormais avéré, je ne pouvais pas gagner. Comme à Outreau, je l'ai dit, il aurait fallu être plusieurs plaignants pour faire entendre une même voix. Mais la Justice de la France a-t-elle à ce point de la peine à se pencher sur le sort d'un seul individu ? Et aucune

personne responsable, aucun dirigeant de ce pays ne s'émeut quand il y a un manque de respect au droit et à la personne humaine ?
Sous le précédent gouvernement, j'ai fait appel au Président de la République, au Premier ministre, au Garde des Sceaux, au ministre de l'Intérieur, au ministre de la Santé, à celui des Petites et Moyennes Entreprises, aux Anciens Combattants, à l'Association des Paralysés de France, à la Ville de Marseille, au Préfet, à la direction de mon journal, à quatre avocats successifs… J'ai demandé de l'aide à mes anciens amis journalistes, aux dirigeants de l'OM, auprès desquels, les uns comme les autres, je pensais mériter un peu plus de considération. Peine perdue, j'ai eu quelques promesses, mais mon expropriation s'est effectuée dans l'indifférence générale. Face à ce vieux grand reporter que l'on mettait à la rue avec son épouse, les confrères, si prompts à réagir pour d'autres causes lointaines, sont, en l'occurrence, restés de marbre. Sauf quelques furtives exceptions, je n'ai même pas pu compter sur eux. J'en ai été intérieurement très affecté.
Dans mon dossier, tous les éléments étaient pourtant en place pour faire la démonstration d'un processus présumé en forme de parfaite arnaque. Personne ne s'en est vraiment intéressé. Ce n'est pas tous les jours non plus, il faut aussi l'ajouter, que l'institution juridique, devant ce que j'appellerai une légitime réclamation, a le courage d'admettre la réalité de graves dérives dans ses prétoires. Un Outreau, ça va ! Après, bonjour les dégâts !...
Comment trouver alors un interlocuteur susceptible

de recevoir mon message. Jusqu'ici, en m'appuyant sur les notions de liberté, d'égalité, de fraternité, j'ai misé sur la sagesse, le bon sens, l'équité des tribunaux, pour tenter d'attirer l'attention des juges sur le mauvais procès qui m'avait été fait. J'ai perdu. J'y ai laissé mon commerce, ma maison, mon argent, une partie de ma santé déjà défaillante, sans pouvoir pour autant atténuer les tourments de mon épouse, de mes enfants et ceux de toute ma famille.
Je ne demandais pas grand-chose, simplement de pouvoir exposer ma défense avec un avocat fidèle et compétent, devant une juridiction qui aurait bien voulu apprécier les faits pour déclarer, en son âme et conscience, si les fameux dysfonctionnements pouvaient oui ou non m'être préjudiciables. Je n'ai pas eu cet avantage. Pas d'écho significatif, dans un premier temps, de la part des anciens gouvernants.
Alors, comment procéder ? Faire appel aux nouveaux ? C'est à voir. J'ai écrit à Monsieur Nicolas Sarkozy dont le thème de campagne, à laquelle je m'étais associé, avait été une Justice et une Sécurité égales pour tous.
Dans sa nouvelle fonction, le Président m'a certes fait savoir "*qu'il avait pris attentivement connaissance de mes préoccupations*". Mais il ne pouvait intervenir dans cette procédure, m'a rapporté son Directeur de Cabinet, sans porter atteinte à l'indépendance de l'autorité judiciaire dont il était le garant. *"Seul,* était-il précisé en fin de courrier, *l'exercice des voies de recours prévues par la loi est de nature à remettre en cause ce qui a été jugé..."*
Pour moi, par malchance, ces mêmes voies devaient être impénétrables !

J'ai également adressé une correspondance à Madame Rachida Dati, de même qu'au Conseil Supérieur de la Magistrature, ne serait-ce que pour informer les maîtres de notre Justice du traitement spécial reçu par mon dossier et peut-être pour recevoir, dans un avenir incertain, un avis sur la façon dont ce problème humain a été réglé. Peine perdue, là encore. Je sais cependant depuis longtemps maintenant que ce n'est pas en dialoguant avec les hautes personnalités que l'on parvient, tout seul, à susciter vraiment une quelconque réaction. Alors ?...

La solution, tout compte fait, ne serait-elle pas de jeter une bouteille à la mer ? Ce livre, semble-t-il, peut m'offrir, avec un peu de chance, une opportunité de rappeler au public de ce pays, après bien d'autres témoignages, la façon peu cavalière employée trop souvent par les tribunaux de commerce pour traiter le désarroi de pauvres commerçants dont le seul tort aurait été soit d'être mal conseillés, soit de ne pas avoir trop bien réussi dans la gestion de leurs affaires. Un moyen aussi de faire comprendre à ces gens-là qu'ils auraient tout intérêt à mettre en commun leurs problèmes, pour mieux les faire entendre ! Leur dire encore qu'il existe par là même une réelle chance de se défendre. J'ai, de mon côté, sollicité, dans un autre département, le conseil d'un procureur, réputé pour sa rigueur dans les affaires de la Justice. Il n'a pas voulu s'impliquer dans une telle affaire. Pas assez médiatique, sans doute. Dommage, mais je n'ai pas voulu en rester là. Quelqu'un d'autre en haut lieu juridique finira peut-être par s'émouvoir des

multiples révélations rapportées dans ces lignes. Pourquoi, alors, ne serait-il pas enclin d'en vérifier le bien-fondé ?...
La Nation ayant élu un nouveau chef d'Etat, un autre Gouvernement, j'avais espéré trouver auprès d'eux une autre approche à mes problèmes. Disons, une autre sensibilité, un comportement empreint de plus d'humanité et de véritable esprit républicain. Pour l'heure, je n'ai encore rien senti frémir.
Je vais donc m'employer à faire paraître cet ouvrage. Dans le seul souci de justice et aussi d'information.
Auparavant, il a quand même fallu encaisser la perte de notre maison. Le 29 juin 2006, elle a cette fois définitivement changé de propriétaire pour la somme de 176 000 euros ! Il y avait du progrès. Mais le prix à mes yeux n'avait plus grande importance. D'autant que l'appartement, une nouvelle fois, avait été acheté par une mystérieuse société, puis aussitôt revendu. Au profit de qui ? Mystère. Toujours les affaires !...
L'essentiel était qu'il avait fallu à toute une famille huit années d'un véritable calvaire pour en arriver à ce triste et très pénible dénouement.
Pour avoir surtout la force de supporter par la suite l'indicible opération de notre mandataire judiciaire. Ainsi, comme il se l'était promis, il avait réussi à nous mettre à la rue avec, j'ose le dire, un dernier coup en vache...
Le pire, c'est qu'il était sûr de son fait. Quand je lui ai dit par téléphone que cette opération tout à fait illégale de s'introduire en mon absence dans mon appartement allait sûrement provoquer une plainte auprès de monsieur le Procureur de la République, dois-je vous rappeler quelle a été sa réaction ? "*J'en*

ai rien à _foutre !_" Voilà ce qui m'a été répondu, en me confortant, par là même, de la nécessité évoquée par nos gouvernants de réformer notre Justice.
Même attitude de mépris de la part de l'huissier à qui je demandais de me dire ce qu'il avait fait de toutes mes affaires, du mobilier, des vêtements, du linge, de mes papiers, livret de famille, factures, souvenirs qui avaient été dispersés dans la nature. Récupérés par qui ? Là non plus, on n'a pas jugé bon de me répondre. J'ai tout de même fait part de cette triste méthode d'expulsion au Président départemental de la Chambre des Huissiers. Mutisme le plus complet. Un jour, il faudra bien pourtant que l'on me donne une explication sur le caractère légal ou non de cette peu reluisante expulsion.
Un commissaire de police, saisi de l'enquête, à qui je posais la même question de savoir ce qu'étaient devenus tous les biens entreposés dans mon appartement, n'a trouvé rien d'autre à me dire qu'une monstrueuse banalité.

- **Vous savez, cher monsieur, m'a-t-il tout bonnement confié, si l'huissier a estimé qu'il n'y avait aucun bien de valeur dans votre habitation, il était en droit de ne rien préserver !...**
- **Et alors, lui ai-je répondu, je ne pourrai en aucune façon récupérer mes affaires ?**
- **Si elles n'avaient pas de valeur, je crains que non ! La loi ne l'obligeait en rien !…**

Encore un, voyez-vous, qui nanti d'une certaine autorité, n'était pas au courant des lois de notre pays. Sachez donc, monsieur le policier, si vous lisez ces lignes, que l'article 21 – 1 de la loi du 9 juillet 1991, revue et corrigée, je crois, en 2001 ou 2002, interdit à

tout huissier requis pour une expulsion, d'entrer dans un appartement hors la présence de son propriétaire ! Que ce dernier, en tout état de cause, doit recevoir une notification. De plus, un huissier quel qu'il soit, n'a pas autorité pour apprécier la valeur sentimentale de tel ou tel bien d'un particulier. Ni d'entrer sans autorisation dans un appartement au risque de très lourdes sanctions. Même dans les cas extrêmes, il doit être accompagné de la force publique. C'est aussi la loi.
Si donc la valeur peu estimée de mes biens ne représentait rien pour le préposé à l'ouverture de ma porte, elle était pour moi d'un prix inestimable pour être, entre autres, le souvenir de cinquante années de vie de famille. Collections d'objets ramenés de tous les coins du globe en plus de trente ans de journalisme, une quinzaine de mes propres ouvrages à la diffusion épuisée et que je ne retrouverai probablement plus, albums de mes enfants et petits enfants. Sans parler de papiers et documents divers, comme le livret de famille dont on connaît l'importance pour la moindre démarche administrative… Qui me rendra tout ça ? Qui saura en évaluer le coût sentimental ?... rêterai de me plaindre. Mais alors, comme
Quoi qu'il en soit, je souhaite malgré tout bien du plaisir aux nouveaux résidents de notre maison pour s'accommoder du spectre de notre amertume, peu disposée quant à elle à déserter les lieux…
Cela dit, je ne dois pas non plus me bercer de douces illusions. Ce n'est pas avec le seul récit d'une histoire, aussi pénible eût-elle été à vivre, que je vais pouvoir être rétabli dans mes droits, si tant est d'ailleurs

qu'ils soient reconnus. On peut toujours émouvoir les gens, de nombreux témoignages de sympathie, je l'ai dit, m'ont été déjà adressés venant du public, de la part d'amis connus et inconnus, touchés par les graves ennuis de ce journaliste, voici peu encore en charge de la rubrique olympienne à la radio et dans un grand quotidien de la ville.

Mais tout ceci, aussi réconfortant soit-il, ne saurait constituer, comme je l'ai déjà évoqué un peu plus avant, l'argument décisif propre à désarçonner les présumés responsables de nos déboires.

Tout au long de ce livre, j'ai laissé entendre que j'avais été dépossédé de tous mes biens d'une manière qu'en suspicion légitime, je prétends entachée de basses manœuvres… Récapitulons :

- **De quel droit le mandataire judiciaire et l'huissier étaient-ils autorisés à déménager tout mon mobilier, après avoir forcé les portes et changé, sans notification, les serrures de mon appartement ?**
- **Que sont devenues toutes mes affaires ainsi dispersées aux quatre vents ?**
- **Pourquoi mon premier avocat, maître Lécien, n'a-t-il pas fait appel de la liquidation prononcée en mon absence par le tribunal de commerce ? Et pourquoi le troisième est resté indifférent devant mon expulsion sauvage ?**
- **Pour quelle raison les juges commissaires successifs ont-ils ordonné la vente de mon habitation sans savoir si j'avais réellement des dettes à la hauteur de cette cession ?**
- **La banque Crédit Capital était-elle habilitée à faire saisir notre trésorerie pour nous exposer ainsi à une faillite inéluctable ?**

– **Enfin, le tribunal de commerce de Marseille respectait-il vraiment la loi en prononçant son verdict sans que je puisse faire valoir ma défense ? Une fois ces questions posées, avant de conclure, je voudrais remercier les gens dont l'aide et le soutien moral nous ont été précieux dans nos moments les plus difficiles.**

Au moment d'écrire le mot fin de cet ouvrage, j'attends maintenant qu'un espoir, je dirai de réhabilitation, puisse enfin nous parvenir. Peut-être alors qu'après 10 ans d'un éprouvant passage de notre existence, je pourrais ramener enfin de la sérénité dans l'esprit de tous les miens. Je saurai patienter encore le temps qu'il faudra. J'ai porté plainte. Si, me rétablissant dans mes droits, la Justice en arrive à rappeler à l'ordre les vrais coupables de cette faillite indûment programmée, je n'aurai pas à regretter, entre autres, ma dépense d'énergie. Et la suite, espérée heureuse, de ce livre, je m'efforcerai de la faire connaître.

Si elle ne l'est pas, promis, j'arrêterai de me plaindre. Mais comme le chantait le bon Sardou, il ne faudra plus m'appeler France…

****

(Octobre 2009)

Table des matières

Avant-propos
I - La lettre de cachet du juge commissaire
II - L'origine d'un drame : Furiani
III - Expert, oui, mais du "maquillage"
IV - L'étrange silence de notre avocat
V - Liquidés par un procès fantôme
VI - Concussion, connivence, délit d'initiés... J'accuse !
VII - Lueur d'espoir et fausse joie
VIII - Un subconscient perturbé mais révélateur
IX - Copinage et prescription
X - Sous le feu des médias
XI - La loi (sans effets) du Premier ministre
XII - Une source appréciable de profits
XIII - Dysfonctionnements constatés par le Ministère
XIV - Le curieux démenti du Garde des Sceaux
XV - Des contestations pourtant légitimes
XVI - Le couteau dans la plaie
XVII - Un labyrinthe d'où personne ne sort
XVIII - Le "gag"amer de la "folle enchère"
XIX - Une pantalonnade à 52000 euros
XX - Comme une bouteille à la mer

****

La France, pays des Droits de l'Homme, est-elle encore hantée par les vieux démons de l'absolutisme et le triste régime des lettres de cachet ?
Qu'on le veuille ou non, au-delà de ses dramatiques conséquences, le procès d'Outreau a conduit le bon peuple à se poser la question, tout en incitant des gouvernants à sérieusement envisager une réforme de la Justice. Saine réaction, sans doute, après ce très retentissant dérapage judiciaire.
Il n'en reste pas moins que tous les présumés innocents des prétoires ne peuvent bénéficier de la même médiatisation, contraints dans bien des cas d'assumer la sanction d'une peine imméritée. Comme celles que peuvent prononcer quelquefois les tribunaux de commerce.
Ancien homme de presse, victime à 58 ans de la catastrophe de Furiani, dans l'exercice de ses fonctions de journaliste, Jean Ferrara, grand reporter au « Provençal » et au « Soir » à Marseille, a eu la triste sensation de faire partie de ces innocents, injustement sanctionnés. Croyant assurer l'avenir des siens, il a eu au contraire la mauvaise surprise de perdre son commerce, son appartement, son argent et une partie de sa santé déjà défaillante. Sans pouvoir se défendre dans le cadre d'un procès digne de ce nom.
C'est cette non-assistance à petite entreprise en danger, en plus des tourments infligés à toute une famille, qu'il a voulu dénoncer dans ce livre. Espérant, comme à Outreau, qu'un juste sursaut de conscience, dû à telle ou telle autorité, parviendra un jour à le rétablir avec les siens dans leurs droits d'honnêtes citoyens. Pour l'heure, il raconte.

Prix 16 €
ISBN :978-2-35607-695-3